
A 491469
DUPL


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + memoires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1873.





BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 25 AOUT 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

PHILIBERT DE CHALON.

MESSIEURS,

C'est vers l'an 1000 qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire la puissante lignée des comtes de Bourgogne ; c'est en 1530 qu'elle s'éteint, après une durée de plus de cinq siècles, dans Philibert de Chalon, dernier descendant de la branche cadette. Ce prince n'a vécu que vingt-huit ans : cependant, dans le cours de cette rapide existence, il a accompli de grandes choses, et son nom, qui appartient si étroitement à notre Bourgogne, est inscrit parmi ceux des plus illustres capitaines du XVIe siècle.

Sa vie sera le sujet de ce mémoire; j'ai cru que, dans cette solennité littéraire, elle pourrait offrir quelque intérêt à une assemblée toute franc-comtoise. Mais ces recherches seraient d'un faible avantage pour l'histoire, si elles se bornaient à recueillir

et à réunir dans un corps de récit le travail des historiens des temps passés. Il faut aller plus loin : il faut, en parcourant les riches archives de la famille de Chalon et de la Franche-Comté, rassembler les textes originaux qu'on y découvre et qui sont relatifs à ce prince, les classer, les féconder par la méditation, et en faire sortir les légitimes conséquences. J'ai retrouvé une grande partie des journaux de ses campagnes, dont personne n'a fait usage jusqu'ici. Ces documents variés, et dont quelques-uns m'ont paru de haute importance, doivent être mis en regard de ce qu'ont écrit les chroniqueurs et les historiens français et étrangers, afin de vérifier ce que leurs assertions ont de vrai, de hasardé ou de faux, de les compléter, et de pénétrer ainsi plus profondément, s'il est possible, dans la vie intime et publique du dernier descendant de nos comtes.

Philibert de Chalon, je l'ai prouvé dans un autre mémoire, naquit le 10 mars 1502, non à Nozeroy, comme l'ont cru les écrivains bourguignons, même contemporains, mais à Lons-le-Saunier, dans l'un des châteaux de ses aïeux, aujourd'hui remplacé par l'hôtel de ville. Les écuyers et serviteurs de la maison, entendus quelques années après dans une enquête de justice (1), déposent des circonstances

(1) Cette enquête se trouve à la préfecture du Doubs, dans les archives de la maison de Chalon, lettre S, nº 148 de l'ancienne classif. — Elle prouve que le prince naquit le 10 mars 1502.

singulières de sa naissance. Son père, Jean de Chalon-Arlay IV, après une vie pleine d'agitation et de vicissitudes, se mourait alors dans une des salles de ce château, n'ayant qu'une fille, Claude de Chalon, encore en bas âge. Mais sa femme, Philiberte de Luxembourg, était encèinte; elle mit au monde un fils, c'était Philibert. Grande fut la joie du prince mourant, quand il sut qu'un héritier mâle lui était né. Dans le premier transport de sa joie, il voulut voir cet enfant qui fut apporté par ses serviteurs et déposé nu sur son lit... A cette vue, ses yeux se remplirent de larmes, et le regardant avec une vive tendresse, il s'écria : *Pauvre enfant, tu es le tard venu!* Son émotion redoubla, quand il vit entrer la mère elle-même qu'il avait demandée, et qui arriva sur les bras de ses femmes. Le prince lui dit qu'il ne se faisait aucune illusion, que son dernier jour n'était pas loin, et qu'il lui confiait son fils, dernier espoir de sa race. Quelques semaines après, il expirait.

Dans cette entrevue, Philiberte de Luxembourg avait promis tout ce que son mari lui avait demandé. Quoique fort jeune encore, et de la naissance la plus illustre, puisqu'elle comptait parmi ses ancêtres des empereurs et des rois (1), la princesse ne se remaria

---

(1) Elle était fille d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny et de Roussy, et d'Antoinette de Beaufremont. Elle comptait parmi ses aïeux trois rois de Bohême, un roi de Hongrie, une impératrice d'Occident, cinq reines et plusieurs princes. (Voy. MONNIER, *Annuaire* du Jura, 1843, p. 119.)

point, et consacra sans réserve son veuvage à l'éducation de son fils. C'était une femme née pour les grandes affaires, d'un esprit supérieur et d'un courage viril. Le comte, son mari, homme dissipateur et prodigue, avait contracté beaucoup de dettes et engagé, dans ses nombreuses campagnes, une partie de ses biens. Par une administration habile et sage, elle acquitta toutes ces dettes, racheta les terres engagées et releva complétement cette fortune en désordre (1). Mais plus qu'aucun autre devoir, le soin de son fils l'occupa tout entière. Elle vit promptement tout ce qu'il y avait, dans cet enfant, de richesses morales et de nobles instincts. Philiberte fut son unique maître. Elle l'initia aux premières vérités de la foi chrétienne qu'il n'oublia jamais, et, toute sa vie, le fils conserva pour sa mère la déférence et le recpect profond, qui est l'un des traits les plus frappants de son caractère.

Entre les possessions si riches et si nombreuses de la maison de Chalon, qui faisaient du jeune prince le seigneur le plus puissant de la Franche-Comté, elle avait, par préférence, choisi Nozeroy, ville et château contigus l'un à l'autre, s'élevant sur la même montagne, au milieu d'une vaste plaine semée de villages et entourée de grands bois. Cette plaine s'appelle le *Val-de-Miége*. La rivière d'Ain naît à

---

(1) En 1504, dans une requête adressée au Parlement de Dole, la priucesse expose que, à peine de perdre 40,000 fr., il est indispensable qu'elle rachète ces biens vendus à réachat au-dessous de leur valeur. (*Archiv. Chalon*, E, 1335.)

côté. Fils d'un père sexagénaire, le prince avait et eut toujours une complexion délicate (1). Philiberte voulut qu'il se fortifiât dans l'air pur et vivifiant de ces montagnes du Jura. C'est là qu'il passa son enfance et sa première jeunesse. Il reçut l'éducation d'un grand seigneur, c'est-à-dire qu'il apprit à lire et à écrire. Il n'en sut pas d'avantage sous le rapport des lettres, et, jusqu'à la fin, écrivit et orthographia médiocrement sa langue. Comme ses aïeux, il était destiné à faire un homme de guerre. Les livres qu'il préférait dans la bibliothèque où, comme on disait, dans la librairie de cette maison princière, étaient les récits et les romans de chevalerie, Amadis ou les preux de la Table-Ronde.

Le château de Nozeroy n'était pas une solitude silencieuse, mais une demeure presque royale qu'avaient visitée nos grands ducs de la maison de France, que visitaient encore les gentilshommes les plus illustres des deux Bourgognes, et que rendait plus animée la présence d'un personnel nombreux, écuyers, gentilshommes, maîtres d'hôtel, pages, veneurs, fauconniers. Le prince aimait ce bruit, il était passionné pour les grandes meutes, les beaux chevaux, les chasses retentissantes dans les forêts, jeux auxquels se joignirent bientôt pour lui les premiers combats des tournois. Son corps s'endurcissait dans ces exercices violents, et, toute sa vie, il y excella.

(1) On le voit par ses journaux de campagne, qui le montrent obligé de recourir souvent aux médecins et aux remèdes de la médecine.

Sans rien perdre de sa dignité, il se mêlait aux paysans, leur parlait avec affabilité, et tous les gens du vallon se plaisaient à remarquer en lui, moins la rudesse d'un homme de guerre qu'une bonté simple et précoce, qui le faisait aimer de tous. Dès ses premières armes, il devint l'idole des habitants de nos montagnes (1).

Le prince grandissait, et sa mère voyait avec effroi que le jour n'était pas loin où il aurait à prendre un parti entre la France et l'Espagne. Bourguignon par son père et par ses vastes possessions dans le comté, il était Français par sa principauté d'Orange et par ses grands domaines de Dauphiné et de Bretagne. Brantôme a écrit qu'en 1517 Philibert de Chalon, pour revendiquer la pleine souveraineté d'Orange et trouver de l'emploi, s'était rendu à la cour de France, au temps du baptême du dauphin, en grand équipage et accompagné d'une belle noblesse. Le roi, ajoute Brantôme, ne fit pas le cas qu'il devait de ce jeune prince, grande faute dont il prit mal à la France, car elle eut en lui un ennemi mortel.

Ce récit, répété par Dunod et même par les historiens du XVI[e] siècle, tels que Martin du Bellay et Gollut (2), manque entièrement de vérité. Les

---

(1) « La merveilleuse amour que tous ceulx de la montagne ont tousjours eu... » (*Requête des montagnards*, Pièces justif. n° VII.)

(2) *Histoire du comté*, t. II. — *Mémoires* de MARTIN DU BELLAY, an. 1517.— Cette erreur était tellement accréditée qu'elle a trompé Gollut, qui a vécu dans le même siècle et dans le même pays que

titres intimes de la maison de Chalon ne disent rien de semblable, et voici ce qu'ils nous apprennent :

Dès l'âge de quatorze ans, le jeune prince offrit ses services à Charles-Quint, qui les accepta dans les termes les plus gracieux et les plus empressés (1).

En même temps, et au moyen de ménagements habiles, sa mère le conduisait souvent, ainsi que sa sœur Clauda, à la cour de France, où elle rencontrait le plus cordial accueil. Le roi et la reine ne cessaient de la traiter comme une parente et une amie, Louis XII se plaisait à l'appeler sa nièce, et la reine, cette fameuse Anne de Bretagne, dont les empereurs et les rois s'étaient disputé la main, était la cousine du jeune prince. Dans cette cour, rien de ce que demandait Philiberte ne lui fut jamais refusé; et cette faveur marquée se soutint dans les premières années du règne de François Ier.

La princesse d'Orange était en même temps l'amie de l'archiduchesse Marguerite, tante de

---

le prince d'Orange. « Il alla, dit-il, trouver le roy d'Espagne, s'estant desparty du roy de France, au quel il avoit présenté son service, prenant occasion sur ce que estant à Fontainebleau, on le feit partir de son logis, pour faire place à un nonce du pape qui venoit en cour. » (*Mémoires*, anc. éd., p. 1005.)

(1) « Mon cousin, nous avons receu vos lettres et par icelles re- » cogneu le bon vouloir que avez à nous povoir fere quelque ser- » vice, dont vous mercyons, requerant que en ceste devotion et » bon propos veuilliez continuer et vous employer à l'adresse des » choses que verrez concerner nostre bien, honneur et advantaige, » ainsy que en avons la confidence comme de nostre bon vassal. » Et vous nous treuverez tousjours enclin et voluntaire vous » gratifier, et estre bon cousin, roy et seigneur... Escript en » nostre ville de Bruxelles, le xe jour de nov. XVcXVj. »

Charles-Quint et souveraine à vie du comté de Bourgogne (1). Leur correspondance fréquente respire l'affection et la confiance la plus entière, sentiments que la princesse ne négligeait aucune occasion d'entretenir. Aussi tendrement unie à la mère, l'archiduchesse avait reporté toute cette affection sur le fils. A quinze ans, il fut nommé gouverneur du comté de Bourgogne. Rien de pareil ne s'était encore vu dans nos contrées. Dès qu'il fut parvenu à sa dix-septième année, on parla de lui donner le collier de la Toison-d'Or, et, à cet âge, il en fut nommé chevalier. Chose étrange, on voit par les lettres de l'empereur Maximilien qu'il y eut entre Charles-Quint et lui une sorte de lutte à qui en attacherait au prince les insignes (2). Ainsi la France et l'Espagne semblaient se disputer cet enfant privilégié.

---

(1) « L'an 1517, ne pouvant laisser le roy catholique, les royaulmes à luy nouvellement advenus, fit convoquer les Etats de ses pays d'en bas en sa ville de Gand; et furent remontré plusieurs raisons qui mouvoient le dit roy laisser les dits pays, ayant sa confidence de Mad^{e} sa tante la laissa pour régente et gouvernante des dits pays, print congé des Etats, et tira à Midelbourg, pour s'embarquer au voyage d'Espagne, fut accompagné de la dite dame sa tante, Mad^{e} Eliénor sa sœur aisnée, DU PRINCE ET PRINCESSE D'ORANGE, *les quels estoient arrivez à Gand, y estant le dit Sr Roy, des sieur et dames du pays.* » (VANDENESSE, p. 4 et suiv.)

(2) « De par l'Empereur.

» Très chier et féal cousin, nous sommes très joyeulx de ce » que avez été érigé et choisy au nombre des chevaliers de nostre » ordre de la Thoyson-d'Or. Et pour ce que avons avez désiré » votre bien honneur et advancement, en continuant à ce, sommes » en vouloir et entièrement résolu vous faire et créer chevalier » de nostre main, et emprès vous mettre et bailler nous mesme

Toutefois, ces faveurs presque prématurées de la maison d'Autriche jetaient l'inquiétude dans l'âme de la princesse d'Orange, qui craignait, non sans raison, qu'elles ne devinssent une cause de refroidissement ou de rupture avec celle de France. Dans sa sollicitude maternelle, elle eut voulu, à force de ménagements, tenir pour son fils la balance égale entre les deux couronnes. C'est dans ce but qu'en 1518 et au commencement de l'année 1519, elle partit avec Philibert pour Paris. Et dans ces deux voyages, le jeune gouverneur, qui n'avait pas encore reçu l'ordre espagnol de la Toison-d'Or, fut à la cour l'objet des plus flatteuses prévenances. Les comptes de sa maison nous le montrent, dans cette dernière circonstance, tantôt assis à la même table de jeu que la reine, tantôt suivant la cour à Saint-Germain-en-Laye, à Tours, à Amboise. Les joutes de cette dernière ville eurent un grand éclat et durèrent bien des jours. Philibert s'y distingua par son adresse dans tous les exercices du corps, comme

» le collier du dit ordre, et à ceste fin avons puis naguères escript
» à nostre bon fils, le Roy catholique, de nous mander et envoyer
» icelluy pour en après quant vous manderons venir et vous
» transpourter vers nous. Et si d'adventure notre dit bon fils vous
» avoit envoyé présenter le dit collier avant la réception de ces
» présentes, ou en après vous le mandoit, que ne croyons, nous
» désirons et vous requérons non le recevoir, ains le nous envoyer
» en mandant un de vos serviteurs avec ; et par icelluy vous
» signifierons les jour et lieu que entendons vous le délivrer pour
» selon ce vous régler. A tant, très chier et féal cousin, Nostre
» Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre ville d'Ausbourg,
» le IIIe jour de novembre, l'an XVcXVIII. » Signé : *Pro Rege*, RENNER. Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296-97 et suiv.)

par la magnificence de ses chevaux, de ses écuyers et de ses parures chevaleresques. Héritier des goûts de prodigalité de son père, il jetait l'argent à pleines mains avec l'étourderie d'un jeune homme, tellement que sa mère, prise au dépourvu et avec une bourse épuisée, fut alors obligée, pour suffire à ces dépenses, d'engager en secret un collier et un autre bijou de grande valeur (1).

Il ne songeait point à quitter ces fêtes enivrantes, quand arriva à la cour un émissaire de Charles-Quint, chargé d'instructions bien différentes et d'un style fort sévère (2). Offensé de ces allures toutes

(1) 1519 (*n. s.*), 16 *mars, à Saint-Germain-en-Loye.* — Acte par lequel Philibert de Chalon déclare avoir délivré à Claude de Troye, son receveur général en Bretagne, un COLLIER D'OR où sont enchâssés deux diamants, quatre rubis, vingt-trois perles mises en œuvre en huit platelettes d'or, les dits diamants aussi emplatelés d'or, le tout émaillé de noir en petits rondeaulx — plus une potence d'or en la quelle il y a cinq diamants, dont les trois sont en triangle, le quart en table et le cinquième en poincte. Pour sur icelles pièces faire un emprunt de 1,500 livres pour convertir à la dépense que faisoit présentement le dit prince à la cour de France. (*Arch. de la maison de Chalon*, E, 1301. — Voy. aussi Pièces justif. n° 1.)

(2) 1519, *mars* (n. s.), *Barcelone.* — Instruction signée de la main de Charles-Quint et rappelant qu'il a accordé le collier de la Toison-d'Or à Philibert de Chalon ;

Qu'il lui a accordé une pension de 4,000 fr. par an, et en oultre si honorable traictement qu'il n'eut cause de chercher autre service, sort ou parti ;

Qu'il lui a donné charge de gens d'armes, tous natifs du comté de Bourgongne ;

Qu'il le fera payer de 4,000 fr. dus sur sa pension d'une année expirée.

Le roi s'étonne des délais du prince à recevoir le collier dont s'honorent les rois, princes et archiducs. — Il lui a accordé un

françaises, le roi d'Espagne, dans un écrit plein d'amertume, rappelait au jeune comte les marques d'affection qu'il lui avait données, le peu de retour qu'elles rencontraient et l'étonnement que lui causait le retard presque dédaigneux de l'élu de la Toison-d'Or à recevoir les insignes d'un ordre dont s'honoraient les empereurs et les rois. La missive lui fixait nettement un délai extrême dans lequel il eût à se faire recevoir, et se terminait par l'injonction d'avoir à se rendre dans le comté de Bourgogne pour s'y occuper des soins de son gouvernement.

A ce coup de foudre inattendu, le jeune prince demeura atterré, il n'avait pas voulu offenser le roi d'Espagne qui, presque en même temps, était nommé empereur, élection destinée à produire de terribles guerres entre l'Allemagne et la France. Cet ordre précis ne comportait pas de nouveaux retards, Philibert obéit, et, sans prolonger son séjour à la cour de France, revint immédiatement en Bourgogne.

Pour faire trêve à ces tristesses dont sa mère était

---

délai depuis plus d'un an expiré, et le prince demande encore un plus long délai, ce que le roi ne trouve ni raisonnable ni honneste.

Cependant, par bénignité il consentira à attendre jusqu'à la Saint Jean-Baptiste, 1520. Il conclut que si le prince fait son devoir, selon qu'il en est tenu Sa Majesté entend le garder, soutenir, préserver, et défendre ses biens comme autres des vassaux.

Le roi désire que promptement il se tire au comté de Bourgogne dont il a le gouvernement pour entendre à la garde et seurté d'icelui, et de dresser ban et arrière ban de tous les nobles et autres. — Le roi lui enverra ses instructions. (*Arch. de la maison de Chalon.*)

la confidente intime, sans qu'il en parût rien au dehors, le jeune gouverneur de dix-sept ans s'occupa, pendant les derniers mois de l'année 1519, à préparer, soit dans la cour du château de Nozeroy, soit dans la plaine voisine, le magnifique tournoi dont l'histoire a conservé les curieux détails (1), et qui eut un si grand retentissement dans les deux Bourgognes. Pendant plusieurs jours, de splendides fêtes, plus belles encore que celles de l'année précédente, qui s'étaient données dans le même vallon, réunirent l'élite de la noblesse des pays bourguignons. A la lance, à l'épée, on vit les plus brillants faits d'armes; plus d'un guerrier renversé alla mesurer la terre. Les regards des dames, arbitres souveraines de la valeur et de l'adresse, animaient les combattants, et pour les vainqueurs doublaient le prix des couronnes. Cette époque est l'une des dernières et des plus remarquables de la chevalerie franc-comtoise.

L'année 1520 allait s'ouvrir, et pendant les jeux si animés où le jeune prince fut un des principaux tenants, son âme n'avait cessé d'être en proie à une agitation secrète. Il était poursuivi par la pensée du ressentiment de l'empereur offensé, et voyait approcher le dernier délai qui lui était marqué pour

---

(1) Voyez-en le récit dans Dunod, *Histoire du comté*, t. III.
On voit par l'inventaire de la maison de Chalon que, au mois de septembre 1519, pour les organiser, le prince acheta des marchandises d'une valeur de 10,382 fr., somme qui dépasserait de beaucoup celle de 100,000 fr. aujourd'hui. (*Inventaire Chalon*, article des *traités et donations*, n° 23.)

recevoir le collier de la Toison-d'Or. Les temps devenaient plus menaçants, et laissaient apercevoir à des signes certains que la guerre ne tarderait pas à éclater entre l'Espagne et la France. Sous le poids de sa perplexité, et après avoir pris les conseils de sa mère, le prince d'Orange se décida à quitter Nozeroy le 20 janvier 1520, accompagné des serviteurs de sa suite (1), et à prendre le chemin de l'Espagne pour y faire sa première visite à Charles-Quint, presque aussi jeune que lui. Car l'empereur n'avait que vingt ans. L'accueil fut gracieux et courtois, nulle allusion au passé. Philibert plut au roi d'Espagne par sa jeunesse, sa bonne mine, sa loyauté, sa modestie. Pressé d'enlever à la cause française un pareil appui, l'empereur le créa sur-le-champ capitaine de cinquante lances de ses ordonnances; et, faisant apporter le collier de la Toison-d'Or, il le lui attacha en l'embrassant. Philibert se retira de cette entrevue la joie dans le cœur, et, de son côté, Charles-Quint se hâta d'écrire à la princesse d'Orange pour lui exprimer combien il avait été heureux de voir son fils, qui lui appartenait désormais, et qu'il voulait, disait-il, avoir constamment près de lui (2).

---

(1) *Arch. Chalon*, carton E, 1287, c. 42.

(2) 1520, 3 *mai*. *Lettre de Charles-Quint à Philiberte de Luxembourg*. — « Ma cousine, je vous advise que suys esté joyeulx de la » venue de mon cousin le prince d'Orange vostre fils, et vous » mercye le plésir que m'avez faict de le m'avoir envoié. Je l'ay » trouvé plain de bon vouloir et de si bonne sorte que j'espère » recevoir de luy du bon service. Et pour commencer à luy dé-

L'empereur allait partir pour l'Angleterre où l'appelait un motif politique, et Philibert l'accompagna à la Corogne, port de l'Espagne occidentale. Avant de prendre la mer avec son souverain, il renvoya en Bourgogne une partie de ses serviteurs intimes (1); puis, songeant aux hasards des voyages et de la vie militaire qui allaient commencer pour lui, il voulut assurer, à tout événement, le sort de sa grande fortune; il la donna par testament (2) à son unique sœur Clauda de Chalon, mariée à Henri de Nassau, et à son jeune enfant du nom de René. Il ne soupçonnait guère que la jeune princesse mourrait l'année suivante (3). Arrivé en Angleterre, où

» monstrer l'affection que je luy porte, je luy ai donné mon ordre » de la Toyson-d'Or, et avec ce l'ay fait capitaine de cinquante » lances de mes ordonnances, et suis délibéré de le tousjours bien » traicter et le croistre en estat, honneurs et bien, comme son bon » roy et maistre. Je l'ai retenu pour m'accompagner en mon pas- » ser en Angleterre; et quand seray arrivé en mes pays de par » delà, je le envoieray vers vous soubs espoir que me le renvoierez » bientost, *afin que je l'aye continuellement près de moy*, priant » à tant Dieu, ma cousine, vous avoir en sa garde. Escript à la » Couroigne, le IIIe jour de may (1520). Signé CHARLES. » (*Arch. Chalon*, à la préf. du Doubs, E, 1296.)

(1) *Arch. Chalon*, E, 1287, c. 42.

(2) Nous possédons ce testament, daté à la Corogne, du 3 mai 1520. (Voy. *Inventaire de la maison de Chalon*, t. III, 12e cahier, p. 223.)

(3) Elle mourut hors de son pays, à Dust. — Le 2 mars 1521, (*n. s.*) Philibert accompagnait Clauda à Saint-Claude, probablement dans un pèlerinage de prières pour la santé de cette sœur bien-aimée. Elle était morte au mois de juillet 1521. Philiberte de Luxembourg donna un grand éclat au deuil de sa fille. Des draps noirs, destinés à habiller les pauvres, furent achetés alors à Dijon et dans les quartiers d'Orgelet et de Clerval (Clervaux); des

l'empereur ne séjourna que quatre jours, Philibert passa avec lui dans les Pays-Bas. De là il regagna la Bourgogne pour y revoir sa bonne mère qu'il venait de quitter pour la première fois. Son séjour à Nozeroy fut fort court, car il se vit immédiatement rappelé par l'empereur pour assister, comme les grands vassaux de l'empire et de l'Espagne, aux fêtes de son sacre qui eut lieu à Aix-la-Chapelle, avec un éclat extraordinaire (1).

Voilà quelles furent les dix-huit premières années de la vie du prince d'Orange, et par quelle série d'événements se formèrent, entre Charles-Quint et lui, ces premiers liens d'une affection qui ne se démentit jamais. Mais cette situation si brillante avait un autre aspect moins heureux. Cette union si étroite avec l'empereur, c'était, à n'en pouvoir douter, la rupture avec la France. Bientôt la guerre éclata entre les deux couronnes. Philibert y prit part ; sa principauté d'Orange fut confisquée par François I[er], comme ses terres situées en France. L'effort de l'armée française se porta sur la Navarre : pour la reprendre, Charles-Quint assiégea deux fois Fonta-

---

chantées faites à l'abbaye de Migette, des prières aux Carmes de Clervaux, chez les Frères Mineurs de Chalon, de Villefranche, de Lisle-sous-Montréal. (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 43.) Un service funèbre fut alors célébré à Nozeroy. *Outre* 400 *écussons, il y en avait* 36 *autres grands. comprins les deux qu'estoient aux portes du chasteau et des Cordeliers.* (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 110, E, 1287.)

(1) Voyez aux Pièces justificatives la lettre de l'empereur invitant Philibert à l'accompagner aux solennités de son sacre.

rabie. Philibert y déploya la plus brillante valeur; il fut blessé au second siége, mais sa blessure se guérit, et l'empereur réjouit le cœur de la princesse d'Orange en lui parlant de son fils et des hauts faits d'armes dont il avait été le témoin.

Animé par ces succès, heureux et rêvant de nouvelles campagnes, le prince se rendait, au mois de juillet 1524, en Italie, lorsque, passant à Villafranca, près de Nice, il tomba dans les mains des marins d'André Doria. Quoique le pays fût neutre, le prince fut considéré comme prisonnier de guerre, livré à la France et successivement enfermé dans les châteaux de Bourges et de Lusignan. Dans le premier, il fut soumis à un traitement barbare dont il se plaint dans ses lettres à sa mère (1). Mais ni dureté, ni douceur, ni promesse, ne put ébranler sa fidélité envers l'Espagne. Ces rigueurs calculées se prolongèrent, au château de Bourges, jusqu'à la bataille de Pavie, qui amena dans ce traitement un changement complet, François Ier, prisonnier de guerre, ayant lui-même besoin d'être ménagé. Du reste, soit à Bourges, soit à Lusignan, l'âme ardente du prince se pliait mal aux tristesses de la captivité, et

(1) « Madame, je suis arrivé en ce lieu de Lusignan, où j'ai » trouvé Monsr du Vigent, qui set de tant plus essayé à me faire » bon tretement que Gabriel de la Chastre (à Bourges) prenoit » plaisir à me le faire mauvais. » (*Lettre de Philibert à la princesse d'Orange*, 25 *avril* 1525.) — « Ma cousine..., je treuve le traic» tement qu'on fait à mon cousin fort étrange et dur... » (*Lettre de Marguerite à la même*, 5 *mars* 1525.) (n. s.).

Voy. aux Pièces justif. les divers documents relatis à la captivité du prince.

Brantôme le peint dans sa prison l'oreille ouverte à tous les bruits, dans la douleur ou la joie, selon les revers ou les succès de ses persécuteurs, et charbonnant les murs de ces deux châteaux des sentiments divers et violents dont son âme était obsédée.

Cette longue détention dura dix-huit mois (1). Il fallut la bataille de Pavie, la captivité de François Ier et le traité de Madrid, où la délivrance du prince d'Orange fut stipulée par un article exprès pour le rendre à la liberté. Jusque-là, sa mère et l'archiduchesse Marguerite avaient inutilement imploré et fait intervenir toutes les puissances, l'Angleterre, les cantons suisses, l'empereur et le pape.

Il était libre enfin. Lorsque les portes de la prison de Lusignan s'ouvrirent, son premier besoin fut de revoir sa mère et sa patrie. Il revint dans le comté de Bourgogne. Le bruit de son retour se répandit au loin dans le pays, où les registres municipaux laissent partout apercevoir un spectacle touchant, celui de la joie universelle. Dans toutes les villes où entra le jeune gouverneur du comté, les habitants allèrent à cheval loin au-devant de lui (2), témoignant leur dévouement et leur affection avec un respect peu commun aujourd'hui, mais qui était complétement dans les habitudes de cette époque.

L'empereur venait de le nommer gouverneur des deux Bourgognes. Car, d'après le traité de Madrid,

---

(1) Voy. Pièces justif. sur la captivité du prince d'Orange, n° 3.
(2) Notamment à Dole et à Salins.

ces deux provinces allaient être réunies. Il n'entre pas dans le plan de ce récit de retracer comme François Ier éluda la clause de ce traité. Le duché ne fut point rendu à ses anciens maîtres. La neutralité qui régnait entre les deux Bourgognes et qui en faisait la mutuelle sécurité, ne permettait pas à Philibert de tenter la conquête du duché par la force, et, quoique une longue captivité n'eût fait qu'irriter sa passion pour la gloire militaire, il se vit condamné à une inaction fatale, tous les hauts emplois dans les armées de Charles-Quint étant alors occupés par des capitaines en renom.

Dans cette extrémité, le prince, impatient de repos, prend, après avoir consulté sa mère, une résolution subite, celle de quitter Nozeroy et son gouvernement de Bourgogne, pour aller servir en Italie comme simple volontaire. Cette résolution eut sur toute sa carrière une influence décisive. Il venait d'apprendre que Frondsberg, capitaine allemand dévoué à Charles-Quint, levait en Allemagne un corps de 14,000 hommes (1) pour les conduire en Italie et servir sous les ordres du connétable de Bourbon, transfuge de la cause française, à qui l'empereur avait donné, avec le duché de Milan, le commandement de l'armée impériale. Entraîné par

(1) « Toutes les tentatives faites en Allemagne pour envoyer » des secours en Italie avaient échoué à cause de l'indigence de » l'archiduc, et parce que l'empereur n'y avait point envoyé d'ar- » gent. » (GUICHARDIN, III, 250.) Frondsberg n'en avait guère plus. De là l'origine des maux terribles qui ont frappé l'Italie dans ces guerres.

ses rêves de gloire, Philibert n'hésite plus et ne pense qu'à rejoindre Frondsberg.

Les journaux de ses campagnes, dont les pages vraiment intéressantes commencent précisément à cette époque (1), nous le montrent partant d'une course rapide à travers nos montagnes, suivi de quelques écuyers, et, de Nozeroy, s'avançant en droite ligne vers le nord par Saint-Gorgon, Saint-Hippolyte et Châtillon-sous-Maîche. Là, son cortége peu nombreux s'augmente de Melchior de Reynach, capitaine de ce dernier château, l'un de ses gentilshommes dévoués (2). Tous ensemble, à course de chevaux et sans perdre une journée, passent dans le comté de Ferrette, franchissent le Rhin à Brisac, entrent dans le duché de Bade, puis dans le Tyrol, arrivent à Inspruck et descendent par la vallée de Brenner et les gorges de Trente pour entrer en Italie par Vérone. Déjà ils avaient rejoint Frondsberg; le prince se séparant de son cortége de sûreté, et voulant n'avoir que le rang de simple volontaire, traverse, avec trois écuyers et sous un déguisement, les Etats vénitiens ennemis de l'Espagne. Il trouve enfin le connétable de Bourbon dans le Milanais. La

(1) Je n'ai pas, dans les Pièces justificatives de ce mémoire, imprimé, avec les autres journaux, ceux de son premier voyage en Espagne et de son court séjour en Angleterre, parce qu'ils sont beaucoup moins importants.

(2) Il était pensionnaire du prince d'Orange. (*Arch. Chalon*, E, 1287.)

guerre, complétement allumée dans ce pays contre la France, s'y poursuivait avec des incidents divers. Philibert voit Bourbon et lui dit qu'il vient se ranger sous ses ordres.

C'était, pour un noble cœur comme celui du jeune comte de Bourgogne, une bien grave détermination que celle d'adopter le drapeau d'un homme tel que Bourbon, si longtemps dévoué à la France, premier prince du sang, et alors armé contre sa patrie. A Tolède, le marquis de Villéma l'avait mieux jugé, lorsque, prié par l'empereur de loger le connétable dans son palais, il lui répondit : « Je n'ai » rien à refuser à Votre Majesté, mais elle ne sera » pas surprise si, lorsqu'il sera sorti de ma maison, » je la fais détruire jusque dans ses fondements, » parce qu'elle aura été souillée par la présence » d'un traitre. » Mais le prince d'Orange, entraîné par ses goûts belliqueux, ne partageait pas les répugnances du fier Castillan. Il ne voyait dans Bourbon que la victime de la vengeance d'une femme et le chef choisi par l'empereur pour commander l'armée d'Italie. Un mot qui n'est peut-être qu'une boutade de jeune homme sert à peindre son caractère. L'empereur lui demandait un jour « s'il serait capable de faire la faute de Bourbon, et d'abandonner son roi ? » Pour rien au monde, répondit Philibert, sauf pour un cas. — Lequel donc? reprit l'empereur avec une grande surprise. — Pour quel cas ? pour un dépit (1).

(1) Interrogé par l'empereur Charles, pour quel prix il voudroit

Entre le connétable et le jeune comte, l'un âgé de trente-huit ans, l'autre de vingt-cinq, il y avait plus d'un trait de ressemblance; des deux côtés, caractère aimable, qualités brillantes, bravoure sans égale. Bientôt ils s'unirent d'une étroite amitié, et je vois par les journaux de campagne de Philibert, qu'à Pavie il était logé chez Bourbon, et que, dans le cours de cette guerre, plusieurs fois de mutuelles invitations les réunirent à la même table. Le jeune comte ne respirait que les aventures périlleuses, et les mêmes journaux nous font connaître que, dès le premier mois de son arrivée, il fut nommé capitaine d'avant-garde et général des chevau-légers.

Ce poste convenait à la bouillante valeur d'un jeune homme de vingt-cinq ans; mais avec sa dignité d'âme, cette rapide fortune ne put lui cacher longtemps à quels soldats il avait affaire. Jamais armée ne porta plus loin l'indiscipline brutale et l'insolence envers ses chefs. Les Allemands de Frondsberg étaient les plus féroces. Comme ce capitaine les avait enrôlés à un ducat par tête, une fois payé, et dépensé dès longtemps, ils vivaient sans solde, à leur guise, marquant leur passage par le pillage, l'incendie et des excès de toute nature, s'en prenant même, quand ils manquaient d'argent et de vivres, aux chefs qui les avaient trompés. Frondsberg et Bourbon leur avaient promis les ri-

faire la faute du duc de Bourbon, qui avoit quitté son roy: « Pour rien du monde, sire, sauf pour un despit. » (GOLLUT, *Paroles mémorables, etc.*, éd. de 1589.) Livre fort rare.

chesses de l'Italie (1); cette proie, ils l'exigeaient, et, comme elle tardait à venir, un jour, après de longs murmures, passant au dernier degré de la fureur, ils se jetèrent sur le quartier du connétable, demandant à grands cris de l'argent ou sa tête. Un de ses serviteurs fut massacré, et, pour ne pas être assassiné lui-même, Bourbon, sans un moment de retard, fut réduit à prendre la fuite et à se cacher.

Il y eut quelque chose de plus étonnant. Ces actes d'incroyable insolence demeurèrent impunis. La première faute du prince d'Orange avait été de servir sous Bourbon; la seconde, beaucoup plus grave, fut de ne pas se retirer, lui, soldat volontaire, de cette abominable armée.

Devenu l'esclave de ses soldats, le connétable, sous l'impulsion de cette force brutale, se décida à attaquer Rome, si renommée par les trésors de la catholicité et les palais des riches Romains. Le 5 mai, il était avec son armée dans les campagnes voisines; le 6, à la faveur d'un brouillard épais qui masquait son approche, il parvint avec ses troupes jusqu'au pied des murailles. Le pape Clément VII, de la maison des Médicis, y était enfermé, et Lorenzo de Ceré, que les papiers du prince d'Orange appelait Rence, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de cette capitale du monde chrétien. Au moment où l'assaut commençait, il y eut parmi les troupes de Bourbon un mouvement d'hésitation

(1) Guichardin, III, 250.

et de trouble; pour les entraîner, il arrache une échelle des mains d'un soldat, l'applique contre la muraille, monte, et tombe frappé à la cuisse d'un coup mortel. A ce moment, Philibert de Chalon était à côté de lui, tous deux au premier rang; pour prévenir le découragement des troupes, il fait jeter un manteau sur le corps du connétable et s'élance lui-même à la muraille (1).

Après un assaut de deux heures, les murs de Rome sont escaladés. Du Borgo, où les assaillants pénètrent, ils passent dans le Transtevère et entrent dans la ville par le pont Sixte, d'où ils se répandent partout comme un torrent débordé. Rome subit plus que les horreurs ordinaires d'une ville prise d'assaut; non-seulement meubles, or, argent, pierreries, mais ce que les hommes respectent, temples, autels, évêques, cardinaux, vierges consacrées à Dieu, tout fut en proie à une soldatesque effrénée. Les lansquenets allemands, luthériens, ennemis du pape, se signalèrent entre tous par leurs fureurs (2). Guichardin, présent sur les lieux, a décrit, avec son éloquence ordinaire, le sac de Rome qui épouvanta

---

(1) Du Bellay, éd. de 1786, p. 37.

(2) Robertson m'étonne quand, en décrivant ces événements, il porte la distraction jusqu'à dire : « Les peuples païens et barbares, les Huns, les Vandales, les Goths, n'avaient jamais pillé Rome avec autant de cruauté que le firent alors les DÉVOTS SUJETS D'UN MONARQUE CATHOLIQUE. » (*Histoire de Charles-Quint*, 1771, IV, p. 154.) Cet historien oublie ce que dit Martin du Bellay de ces DÉVOTS SUJETS, *la plus part Allemands, surpassant les autres en férocité, presque tous protestants, par quoy grands ennemis du pape.* (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. de 1786, II, p. 38.)

l'Europe, et est encore considéré comme l'un des actes les plus monstrueux du XVIe siècle.

Dès le premier jour de son entrée à Rome, le prince d'Orange logea au palais du cardinal Saint-Marc, soit qu'il lui eût été volontairement offert, ou que le prince l'occupât militairement. Ce palais, encore aujourd'hui connu, est situé dans l'une des rues qui débouche sur le Corso, non loin de l'église de la Minerve. Philibert de Chalon y entra suivi de ses gentilshommes, presque tous Franc-Comtois, dont nous donnons la liste à la fin de ce mémoire. Ils avaient rejoint le prince depuis l'ouverture de la campagne. Avec sa nature affectueuse, ce dernier vivait au milieu d'eux dans une sorte d'intimité. Ces Bourguignons ne le quittaient point, même sur les champs de bataille, et, comme il les aimait beaucoup, il en était profondément aimé.

Après Bourbon, à qui il fit faire des funérailles magnifiques (1), le jeune comte de Bourgogne était le premier de l'armée. Aussi, dans la confusion effroyable qui suivit la prise de Rome, les soldats, d'une voix unanime, déclarèrent qu'il aurait le commandement : fatal honneur pour ce général improvisé, impuissant témoin de dévastation qui se prolongèrent pendant deux mois. Brantôme, avec sa légèreté ordinaire, l'accuse d'y avoir donné les mains pour complaire à ses soldats. Mais Guichardin, ca-

(1) *Arch. de la maison de Chalon*, M, 132. Elles lui coûtèrent 500 écus d'or.

pitaine et historien grave, qui était alors à Rome, en juge tout autrement. Il dit sans hésiter que *les troupes n'obéissaient point aux ordres du prince d'Orange, qui n'avait que le titre éphémère de capitaine général* (1). Et, s'il fallait un témoignage plus décisif encore que celui de cet historien, attaché comme chef militaire au parti opposé à celui du prince, je le trouverais dans ce passage du journal de ses écuyers rédigé le jour même : *Le 2 juillet*, porte ce document, *le train de Mons*r *fut saccagé par les lansquenets au palais Saint-Marc* (2). Ainsi, le prince ne fut pas plus épargné que les Romains, et la violence de ces Allemands fut telle, que, ne pouvant compter sur aucune de ses troupes, il dut, ce jour-là même, sortir de Rome (3). Sa première étape, avant d'arriver à Sienne, fut chez Ascanio Colonne qui, l'année précédente, avait fait partie de ceux qui, à main armée, faisaient irruption dans Rome (4).

La vérité est donc aujourd'hui connue, grâce aux registres de campagne du prince d'Orange.

Dans cette grande phase des guerres d'Italie, la dévastation du camp de Bourbon ouvre la scène, le sac de Rome la continue, celui du quartier de Philibert de Chalon la termine (5).

---

(1) GUICHARDIN, III, p. 304.

(2 et 3) Voy. le Journal de campagne du prince, *Pièces justificatives*, juillet 1527.

(4) Sur cette irruption, voy. GUICHARDIN, III, p. 244.

(5) Aux amères accusations de François Ier sur le sac de Rome, l'empereur soutenait qu'il ne pouvait en répondre ; il en parlait en ces termes :

Je ne ferai point à la mémoire du prince d'Orange l'injure d'examiner si, dans ce riche butin, ses mains et celles des écuyers de sa maison demeurèrent pures du pillage. Ses journaux de campagne éloignent à cet égard tous les doutes (1), et j'ajoute qu'aucun historien ne l'a jamais accusé. A aucune époque, le prince n'eut moins d'argent à sa disposition, et, dans une lettre écrite quelques mois après à sa mère, il lui confie, en demandant pressamment une somme de 6,000 écus, qu'il vit depuis longtemps *de la miséricorde de Dieu* (2).

Et, s'il faut pénétrer plus avant dans la conscience du jeune comte, au milieu d'événements si étranges, je le ferai. Qu'on ne se représente point le prince

---

« Quant à ce que vous dites du pape, nul n'a plus de regret de » ce qui s'est passé que moy, et a esté sans mon sceu ni comman- » dement; et ce que s'est fait a esté par gens désordonnés et sans » obéyssance à nulz de mes capitaines. » (*Réponse de l'empereur à la déclaration de guerre des rois de France et d'Angleterre*, dans l'*Apologie de Charles-Quint*. — *Mém.* GRANVELLE, V, p. 245-54.)

« Il est tout notoire à chascung que, si Mr le duc de Bourbounois » et d'Auvergne (le connétable de Bourbon), lieutenant et capi- » taine général de Sa Majesté au dit exercite (armée impériale) eut » vescu quand Rome fut prinse, jamais les maux qui y furent » faicts ne fussent advenus... Mais après son trespas, le dit excer- » cite demeura sans chief, ordre ne gouvernement. » (*Mémoires* » GRANVELLE, I, f° 89.)

(1) On y voit qu'après et pendant le pillage, les approvisionnements et fournitures de sa maison et de sa table furent, comme précédemment, faits et soldés chaque jour, sans changement d'aucune sorte; et si quelques articles provenant du sac de Rome furent achetés par ses écuyers pour sa table ou la leur, le journal en mentionne l'origine et le paiement. (Voy. aux *Pièces justificatives*, n° V, 3 juin 1527.)

(2) Lettre de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 nov 1527.)

d'Orange comme un de ces hommes de guerre qui, à la question d'honneur près, se résignent aux faits accomplis et assistent avec indifférence et, au besoin, le blasphème sur les lèvres, à la dévastation sacrilége des églises. Ses papiers intimes nous en offrent un portrait absolument opposé. Dans la vie des camps, il avait conservé les traditions de sa pieuse mère et était demeuré fidèle, non peut-être sans quelque mélange de faiblesse morale (1), aux pratiques de la foi chrétienne. Dans cette Rome profanée par ses soldats, comme dans le cours de ses campagnes, on le voit constamment demander à l'Eglise ses prières (2), et, un jour, pendant les fêtes de Noël, se faire conduire par un prêtre dans sept églises, pour y faire par piété ses stations successives (3).

Cependant, dès les premiers jours qui suivirent l'entrée des Allemands dans Rome, le pape effrayé, suivi de Rence de Céré, son impuissant défenseur, des cardinaux et de tous les ambassadeurs, s'était réfugié dans l'asile peu sûr du château Saint-Ange. Sans attendre les ordres de l'empereur, et considérant le souverain pontife comme un ennemi membre de la ligue, le prince d'Orange avait commencé le siége de cette forteresse. Il en dirigeait les approches quand, étant à découvert, il fut frappé à la tête d'un

(1) S'il faut en croire Brantôme et quelques indices tirés des Journaux de campagne du prince.
(2) Voy. ses Journaux de campagne, *passim*. Il fait dire dans un mois jusqu'à soixante-quinze messes.
(3) *Ibid.* Décembre 1527.

coup d'arquebuse. Guichardin, présent à Rome, a ignoré ce fait, qu'il ne mentionne pas dans son *Histoire des guerres d'Italie ;* mais Martin du Bellay l'a connu et rapporté (1), et j'en trouve la preuve et le récit dans le Journal de campagne déjà cité (2).

Sa blessure était grave et ses jours furent en danger. On voit par le même journal qu'il reçut tous les secours de l'art. Mais la plaie ne s'envenima pas malgré les chaleurs et la peste qui commençait à sévir dans Rome. Le 6 juin, le prince était assez rétabli pour entrer en négociation avec le pape, obligé de subir la loi du vainqueur (3). Le lendemain, il recevait au palais Saint-Marc Rence de Céré, qui vint, en suppliant et accompagné de sa femme, faire sa soumission à part (4).

Malgré la capitulation, Clément VII, qui ne pouvait payer la rançon de 400,000 ducats qui lui était imposée, sans préjudice d'autres conditions fort

---

(1) « Le prince d'Aurenge, faisant les approches pour battre le » chasteau, fut frappé d'un coup d'arquebouse à la teste, doet il » fut en dangier de mort. Mais pour cela ne laissa le siége se » continuer. » (*Mémoires* de MARTIN DU BELLAY, éd. citée, p. 39.)

(2) Voy. ce registre sous la date du 29 mai 1527, aux Pièces justificatives.

(3 et 4) « Le pape Clément, désespéré de secours, capitula avec » le prince d'Aurenge. Par cette capitulation, lui et tous les car- » dinaux demeurèrent prisonniers entre les mains du dit prince. » Mais le seigneur Rence de Céré, le seigneur de Laugey et autres, » tenant le party du roy, ne voulurent accepter la dite capitula- » tion... Par quoy ils firent capitulation particulière et par icelle » leur fut permis de s'en aller armes et bagages sauves. » (*Mém.* de MARTIN DU BELLAY, éd. citée, p. 39.) Sur les démarches de Rence de Céré près du prince, voyez Journal cité, juin 1527, aux Pièces justificatives.

onéreuses, demeura, avec les cardinaux, prisonnier au château Saint-Ange, où sa captivité se prolongea longtemps.

Cette main mise sur le pape, vicaire de Jésus-Christ, et cette longue détention étonna l'Europe. Charles-Quint n'osa l'approuver extérieurement, répondant toujours aux vives accusations dont il était l'objet, que tout s'était fait sans ses ordres. En signe de deuil, il suspendit même, selon quelques historiens, les fêtes du baptême de son fils Philippe II (1), et ordonna des prières publiques pour la délivrance du souverain pontife, comme si un seul mot de sa main n'eût pu le faire mettre immédiatement en liberté.

Cette duplicité alors et depuis n'a trompé personne. Au fond, l'empereur approuvait complètement ce qu'avait fait le prince d'Orange, et s'il en fallait une preuve de plus, je la trouverais dans les papiers secrets du prince. C'est une lettre qu'il recevait alors d'Henri de Nassau son beau-frère, qui, en qualité de premier chambellan, approchait le plus près de la personne de Charles-Quint. On y lit que, dans les conseils de l'empereur, après la prise de Rome et la mort de Bourbon, il a été délibéré quel serait à sa place le commandant général de l'armée impériale; que des promesses antérieures ont fait préférer le marquis de Montferrat, mais que le marquis est vieux, et que, si, lui Philibert, en est

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, III, 317. — Guichardin dit au contraire que ces fêtes ne furent pas suspendues, III, 157.

seulement le lieutenant, il n'en aura pas moins la principale autorité (1).

Le pape était toujours prisonnier au château Saint-Ange. Depuis et pendant cette captivité, des perplexités cruelles se succédèrent dans le cœur du prince d'Orange. Nous avons raconté la dévastation du palais Saint-Marc où il logeait et sa retraite forcée devant la révolte de ses troupes ; la peste, devenue plus violente, s'étendit dans Rome et hors de Rome. Le prince en fut atteint à Sienne, où il s'était retiré ; plusieurs de ses serviteurs furent frappés autour de lui. Sa vie courut les plus grands dangers, et ses gens, au comble de l'effroi, furent obligés d'appeler précipitamment les médecins les plus habiles (2).

Il se remettait à peine de cette dangereuse maladie, quand il apprit la défection du duc de Ferrare, qui abandonna le parti de l'empereur pour s'attacher à celui de la ligue. Cet événement fixa le sort du prince d'Orange ; il n'y eut plus d'obstacle à ce qu'il fût généralissime de l'armée impériale en Italie. Cet honneur combla ses vœux, et l'ambition croissant avec les dignités dans son cœur de jeune homme, il voulut presque immédiatement y joindre celle de vice-roi de Naples, devenue vacante par la mort de Lannoy. C'est à sa demande que sa mère en écrivit à l'empereur (3). Mais ce vœu ne s'ac-

(1) Voy. la lettre d'Henri de Nassau aux Pièces justificatives.

(2) Voy. *Journaux de campagne*, juillet 1527. (Pièces justificatives n° V.)

(3) « Je ne sais si vous avez receu d'autres lettres que je ay

complit point alors, quoique la réponse qu'elle reçut fût pleine de courtoisie (1); cette vice-royauté devait être le prix de plus redoutables épreuves.

Le voilà généralissime de l'armée impériale. Mais cette armée, il fallait la faire sortir de Rome, où elle faisait depuis si longtemps le désespoir des Romains; l'immense butin qu'elle y avait fait ne lui suffisait pas. Elle y vivait en telle licence que le marquis du Guast et le vice-roi de Naples, Hugues de Moncade, craignant pour leur vie, avaient été obligés d'abandonner cette capitale, et la peste qui avait même gagné le château Saint-Ange ne pouvait décider cette soldatesque à partir.

Cependant il devenait urgent de diriger ces troupes indomptables sur le royaume de Naples, qu'allait attaquer Lautrec, le plus renommé des généraux de François I[er], à la tête d'une puissante armée. Mais les soldats impériaux déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas si l'arriéré de leur solde ne leur était payé (2). La rançon du pape, délivré enfin, après

---

» escriptes de la mort du visroy de Naples; je crois que sy les » avez receues quares faytes les despeches il contenues, je saroys » voulontie le cy ou le non, par quoy par les premières me le » manderez sy vous plaist. » (Lettre déjà citée de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 novembre 1527.)

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° IV.

(2) Le prince écrit de Sienne à sa mère, le 8 novembre 1527 : « ..... Bien vous veux advertir que j'attends une escorte que » doyt venir de Rome pour me venyr quérer. Et moy, estre là, » feray tout ce quy me sera possible de contenter l'armée. Ce que » je crois quy se fera, car il i a jà bon commencement, et, ce » fest, essayrons de recouvrer à l'empereur ce qu'il a perdu, ce » que j'espère quy se fera aisement; car je sommes encore une » bonne armée. »

six mois de captivité, fit les frais de cette solde. Ils obéirent alors, et sur-le-champ le prince d'Orange entra dans le royaume de Naples pour le défendre.

Lautrec arrivait par la Romagne et la Marche d'Ancône; il approchait de plus en plus, et bientôt les deux armées se joignirent. Le général français voulait sur-le-champ livrer bataille; mais le plan du prince d'Orange était complétement opposé : c'était d'arrêter, de ralentir du moins la marche de l'ennemi, sans exposer ses troupes. Il y parvint par une stratégie fort habile et admirée des historiens (1); et ce n'est qu'après deux mois de petits combats que Lautrec, toujours harcelé, put arriver devant Naples. C'était le 29 avril 1528; il en commença immédiatement le blocus, plein d'espoir que le défaut d'argent, les mutineries intérieures et la famine allaient lui livrer la ville.

Les premiers événements de la guerre parurent justifier ces espérances; et, dans un combat naval, où l'on voit figurer plusieurs chevaliers franc-comtois (2), Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, suc-

---

(1) « Cependant le prince amuse toujours l'armée françoise, et » feit semblant de combattre et livrer bataille, mais s'éloignant » tout à coup et se retirant en fuite et retraitte de loup, montroit » toujours les dents. Enfin, sans faire que quelques légières » pertes de ses gens, il gagne Naples, tout jeune capitaine et » quasi général sans barbe, à la barbe d'un des plus vieux routiers » et capitaines renommés de ce temps. » (Brantôme.)

(2) « Mourut Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, et fut » fait prisonnier le marquis de Guast, *le seigneur de Ris* (Gerard » de Rye, seigneur de Balançon), *le beau Vauldrey...* » (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. citée, p. 92.)

comba les armes à la main ; l'élite de l'armée impériale y périt, et les vaisseaux qui purent échapper rentrèrent en désordre dans le port. Par cette défaite les assiégés, serrés de plus près, privés par la flotte ennemie que commandait Philippin Doria, des moyens de faire arriver les vivres du côté de la mer, semblaient dans une situation désespérée. Tous les yeux se tournèrent du côté du prince d'Orange, et à la place de Hugues de Moncade, capitaines et soldats, d'une voix unanime, le proclamèrent vice-roi de Naples. Il fallait de l'héroïsme pour accepter cette terrible mission. Les habitants de Naples avaient les impériaux en horreur (1); la garnison, composée de soldats de trois nations, c'est-à-dire d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands, semblait prête à en venir aux mains à l'intérieur (2). La peste et ses ravages s'accroissaient dans la ville, il n'y avait plus d'approvisionnement que pour un mois. A défaut de moulins, on ne mangeait que du blé, et les Allemands, sans solde, et bientôt sans vivres, recommençaient les murmures, préludes de leurs soulèvements (3). Les lettres d'un brigantin

---

(1) « ... Et luy (à l'empereur) sarai bien à dire les gens que j'ay » et la meschante voulonté qu'ont ses subjects en ce royaume. » (*Instr. de Philibert à Gérard de Rye, seigneur de Balançon*, portant sa réponse à l'empereur.) (*Mém.* GRANVELLE, I, 179-184)

(2) Voyez la même lettre.

(3) « Il n'était pas possible que Naples pût tenir longtemps » encore ; d'ailleurs la peste s'y faisait sentir cruellement ; et, » faute d'argent, on avait beaucoup de peine à contenir les Alle- » mands, qui se lassaient d'être amusés par de vaines espérances ;

saisi sur mer par les assiégeants, avait révélé à l'ennemi cet état de détresse, et Lautrec, altier, absolu, ne se flattait pas moins que d'avoir le prince d'Orange la corde au cou.

Mais Philibert n'était pas le même homme qu'à la mort de Bourbon ; et le temps n'était plus où il devait obéir à ses soldats, et non leur commander. Immédiatement après la bataille navale, il fait pendre l'un des capitaines des vaisseaux qui était arrivé en fuyant dans le port. Usant de l'ascendant qu'il avait pris sur ses troupes et de l'éloquence qui lui était naturelle, il calme et rassure les esprits, montrant une fermeté inébranlable, et répétant qu'il a nouvelles d'un prompt secours du côté de l'empereur. A défaut de la mer, c'est sa cavalerie légère qu'il charge de lui fournir des vivres par les convois qu'elle enlève sans cesse à l'ennemi. Y a-t-il des mutineries à l'intérieur, il ose faire saisir publiquement les rebelles (1), et quant aux capitaines qu'il appelle *les plus fougueux* (2), ceux sur lesquels ils ne pourraient faire acte de vigueur sans danger, il les gagne habilement, faisant briller à leurs yeux l'or et les *mercèdes,* comme il disait, qu'il leur promet au nom de l'empereur.

C'est ainsi que, patient, énergique, victorieux (3),

» il y en eut même plusieurs qui passèrent dans le camp de » Lautrec. » (Guichardin, III, 377.)

(1) Guichardin, loc. cit.

(2) Lettre déjà citée de Philibert à Charles-Quint.

(3) *Lettre de Marguerite à la princesse d'Orange :*

« ... Quant aux affaires d'Italie, quoy que les François en disent

il gagnait du temps et qu'il arrivait au jour où la fortune des armes fut entièrement changée. André Doria, dont les vaisseaux, sous la conduite de son neveu Philippin, faisaient la force des assiégeants du côté de la mer, trahït et abandonna la France; la force des impériaux augmenta successivement. A une heureuse sortie des assiégés se joignit le ravitaillement opéré par les vaisseaux de Doria. Les vivres, au contraire, manquèrent au camp de Lautrec qui sembla dès lors moins assiégeant qu'assiégé; la maladie fit périr les deux tiers de son armée, et lui-même y succomba.

Je n'applaudis point à ces événements, je les raconte; je sais qu'il s'agit des désastres de l'armée française.

Telle fut la fin de cette expédition de Naples, commencée sous de si brillants auspices. Philibert de Chalon, sortant alors de la ville assïégée, et sûr désormais de la victoire, poursuivit l'armée ennemie, força à capituler le marquis de Saluces, qui avait remplacé Lautrec, marcha de victoire en victoire, et reconquit à l'empereur tout le royaume de Naples, réalisant ainsi avec la plus parfaite précision ce que, six mois auparavant, il annonçait à sa mère.

» à leur avantaige, sy suis-je advertye qu'ils ont esté reboutés de » Naples par trois fois à l'adresse de mon dit cousin vostre fils, » qui est capitaine général, et y ont eu de la perte beaucoup et » se sont retirez. Et est le Sr de Lautrec bien malade ou mort. » et le Sr de Brunswich avec le Sr Antoine de Luyne, marchent » tousjours avant en assisteurs de l'armée de l'empereur .... De » Malines, le XXIII de juin, a^o XXVIII. Signé MARGUERITE. » Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

Il mit le comble à tant de gloire en semblant lui-même l'ignorer. Dans le cours de cette conquête, l'empereur lui avait écrit, offrant de prendre la mer, malgré la crainte des vents contraires et la saison avancée, pour l'aider (ce sont ses termes) à jeter les ennemis hors du royaume de Naples (1). Cette dépêche, fort secrète, écrite de la propre main de l'empereur, devait, en cas de nécessité, être jetée à la mer; un émissaire sûr en était porteur : c'était un Franc-Comtois, Gérard de Rye, seigneur de Balançon, l'un des prisonniers du combat naval de Naples, rendu à la liberté par Doria (2). La réponse du prince d'Orange est un chef-d'œuvre de modestie. Il indique ses vues avec la plus grande réserve, et comprend à peine que, pour lui, un pareil souverain veuille hasarder sa personne, et surtout lui fasse cette grâce de consulter une si jeune tête, qui n'est guère celle d'un Aristote (3). Dans cette lettre, qui est longue, il n'est qu'une chose qu'il oublie, ce sont ses périls et ses services (4).

---

(1) Voy. la lettre de l'empereur dans les *Papiers d'Etat* du card. de GRANVELLE, I, 430, s.

(2) Ainsi que Jean de Vaudrey, appelé *le beau Vaudrey*.

(3) « ... M'a semblé que si jeune teste que la mienne ne deyoyt » seul respondre en cas si grand..... Car quant à la sagesse je » crois que l'empereur ne m'a jamais tenu pour un Aristote. » (*Lettre de Philibert à Charles-Quint*, sans date, mais postérieure au mois de septembre 1528.) (*Mémoires* GRANVELLE, I, p. 179-184.)

(4) Je crois devoir donner quelques extraits de cette dépêche que nous ont conservée les manuscrits GRANVELLE (I, 179-184), et qui est la plus remarquable des lettres, d'ailleurs peu nombreuses, que nous possédons du prince d'Orange.

L'empereur ne mit point de bornes à sa reconnaissance; frappé de tout ce qu'avait fait le prince d'Orange, et lui laissant en quelque sorte le choix parmi toutes ses conquêtes, il lui donna, par lettres impériales, avec la vice-royauté de Naples, le comté de Venafre, le duché de Gravina, la seigneurie de Matéra et la principauté de Melphes, sans compter d'autres terres importantes (1).

« ..... L'empereur peut estre asseuré que le nom de sa personne » luy vaudra X mille hommes, et que beaucoup de gens qui ne » savent quelz ils doibvent estre, bons ou mauvais, faudra » adoncques quy demonstrent le dedans.

» Touteffois il y a beaucoup de dangiers tant d'advanture de » guerre que faute d'argent, peut venir quelque mutinerie, et » d'icelle sourdre quelques revers, pareillement faute de vivres. » La nececyté est extresme en toute l'Italie universelle. Pareille- » ment n'est raison que sa personne s'adventure comme moy ou » aultre feroit: et, là où je pourrois attendre le temps à une nécé- » cyté à mon honneur et par rayson, à luy seroit honteux de s'ar- » rester pour nul destourbier d'ennemy, j'appelle de force; car » il faut que la sienne soit si grande, qu'elle passe sur le corps à » tous aultres que se mestront au devant.

» Le supplierez me vouloir pardonner, si je m'advanture, » comme son serviteur bien humble, le supplier de vouloir bien » y penser à deux fois.....

» J'ai commencé, avec l'ayde de Dieu, à accorder son armée, » et il n'y aura desaccord avec les piétons allemands et espagnols, » et suys après pour faire le semblable avec les hommes d'armes, » chevaulx-légers et italiens, pour parachever de mestre le tout » en obéissance. Il pourra voir la grande somme qu'il monte, la » quelle, ores qu'elle est grande, ne pensay jamais y pouvoir » venir, et n'a esté sans force mercède à tous les cappitaines..... » Et luy supplierés que *ne s'ebaïsse s'il y en voit de bien fougueux*. » J'ay esté contrainct de donner à tous, ou je ne fusse jamais » venu à bout de l'appointement dict. »

(1) « L'empereur ayant reçu la nouvelle des heureuses victoires » du prince au royaume de Naples, nonobstant les rebellions des » seigneurs tenant le party de France, lui escripvit que des biens

Durant cette guerre, qui forme la plus grande page de l'histoire de Philibert de Chalon, et dans ce séjour de Naples, il ne cessa de se montrer somptueux, magnifique. L'empereur lui envoya, par Gérard de Rye, 100,000 ducats pour payer l'armée. Guichardin reproche même au prince des exactions qui auraient entraîné la mort de plusieurs personnages du plus haut rang (1) : accusation dont aucun papier de ses archives ne me permet d'apprécier la valeur (2).

En 1529, la paix de Cambrai vint mettre un terme aux exploits du prince en Italie. Il stationnait avec ses troupes dans l'Abruzze, au nord du royaume de Naples, quand on vint lui annoncer (3) que l'empereur l'avait désigné pour faire le siége de Florence. Les habitants de cette ville, la seule qui fut exceptée de la paix, avaient profité des malheurs et de la captivité du pape pour renverser la domination des Médicis, saccager leurs biens, les exiler et

» des rebelles il eust à faire recompense à ceulx de sa compa-
» gnie qu'il cognoistroit avoir mérité ; et que, du surplus, si
» quelque chose luy estoit agréable, mesme du duché de Gravine,
» principaulté de Melfe, comté de Venafre et Matera, qu'il luy en
» faisoit don et quand il luy plairoit, luy en délivreroit lettres
» patentes.» (*Arch. de la maison de Chalon.* Titres généraux, M. 95.)

(1) Guichardin, III, p. 402.

(2) On trouve dans le carton E, 1296 des *Archives Chalon*. une lettre en chiffres de Philibert à sa mère, sous la date du 4 avril 1529. Elle peut être fort curieuse. Mais ce chiffre ne m'est pas connu.

(3) Pour exécuter cette entreprinse, l'empereur ordonna au prince d'Aurenge lui mandant de se retirer de l'Abruzze où séjournait son armée. (Martin du Bellay, p. 132.)

établir à Florence le pouvoir populaire. A cet ordre, Philibert obéit sans tarder. Sur la demande de Clément VII, il vint à Rome le 1er juillet 1529, et concerta avec lui l'attaque contre Florence. Le pape lui fournit trois canons et quelques pièces d'artillerie du château Saint-Ange (1). Alors, le prince rassemblant son armée, la conduisit devant Florence, dont il commença le siége. Ce siége, décrit par les historiens, dura neuf mois. La ville, cernée de plus près et réduite à l'extrémité malgré son implacable résistance, allait succomber enfin, quand le prince d'Orange apprend que, pour la délivrer, et de concert avec ses habitants, arrive un capitaine florentin détaché au dehors, Ferruchi, que les journaux du prince appellent Ferruche. Il approchait par les montagnes de Pistoie avec des troupes rassemblées à Pise. Sur-le-champ, pour un temps fort court, le prince abandonne le siége, et s'avance à travers les montagnes. Emporté à la vue de l'ennemi par son impétuosité ordinaire, il se précipite à sa rencontre, et, marchant au premier rang, tombe frappé de deux coups d'arquebuse (2). Il était mort; mais on peut dire qu'il demeura comme enseveli dans son triomphe, car rien n'arrêta l'élan de ses

---

(1) Guichardin, III, 426.

(2) Gollut (*Mém.*, anc. éd., p. 1051) dit « qu'il fut tué pendant qu'il combattoit avec l'estoc un chevalier gascon, qui s'aidoit d'une masse. » Ce doit être une tradition de notre pays, plusieurs Franc-Comtois estant sur ce champ de bataille. — Les titres de sa maison appellent *Cavoignago* le lieu où le prince fut *frappé* (*Arch. de Chalon*, M. 132.)

troupes victorieuses, et, sept jours après, Florence ouvrait ses portes à l'armée impériale (1).

Ses écuyers au désespoir avaient recueilli son corps sur le champ de bataille, et enfermé son cœur dans une boîte de plomb.

Je renonce à décrire la douleur de ces serviteurs dévoués, presque tous Franc-Comtois (2), surtout celle de sa mère que la gloire de son fils consolait seule d'une séparation de quatre années, et qui, dans une lettre écrite alors au chancelier Perrenot, s'appelle la plus éplorée des mères (3). On ramena le corps à Lons-le-Saunier, ville qui avait été le berceau du prince, et qui devait être sa dernière demeure. La pompe de ses funérailles égala celle des rois, et dans le cortége, parmi les trophées de ses victoires, parurent cent trente-huit drapeaux enlevés à l'ennemi, et le grand étendard du peuple romain.

On voit encore à Nozeroy les ruines du château où il passa sa jeunesse et dont un dessin du XVI[e] siècle nous a conservé l'image tel qu'il était alors;

---

(1) Montluc ne se consolait pas de n'avoir pas assisté à cette grande journée de la mort du prince d'Orange. (*Mém.* de MONTLUC, p. 65.)

(2) Voyez-en la liste à la fin des Pièces justificatives.

(3) Elle lui écrit comme *autant désolée que poure mère sauroit estre de la très grande et douloureuse deffortune du trespas de son fils.*— « Elle voit la désolation de ses vassaux et l'apparente ruyne » de cette maison. Elle envoye des serviteurs à l'empereur, et re- » commande à M. de Granvelle de favoriser ce qu'ils doivent dire » pour empêcher cette ruine. (Lettre datée de Nozeroy, 19 août » 1530.) » (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

on remarque dans la plaine voisine quelques traces du lieu de son dernier tournoi. Nous possédons son portrait, celui de son père, quelques lettres signées de sa main et partie des journaux de ses campagnes. Ces journaux, rédigés sur place par ses écuyers, nous initient aux habitudes intimes du prince, même à ses jeux favoris qui le délassaient de la vie des camps, à sa magnificence, à la richesse de ses costumes somptueux, à sa prodigalité généreuse. En fait d'argent, il ne calculait rien, et avec de grands revenus, il eut toujours et laissa des dettes (1). On y aperçoit aussi que sa constitution n'était pas robuste ; mais chez lui la nature était dominée par la puissance de la volonté ; il supportait le froid, le chaud, la soif, la souffrance aiguë ; et c'est dans la cruelle atteinte d'une attaque de goutte que, le pied enveloppé dans un chapeau de velours, il marche à son dernier combat (2). Il se plaisait à dire qu'avec une armée de 30,000 fantassins et 4,000 cavaliers bourguignons, il passerait par le milieu des royaumes (3). Dans les conseils, il possédait le calme, la décision, l'énergie ; mais si sa valeur était sans égale, il ne la maîtrisait pas assez sur les champs de bataille, il courait au péril, et nul prince de sa race n'a porté plus loin que lui la furie fran-

---

(1) Dans une lettre du 19 août 1530, adressée par Philiberte de Luxembourg à la Corte regia de Naples, elle parle des *grandes dettes* laissées par son fils.

(2) Voyez ses Journaux de campagne, août 1530.

(3) Gollut, *Paroles mémorables*, 1589.

çaise. Aux qualités de l'homme de guerre qui étonnent et qu'on admire, il joignait la grâce aimable qui séduit, et la bonté qui subjugue. « C'était, dit » Brantôme, le prince du monde le plus libéral et » le plus affable, et pour ce, fort aimé d'un chascun, » fort pleuré et regretté de ceux de l'armée, tant des » Espagnols que des Allemands. » Le nom de Philibert de Chalon vécut longtemps dans le souvenir des hommes du Jura; quand, depuis l'Italie, son corps fut ramené en Bourgogne, il s'éleva un long cri de douleur dans ces montagnes, berceau de son enfance; bien des larmes coulèrent sur le passage de celui qu'après sa mort ils appelaient encore leur *tant bon Seigneur*, et la requête des montagnards du val de Miéges demandant à sa mère que le corps du prince fût déposé dans l'une de leurs églises, *pour soulager leurs grosses douleurs* (1), est la plus simple, la plus éloquente des oraisons funèbres du dernier rejeton des comtes de Bourgogne.

---

(1) Voy. cette requête au Pièces justificatives n° VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la cour de France.

1507 (*n. s.*), février.

Dépense de Madame (la princesse d'Orange), pour le voyage qu'elle a fait de Nozeroy à Lons-le-Saunier à mener Mademoiselle (Clauda de Chalon), qui s'en aloit en France devers la reine, depuis le 12 au 19 du dit mois.

(*Arch. de la maison de Chalon*, 2e vol. de l'*Inventaire*, C, 62.)

1507, 13 novembre.

Lettre de Louis XII en faveur de Philiberte de Luxembourg sa nièce et du prince d'Orange. Le roi consent, pour obvier aux dommages qu'ils pourroient éprouver par suite des guerres qui surgiroient dans le comté de Bourgongne, que toutes les villes, places et chasteaux qu'ils y possèdent, et leurs seigneuries, demeurent à l'état de neutralité.

(*Ibid. Papiers de guerre*, n° 65.)

1508, 17 juillet.

Lettres originales de Louis XII adressées à ses gens, tant du Parlement que de la Chambre de Comptes de Dijon, contenant que, à la requête de sa très chiere et amée nièce la princesse d'Orange, et en faveur d'elle et de ses neveu et nièce, enfants mineurs dont elle a le bail, il consent que le duché de Bourgongne et les ressorts d'Auxonne et Saint-Laurent se fournissent pendant trois ans de sel à Salins.

(*Titres épars à la préfecture du Doubs.*)

1511, août et septembre.

250 escus au soleil pour emploier à la dépense que Madame (Philiberte) a fait devers la royne au lieu de Lyon ès mois d'août et de septembre 1511.

(*Ibid.*, *Comptes généraux*, C, 21. Nouv. classification.)

1511, 14 novembre.

Lettres du roy remettant à Philibert de Chalon tous les biens assis en France qui avoient appartenu à feu Thiébaud de Chalon, eschus au roy par droit d'aubaine.

(*Ibid. Cahiers d'Inv. Chalon*, J, 41.)

1515, 23 avril, à Paris.

Traité de mariage entre Henri, comte de Nassau, et Clauda de Chalon, fille de Jean de Chalon et de Philiberte de Luxembourg, passé à Paris en présence du roy de France. 100,000 fr. de dot sont promis à la future pour tous droits de succession.

(*Ibid. Inventaire Chalon*, t. III, cahier 12, n° 79.)

Le roi de France confirme ce traité le 24 avril, et promet 100,000 fr. six ans après le mariage.

(*Ibid.*, n° 83.)

1518.

Philibert fait un premier voyage à Amboise *pour les jouttes qui eurent lieu au mois de mai* 1518. Il y conduit neuf hommes d'armes et y dépense 6,622 fr., rien que pour ses accoustrements de joutes et de tournois. Draps de soye, d'argent et d'or, achetés près de marchands de Lyon.

Pour se rendre en France vers le roi et la reyne, il partit de Bletterans le 10 janvier 1518 (*n. s.*); il était à Amboise dès le mois de janvier, il y séjourna en janvier, mars, avril et mai, et ne fut de retour que le 2 juin de la même année.

En tout, sa dépense fut de plus de 16,000 fr.

(*Arch. Chalon.* Généraux, C, 35 de la nouv. classific.)

Le second voyage du prince en France, dans l'année 1519, a laissé plus de traces que le précédent; je les trouve dans le compte des dépenses de l'argentier de la maison, où se remarquent les détails suivants :

Compte de dépenses de Pierre de Loisy, argentier de Madame la princesse et de Monseigneur son fils, au voyage qu'ils ont fait en France devers le roy et la reyne estant lors à Paris, du 29 décembre 1518, qu'ils partirent de Nozeroy, jusques au 11 du mois de mai 1519, que Mons[r] arriva à Bletterans.

Ils sont à Paris en février et mars, et même depuis janvier, d'après une quittance du 23 de ce mois. (2[e] vol. de l'*Inv. Chalon,* Q. n° 170.)

A Paris a esté presté la somme de 1,550 fr. par un marchand, sur un collier que Madame a baillé, au quel sont plusieurs pierreries, diamants, rubis et perles.

Puis on voit le prince et sa mère à Tours.

Quatre escus à deux médecins qui ont visité Madame pendant sa maladie.

Aux veneurs et faulconiers de Mons[r].

A l'hôtesse de Tours pour la belle chière de sept jours que Mons[r] y a esté logé.

Le 22 mars, à Mons[r] pour jouer avec la reyne.

Le 25 mars, trois escus d'or pour porter à l'église des Carmes de Tours, pour le pardon qui y estoit pour Madame.

Au mois de mars, la princesse partit de Paris, et M. le prince y demeura vers le roy et à Saint-Germain-en-Laye.

(*Arch. Chalon.* Carton E, 1295. C. 159 de la nouv. classific.)

N° II.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la maison d'Autriche, lettres, donations, traités, etc.

Nous avons montré dans notre texte et dans les pièces qui l'accompagnent, de quels honneurs presque prématurés la maison d'Autriche avait entouré le prince d'Orange dès l'âge de quinze ans, les lettres si flatteuses qu'elle lui a adressées ainsi qu'à sa mère, les emplois éclatants dont elle l'a revêtu : les pièces qui suivent sont destinées à prendre place dans cet ensemble et à le compléter. Les plus importantes prouvent que, en l'absence de son fils, Philiberte de Luxembourg a rempli l'emploi de gouverneur de Bourgogne.

1510, 12 octobre, Colmar.

Maximilien accorde à Philibert de Chalon (alors âgé de huit ans), une pension de 2,000 fr. à raison des bons services de son père.

(*Inv. Chalon*, III, cahier 18, n° 521.)

1513.

Lettres patentes du même empereur, par lesquelles, à la requête de la princesse d'Orange, il donne licence à quarante gentilshommes qu'elle voudra choisir au comté de Bourgongne, de la servir à la défense de ses places, sans qu'ils soient tenus au ban et à l'arrière-ban, pendant le dit service.

(*Inv. Chalon*. J, 33.)

1517, 20 août, Midelbourg.

Lettre de l'archiduchesse Marguerite accordant à Phi-

liberte de Luxembourg la pension annuelle de 1,000 fr. pour ses bons et loyaux services à *l'adresse et conduite des affaires qui sont survenues dans nostre comté de Bourgongne durant nostre absence, et pour luy aider à supporter les frais d'assister, conseiller et adresser nostre chier et très amé cousin gouverneur et lieutenant général de nostre comté de Bourgongne*. le prince d'Orange son fils, tant et si longuement qu'il nous plaira... Original. Signé MARGUERITE, et plus bas DESBARRES, et sur le replis Laurent DE GORREVOD.

(La pièce existe. V. *Inv. Chalon*, III, cahier 18. n° 53.)

Sans date (1517).

Philibert ayant été nommé gouverneur du comté, sa mère lui envoye Claude de Montrichard son maître d'hôtel, avec des instructions. Elle demande que, à l'exemple de ce qui se passait souvent sous les ducs, son fils soit à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne,— et que, s'il est question de lui donner un lieutenant, ce soit M. de Montboillon (1), mais qu'en rien il ne consente à ce qu'on lui donne le bailly d'Amont; ajoutant que, s'il n'est pas question de lui donner un lieutenant, il n'en parle pas lui-même. (*Arch. Chalon.* M, 146.)

Malgré cette demande, Philibert n'obtint point d'être à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne. Le maréchalat fut laissé à Guillaume de Vergy. Mais le prince n'eut pas de lieutenant dans sa charge de gouverneur. Pendant son absence si fréquente et par une exception unique, Philiberte de Luxembourg le remplaça. Une délibération municipale de Besançon (9 novembre 1525, f° 54 du registre de la ville) l'appelle *gouvernante du pays*. Dans les questions de neutralité, même de guerre, elle agit à ce titre; elle en a toute l'autorité. Le 7 avril

(1) Le célèbre Simon de Quingey, le même que Louis XI avait, dans ses guerres contre la Bourgogne, fait prisonnier et enfermé dans une cage de fer.

1524, Marguerite, la remerciant de ses services, la prie de *continuer à avoir le pays et affaires d'icelluy recommandez*, ayant en elle *entière confiance*. (*Arch. Chalon*, E, 1290.) — A l'occasion de l'invasion des paysans luthériens en Franche-Comté, le Parlement lui écrit le 2 mai 1525, que l'*affaire est de grosse importance et pire consequence, requerant célérité*, et ajoute : *En l'absence de Mons*[r] *votre fils, vous appartient l'autorité de pourveoir à telz affaires.* — Les gouverneurs la considèrent tellement comme ayant la direction de cette guerre qu'ils lui écrivent : *Madame, s'il advient que les nobles soient mandez pour aller sur les champs, nous vous supplions tenir exempts et en surséance ceulx de la dite cité, que sont au nombre de dix seulement. Des quels, six sont des principalz du conseil de la dite cité, et nous les laisser pour donner ordre, provision et deffense à icelle.* (*Arch. Chalon.* E, 1335.) Le pays porte à un tel point sa déférence à l'égard de la mère de Philibert de Chalon que, pour délibérer avec elle sur de hautes questions d'intérêt public, les Etats, y compris l'évêque de Genève et le président du Parlement, se réunissent au château de Nozeroy. (*Papiers des Etats*, L, 147, à la préf. du Doubs.) Voyez aussi, sur cette autorité extraordinaire de la princesse, une lettre du cardinal de Granvelle à Bellefontaine, 11 mai 1580. (*Correspondance de Bellefontaine*, I, 202, à la bibliothèque de Besançon.)

Lettre de Charles-Quint, convoquant le prince d'Orange aux cérémonies de son sacre.

1520, 3 août. Gand.

Mon cousin, j'ay mandé les électeurs et aultres princes du Saint-Empire, eulx trouver et assembler en la ville d'Ayz au jour de Saint-Michiel prochain venant, pour procéder et entendre au faict de mon sacre et coronation comme roy des Romains, ainsy que l'on a accoustumé faire en tel cas. Et pour ce que j'entends que mes prédécesseurs roys des Romains, pour semblable acte,

ont accoustumé de aller et faire leur voyaige au dit lieu d'Ayz en armes, bien et honorablement accompaignez de leurs parents, féaulx et serviteurs, et que (je) désire en ensuyr les traces de mes dits prédécesseurs, j'ay advisé de requérir vous et aultres mes féaulx serviteurs m'accompaigner en l'estat que dessus en mon dit prochain voyaige d'Ayz, et que chascun face habiller ses gens et serviteurs incontinent, préparer et faire monter, armer, et tenir prests vos gens et serviteurs le plus honnestement que pourrez pour m'accompaigner au dit voyaige. Et que pour ce faire serez devers moy, en l'estat que dessus, quelque part que je seray, le xxe jour du mois prochain. A tant, mon cousin, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Gand le IIIe jour d'aoust (1520). Original. Signé CHARLES, et plus bas HANNETON.

(*Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

1521, 17 avril.

Lettres de l'empereur accordant au prince d'Orange les terres et seigneuries appartenant à la dame de Vendôme, au comté d'Artois, et la seigneurie de Rainbaucourt, appartenant au seigneur d'Hasnierres, près de Douay, échues et commises à l'empereur,

En considération de ce que le roy de France avait fait saisir les terres et seigneuries appartenant au dit Philibert en France.

(*Inv. Chalon*, t. III, traités, donations, n° 136.)

Lettres de l'empereur Charles-Quint, empereur et roy d'Espagne.

1522, 1er septembre, à Valladolid.

« Considérés les bons et agréables services que nostre dit cousin le prince d'Orange nous a de longtemps faits, tant en la garde, adresse et gouvernement de nostre comté de Bourgogne, comme en tous nos voyages d'Espagne, Engleterre et Allemaigne à l'entour de nostre personne, fait encore présentement et espérons que faire doye en temps advenir de bien en mieux..., avons de

nouveau à icelluy nostre cousin ordonné et octroyé la somme de huit mille livres, du prix de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la livre, de pension, etc. »

(*Arch. Chalon.* Titres Chalon. Généraux, n° 56.)

Lettre de l'empereur Charles-Quint au profit de Philiberte de Luxembourg, pendant la détention de son fils.

1524, 8 décembre, Bruxelles.

« Comme dès le commencement de cette guerre d'entre nous et le roy de France, pour récompenser nostre très chier et féal cousin messire Philibert de Chalon de la principauté d'Orange, des terres et seigneuries de Lambale, Montcontour, des ports et autres d'entre Coyenon et Encrenon assis en Bretaigne, des seigneuries d'Orpierre, Tréclus, Montvoisin et la partie de Novesan gisans en Dauphiné, les quels et autres biens de grande valeur et estimacion, appartenant à nostre dit cousin, le roy de France a donné à tel que bon lui a semblé, nous avons donné à nostre dit cousin le comté de S. Pol et la terre et seigneurie d'Oisy à nous écheus et appartenant par le droit de la guerre; au moyen de ce que ceulx aux quels appartiennent icelles seigneries tiennent la partie de la France à nous contraire. Des quelles terres et seigneuries gysans en frontière partie a esté brullée et les bois d'icelles abattus et gastés, et grant partie du surplus pillée par les gens de guerre des deux parties et le surplus qui est de petite valeur est difficile à recouvrer. »

(L'empereur considérant ces difficultés et celle d'avoir procuration de Philibert de Chalon *alors en prison étroite* donné la jouissance de ces terres à Philiberte.)

(*Arch. Chalon*, F, 13.)

Instructions signées de Philibert de Chalon pour Jean Bontemps, son secrétaire, et autres allant de sa part vers l'empereur.

1526, 20 mai, à Salins.

La principauté d'Orange étoit indépendante du Dau-

phiné et Parlement de Grenoble, jusqu'à ce que messire Guillaume de Chalon devenu prisonnier du roy Louis XI (en 1475) en vendit la souveraineté au roy pour 40,000 fr. qu'il confessa avoir receu et employé au paiement de la rançon d'icelle prison.

Louis XI soumit la ville d'Orange au Parlement de Grenoble. Mais le roi Louis XII reconnut que cette vente estoit l'effet de la contrainte, et remit la dite principauté en tel estat qu'elle estoit auparavant, réputant le dit fait non advenu; les avocats et procureurs fiscaux mettant opposition à l'enterrinement de ces lettres, le dit roy en dépescha d'autres; et par ces dernières, données à Motilz-les-Tour, le 28 novembre 1500, il déclara estre amplement informé des causes proposées par les dits avocats et procureurs, et confessa estre remboursé des 40,000 escus, ordonnant aux dits officiers de faire jouir le prince d'Orange de l'effet des dites lettres. Depuis, la princesse mère tutrix et son fils ont joui pleinement de la souveraineté d'Orange, jusqu'à ce que, peu de temps avant le commencement de la dernière guerre, le roy à présent régnant, en vertu de certain mandement général, fit saisir et réduire à la cour du Parlement de Grenoble la dite souveraineté, et ses officiers ostèrent les armes du dit prince, qu'estoient sur les portes de la cité d'Orange, et y mirent celles du roy dauphin, le tout sans appeler le dit prince.

Sur ses plaintes réitérées, le roy donna main-levée, mais ses gens firent les appointements que leur pleut.

Pourquoy, de rechef, le 14 juillet 1519, le roy, nonobstant mandement précédent, déclara par son autorité royale que le dit prince useroit et jouyroit pleinement de la dite souveraineté.

Mais, combien que ces lettres fussent signées du roy, on ne les voulut sceller à la chancellerie, et les dites lettres sont demeurées illusoires.....

Durant les guerres, pour ce que Mons[r] le prince a suivi le party de l'empereur, le roy a prins et saisy toute la souveraineté et revenus du dit Orange..... la

conté de Panthièvre au duché de Bretagne et autres terres, sans que le dit prince en ayt jouy depuis.

Le traité de paix (de Madrid) dit que la principauté d'Orange luy sera rendue, mais sans un seul mot de la souveraineté; et malgré ses remonstrances, le roy a répondu que c'estoit chose demandant et requérant cognoissance, et que le prince devoit montrer qu'il jouyssoit ainsy avant la guerre, et au semblable des autres seigneuries cy-devant mentionnées.

Et pour ce sera supplié l'empereur, de l'avis de messires de Nassau, La Chault, le chancelier, de Bouclans et autres aux quels il en sera parlé, que son bon plaisir soit en escripre bonnes lettres à l'ambassadeur de France.

Signé Philibert de Chalon.

(*Arch. Chalon*, M, 41.)

Nº III.

Lettres et documents relatifs à la captivité de Philibert de Chalon.

Nous avons cité quelques lettres concernant ce grave événement de la vie du prince : il est d'autres documents qui ne doivent pas être laissés dans l'oubli.

L'empereur à la princesse d'Orange.

1524, 16 août.

Ma cousine, j'ai sceu comme le prince d'Orange mon cousin a esté prins par nos ennemys auprès de Villafranca de Nice, dont me desplait fort pour la bonne amour et affection que je luy pourte, la quelle ne sauroit estre meilleure. Il n'a jamais espargné travail quelconque pour me faire service, et s'acquitter en son honneur et debvoir, comme plusieurs fois vous ay

escript. Et puisque la fortune est venue telle, encore vault-il mieux ainsy que s'il eust esté prins des Mores, ou que aultre plus grand inconvenient, que d'autres ont receu, comme savez, luy fust advenu, ou qu'il eust esté prins par nos dits ennemys en terre de France. Vous savez qu'il s'estoit dressé au dit Villafranca qu'est pays neutre, et là, par raison et équité, il debvoit treuver toute sécurité, comme j'escrips à mon cousin le duc de Savoye. Pour quoy vous prie que luy faictes tenir mes lettres, afin qu'il pourchasse la délivrance de mon dit cousin, si son intention est que sa dite neutralité voise avant, comme il est tenu et touché à son prouffit. J'escrips aussy à ceulx des Ligues, tant en général que semblablement en particulier aux villes de Zurich, Berne, Fribourg, Zolery et Basle, pour le faict de la dite délivrance, comme verrez par la copie de mes lettres. Si vous semble qu'elles puissent prouffiter, vous les envoyeray, et autrement non. Et pouvez estre asseurement à votre repos, que, soit par le moyen des susdits ou aultrement en deffaut d'iceulx, par paix ou par trefve, j'entends de ravoir le dit prince mon cousin, en quelque manière que ce soit... Escript à Valadoly, le 16 de août, a° 1524. Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND.

(*Collection diplomatique* de M. DUVERNOY.)

Le même à la même.

16 octobre 1524.

...Je vous prie croire fermement que, de ma part, je feray en ceste matière autant que sy c'estoit pour mon propre filz, et aussy ferai-je pour la restitution des biens et terres detenues en France à mon dit cousin par tous les moyens qne l'on saura adviser, et le cognoistrez ainsy par les effects.....

(*Ibid.*)

Sans date (1524).

Camelin, serviteur de la maison de Chalon, fut envoyé

à Thurin devers Mons[r] le duc de Savoye pour avoir payement de certaine somme pour récompense des bagues estant ès coffres du prince d'Orenges, qui avoient esté detroussés au pays de Savoye par la bande d'un gros personnaige, subject du dit seigneur duc. Celui-ci s'obligea à la payer, mais on ne put alors avoir recouvrement.

(*Invent. de la mais. de Chalon.* Lettre M, 132.)

Lettre de Louis de Praët (second chambellan) à l'empereur.

Sans date (1524).

Je trouve, sire, le dit seigneur merveilleusement affecté à sa délivrance; car il est logé en ung très mauvais et très malplaisant lieu, et despend un merveilleux argent tant à des gardes que... (*sic*) si Vostre Majesté et le roy ne s'appoinctent, il sera taillé d'y faire long séjour; et à la vérité je m'aperçois qu'il n'est guères en grâce de la dite régente; et ce peu de bons tours qu'elle luy a faicts ces jours passés, viennent de craincte qu'elle a de vous desplaire.

(*Négoc. diplom. de la France et de l'Autriche*, II, p. 636.)

1528, avril.

Traité conclu à Chambéry, par le quel le duc de Savoye s'engage à rendre à Philibert de Chalon la charge de douze mulets, et à payer pour le surplus 23,000 écus d'or.

N° IV.

Documents postérieurs à la prise de Rome et à la détention du pape, prouvant que l'empereur ratifiait tout ce que le prince d'Orange avait fait en Italie.

Aux accusations de François. I[er], soit dans son

cartel, soit dans la déclaration de guerre adressée à Charles-Quint, celui-ci se défendait facilement sur le sac de Rome, mais fort mal sur la captivité du souverain Pontife.

Le roi de France disait :

« Ceulx qui le tiennent captif se advouhent à vous, et celluy (le prince d'Orange) qui le garda a esté et est l'ung des principaux cappitaines, du quel vous estes toujours servi en vos guerres d'Italie... » (1). Il ajoutait : « La prison (du pape) a esté longue ; et, au lieu d'en chastier les auteurs, vous leur avez permis traictier avec sa sanctité de sa rançon, lui faire desbourser deniers (2). »

L'empereur répondait :

« Je ne fus oncques consentant de sa detention (3)... Le cappitaine que dictes estre à la garde de sa sanctité, qui est un des principaux qui ont servi Sa Majesté, se trouvera avoir esté plus tost pour la deffense et préservation de la personne de sa sanctité, qu'elle ne fut maltraictée des gens de guerre, que pour luy vouloir mal faire, comme a esté assez cogneu en la délivrance et libération de sa personne, où le dit cappitaine s'est emploié comme vertueux et bon chrétien (4). »

On le voit, la défense de l'empereur n'était ni sérieuse ni sincère. Cette captivité de six mois pour mettre le pape à l'abri des injures des gens de guerre; cette rançon si dure et au-dessus de ses forces qui lui était imposée, ne sont guère d'accord

---

(1) *Papiers d'Etat* du cardinal DE GRANVELLE, I, f. 313.
(2) *Id.*, p. 264.
(3) *Id.*, I, f. 89.
(4) *Id.*, p. 329.

avec ces paroles officielles de protection et de bon vouloir.

Au surplus, voici ce qui se passait dans les secrets conseils de l'empereur, où se débattaient les récompenses à accorder aux services du prince d'Orange à cette époque.

Henri de Nassau au prince d'Orange.

1527 (sans date), vers septembre ou octobre (1).

« Mémoire à Mons[r] le secrétaire maistre Jehan Bontemps de ce que, de la part de Mons[r] de Nassau (2), il aura à dire en Italie à Mons[r] le prince (d'Orange) son maistre.

» Premier dira à mondit seigneur le prince que *après que l'on a eu les nouvelles de la prinse de Rome et du trespas de feu Mons[r] de Bourbon* cui Dieu perdoint, l'empereur a pourveu de capitaine général Mons[r] le duc de Ferrare, parceque auparavant il le luy avoit promis, et qu'il est puissant prince, et l'homme d'Italie qui y pourroit présentement le plus servir Sa Majesté. *Et a donné à Mons[r] le prince l'estat de son lieutenant*, et, en son absence, *l'autorité de sa charge*, comme il lui escript. Et, si la dite promesse et aultres causes ne fussent esté, *Mons[r] le prince, pour ses services et la bonne affection et amour que les soldats et gens de guerre lui portent, eust esté préféré à la dite charge de capitaine général.* Néantmoins, pour ce que le duc de Ferrare vraysemblablement ne se travaillera guères, fors principalement pour faire et dresser aucunes choses qui luy touchent, est apparent, si la guerre dure en Italie, que Mons[r] le prince y aura encoires de l'autorité et charge assez. Sy aussy la paix s'y traitte, ne sera besoing là plus ceste

(1) Ces lettres furent rapportées d'Espagne par Jean Bontemps, que le prince y avait envoyé. (Voy. Pièces justif. n° V, nov. 1527.)
(2) Premier chambellan de l'empereur.

armée (*sic*), mais la renvoyer en Allemaigne contre les Turcs, et ailleurs où la guerre s'esmouveroit. Et en ce cas, pour ce que le dit duc de Ferrare est jà vieil, et ne vouldroit laissier et sortir de son pays, Mons[r] le prince retiendroit lors sa charge principale de capitaine général. Et, pour ce que la guerre n'est jamais sans périlz et dangiers, comme naguères encore l'on a veu à feu mondit seig[r] de Bourbon, qui estoit prince tant vertueux et expérimenté, le secrétaire dira à mondit seig[r] le prince, *qu'il aye regard à sa personne, et qu'il ne se mette en avanture et hasart. Car l'on scet bien ce qu'il est, et, s'il faisoit autrement, les envieux de son bien le deschiffreroient en mal, et diroyent que, selon sa charge, il se dut plus saigement porter.* »

(*Arch. de la mais. de Chalon.* 2[e] vol. de l'*Inv.*, M, 102, nouv. classif.)

L'empereur à la princesse d'Orange.

1527, 12 octobre.

« Ma cousine, je ne fais doubte que, par mon cousin le prince vostre fils, estes souvent advertye de ses nouvelles. Toutefois, allant par delà mon secretaire présent pourteur, vous ay bien voulu escripre pour dire que j'ay eu souvent lettres de mon dit cousin, et sceu *son bon pourtement, ensemble le grand debvoir et employ qu'il fait pour mon service en Italie. En quoy il ne me trouvera jamais ingrat.* Et quand vous vouldrez quelque chose, vous en complairay de bon cœur, vous priant continuer toujours au bien des affaires de madame ma bonne tante en son conté de Bourgongne, comme avez accoustumé. En quoy, pour la grande amour que je luy pourte, me ferez très agréable plésir. A tant, ma cousine, Nostre Seigneur vous ayt en sa sainte garde. Escript en nostre cité de Valence ce XII[e] d'octobre, l'an XV[c]XXVII.

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

(Original. *Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

Le même à la même.

1528, 1er février.

« Ma cousine, j'ai receu deux vos lettres, la dernière par Montfort, et ouy ce qu'il m'a dit de vostre part conforme au contenu en icelles, qu'est touchant l'estat de mon vice-roi de Naples que me suppliez donner à mon cousin le prince vostre fils. J'avoye desjà auparavant la réception de vos dites lettres, baillé charge de cestuy affaire à Waury, le quel j'envoye devers luy pour, entr'autres choses, luy dire que je n'avoye encore prins résolution de pourveoir au dit estat, ne la puis prendre si tost pour estre les choses d'Italie en l'estat et trouble, que luy mesme, qui est sur le lieu, scet et voit qu'elles sont. Et ne devez faire doubte, vous ne luy, que, en tout ce que verray son honneur et prouffit, l'auray tousjours voluntiers pour recommandé avant tous autres pour la bonne amour que je pourte à vous et à luy, *et pour le mérite de ses services qui me sont très aggréables.* Il verra maintenant la bonne depesche que j'ai faite pour luy. Et puis que je luy baille si grande et honnorable charge, en la quelle ne faiz doubte qu'il me servira *de bien en mieux, comme il a fait jusques à icy,* vous entendez bien, ma cousine, que le traictement que j'entends luy faire ne sera pas en dyminuant, mais plus tost en l'advançant et augmentant le plus à son honneur et prouffit que tousjours bonnement pourray, comme j'ay donné charge au dit Waury luy dire plus au long.

» Et quand il y aura autre chose, en quoy vous pourrez aussy complaire pour l'accroissement de vostre maison, me ferez plésir m'en advertir. Car tousjours, vous et luy, me trouverez vostre bon cousin; que sera pour ceste fois fin de ma lettre..... Escript à Bourgos, le Ier de janvier a° XXVII (*v. s.*).

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

Arch. Chalon, E, 1296.)

N° V.

Journaux de campagne et de dépenses du prince d'Orange pendant les guerres d'Italie.

Ces journaux, encore inédits, sont précieux pour l'histoire. Ils commencent le 6 novembre 1526, se continuent pendant toute l'année 1527 et les premiers mois de l'année 1528 ; puis il y a une longue lacune, probablement à raison de la perte des registres, qui ne recommencent qu'en juillet 1530. Ils renferment ce mois tout entier, ainsi qu'août, septembre et octobre. On y trouve le récit de la marche de Philibert de Chalon contre Ferruchi, sa mort dans les montagnes de Pistoia, et tous les détails, étape par étape, de la translation de son corps, de Florence à Lons-le-Saunier, où il a été inhumé.

1526.

Compte commencé le 1er décembre 1526, que Monsr (le prince d'Orange) arriva au camp de l'empereur des lansquenets que messire George de Frondsberg menoit, et arriva mon dit seigneur au dit camp, lui quatrième, et laissa son train en Allemaigne, pour s'en retourner en Bourgogne (1).

NOVEMBRE.

Despense de Monseigneur le prince d'Orange, faicte

(1) C'est-à-dire que le train, en quittant le prince, reprit le chemin de la Bourgogne.

en son voyage qu'il fait présentement en Allemaigne pour passer en Italie avec messire George de Fronspet (Frondsberg), qui meine une armée de lansquenets en Italie, commençant la dite despense le mardi vi^{e} de novembre xv^{c} vingt six que Monsr et son train furent au digné à Saint-Gorgon partans de Nozeroy.

Le même jour, souper et gite à Chastillon-sur-Mache, a lougé Monsr au chasteau et le train en la ville. Il arrivait par Domprel.

Le 7, Monsieur digna au dit Chastillon et soupa à Florimont.

30 chevaux. — On voit avec lui Jehan de Falerans, Dynteville, le capitaine Florimont de Chastillon-sous-Maîche, qui de ce chasteau a esté envoyé à Fronspet avec 20 escus soleil; le maistre d'hostel Genevois, seign^{r} de Chalain; l'écuyer Jehan Visemal; le capitaine de Saint-Laurent; Jehan de Chantrans, écuyer, seign^{r} de Courbouzon; Jehan de Guerres, escuyer, maistre d'hostel.

Le 8, Monsr et son train à Brisac.

Le 9, à Fribourg en Brisgau.

Le 10, à Sonneval et au souper à Felinghe.

Le 11, à Stoc.

Le 13, à Vaugen.

Le 15, à Pieuquelebat.

Le 16, à Isproc (Inspruck).

Le 17, à Stanech.

Le 18, à Clouse. Le soir soupé à Poche (Bosen).

Du 18 au 28, Monsr et son train demeure en ce dernier lieu.

Pour savoir des nouvelles de Monsr, le maistre d'hostel Chalain et l'escuyer Visemal et Falerans sont allés des Poche à Trente et revenus par la poste, et Monsr a passé en Italie. A Jehan de Falerans, pour aller en poste de Stanech après Monsr à Trente, 30 escus.

Après lui sont passés en Italie le barbier, l'argentier, le botelier, le cuisenier, le tailleur, et leur a esté donné 30 escus.

1527.

Nous omettons, dans tout ce qui va suivre, les articles de dépenses d'approvisionnnement, de consommation de table; ils seraient sans intérêt.

JANVIER.

Le 6, départ, le matin, de Mons[r] qui s'en va à Pavye, *et fut logé au logis de M. de Bourbon,* et son train fut logé en la ville.

Le 13, Mons[r] partit pour aller au camp, et laissa son train à Pavye.

Le 12, le griffonnier (1) partit pour aller en Bourgogne porter des lettres de Mons[r] à Madame (la princesse d'Orange).

Le 14, Mons[r] estant allé au camp des lansquenets, son train partit après digné de Pavye, et s'en alla à l'Estradelle.

Les deux joueurs de hautbois de Mons[r].

Mons[r] estoit en Italie capitaine de l'avant-garde et général des chevaux-légers.

Du 11 janvier au 28, son train est à Castel-Saint-Jehan.

Le 28, Mons[r] en part pour aller en un chasteau, appelé Burquenay.

Deux brasses de velours violet pour faire un fourreau, la garde et poignée de l'épée de Mons[r].

Un chapeau couvert de velours pour Mons[r] — un bonnet de velours pour Mons[r] — 35 escus prestés à Mons[r] pour jouer.

FÉVRIER.

Le 1[er], Mons[r] et son train au camp de Burquenay.

---

(1) C'est un Franc-Comtois, Antoine de la Baume, seigneur de la Griffonière, l'un des gentilshommes de la suite du prince.

Le 8, a esté faite l'escarmouche devant Plaisance.

Le 22, Monsr partit avec tout son camp, et fut loger et souper au bourg Saint-Denis.

Le 24, Monsr part, et fut loger près de Palme (Parme).

Le 28, va souper à Rege.

Le 25, 20 escus à Visemeaul (l'écuyer Visemal, Franc-Comtois), qui estoit à Plaisance, blessé.

80 escus à Fallerans pour faire son voyage en Espagne devers l'empereur.

MARS.

Le 2, Monsr et son train près de Modène.

Le 3, Monsr et son train au camp de la Bastide.

Du 8 au 28, Monsr et son train au camp près Saint-Jehan.

Le 15, *Monsr de Bourbon digna au logis.*

Le 31, Monsr et son train partirent du camp de Saint-Jehan[1], et vindrent près de Bologne.

Le 6, deux pièces de ruban de soye noire pour mettre en la robe de Monsr.

Le 7, 6 escus à Monsr pour jouer au tarau.

200 escus pour payer le Turc Moreau, que Monsr fit acheter à Plaisance.

10 escus à huit trompettes du duc de Ferrare, qui ont joué devant Monsr.

Le 8 mars, 10 escus à Monsr pour jouer.

Le 26, 16 escus à Monsr pour jouer au tarau.

54 casaques de drap bigarré de blanc, violet et noir, les quelles Monsr a donné aux chevaux-légers de sa compagnie, et 150 banneroles de taffetas des dites couleurs, pour mettre ès lances, armets et têtes de chevalx et pour les robes des pages.

AVRIL.

Le 4, Monsr et son train au chastel Saint-Pierre.

Le 5, au camp près Ymole.

Le 6, au camp près chastel Boloigne.

Le 7, au camp près Fayence.

Du 8 au 12, au camp près de Codignole.

Le 13, au camp près Fourlin.

14-15, au camp à Medulla.

Le 21, à une abbaye près la Pyeva.

Le 23, au camp près Boloigne.

Le 28, à Sienne.

Le 29, Monsr digna à Sènes (Sienne), et après digné partit pour aller au camp, et ce jour souppey à Travelli.

Le 30, au camp près Aiguepens.

7 avril, 30 escus envoyés à l'escuyer Visemeaul, malade au pays du duc de Ferrare.

Le 9, à Tinteville, capitaine de la bande des chevaux-légers de Monsr.

Le 14, à un gentilhomme, cheval-léger, *pour porter des lettres à M. de Bourbon.*

Même jour, à un homme qui est entré le premier dans un chasteau que Monsr print d'assaut.

50 escus pour distribuer par ordre de Monsr aux chevaux-légers.

Le 28, drap, deux brasses de satin noir et une brasse de satin blan pour faire un pourpoint à Monsr.

MAI.

Le 1er, Monsr et son train à Viterbe.

Le 2, Monsr et son train à Roussillon.

Les 3 et 4, au camp de Lissule.

Le 5, Monsr et son camp DEVANT ROME, p. 159.

APRÈS LA MORT DE MONS^r DE BOURBON, QUI MOURUT LE VIe DE MAY, MONS^r FUT CHIEF, p. 181.

Du 6 au 31, Monsr et son train DANS ROME, LAQUELLE A ESTÉ PRINSE D'ASSAUT LE 6 MAI.

A Regis (1), rendu 3 souldes pour sept gelines qu'il

---

(1) L'un des écuyers du prince. — A cette époque si importante de la vie de Philibert, on voit à Rome, avec lui, une partie des écuyers franc-comtois : Falerans, Chantrans, de Guerres, Dinteville, Claude de Montrichard, ce dernier renvoyé par le prince en Bourgogne avec 50 ducats pour ses dépenses. Il y mourut en 1529.

a payé à un prestre serviteur du cardinal où estoit logé Monsr.

9 mai, pour avoir apporté l'escuyer Canoz au palais.

8 ducats aux trompettes de l'avant-garde qui ont joué devant Monsr, et 6 ducats à ceux de la bataille.

5 escus rendus à Vernoy, qui les avoit baillé aux cirurgiens qui avoient pansé Dupin, page, qu'estoit blessé au pied.

Le 29, 21 escus donnés par l'escuyer Chantrans aux cirurgiens qui habillèrent Monsr QUAND IL FUT BLESSÉ A LA TESTE D'UN COUP D'ARQUEBOUSE DEVANT LE CHASTEAU SAINT-ANGE.

18 escus aux deux trompettes de la maison de Monsr pour leurs gaiges.

JUIN.

Durant le mois de juin, Monsr estoit chief de l'armée de l'empereur.

Le 1er, à Regis, un ducat qu'il donna, par ordonnance de Monsr, à celluy qui l'amena en litière dès le palais du pape au logis du cardinal Saint-Quatre (Saint-Marc).

Du 1er au 30, Monsr et son train sont à Rome.

12 messes par l'aulmonier à l'intention de Monsr, et un ducat, par son ordonnance, pour une ymaige.

3 juin, à Nicolas, boulangier de feu M. de Bourbon, pour 17 demi-lards, un tonneau de tonine (chair de ton), un tonnelet de champaignons confiz, un sac d'amandes, de la chandoille de cire, du pain, que furent achetés de lui et de ses compaignons DU SAC DE ROME, le tout despensé dès l'entrée de Rome jusqu'à ceste heure, 10 escus.

A M. le maistre Chantrans 2 escus qu'il a baillé pour enlever les morts (1).

10 escus aux femmes et chantres, qui ont chanté devant Monsr.

---

(1) Probablement frappés par la peste.

5 escus aux joueurs de hautbois du pape qui ont joué devant Mons[r].

Le 7 juin, *vindrent du chasteau Sainct-Ange au logis de Mons[r], le sieur Rence et sa femme;* ils y restèrent le 8, et quittèrent le prince le dimanche 9 juin (1).

A la femme qui a pansé Arbye (2).

En mai et juin, Mons[r] fait dire 75 messes (p. 217).

Rhabillé le orologe de Mons[r].

Pour une fiole d'eau de rose pour les mouchoirs de Mons[r].

Le 26, on enterre les morts. Grandjean et le page Bonnant pansés.

12 escus, et 4 escus remis à Mons[r] pour jouer au tarau.

JUILLET.

Le 1[er], *à Rome où Mons[r] estoit chief de l'armée.*

Mardi 2 juillet, Mons[r] et son train à ROME, OU IL FUT SACCAGÉ DES LANSQUENETS (*soldats allemands*) AU LOGIS SAINCT-MARC.

Nota que, *ce jour, tous les vivres, poules et poulets, qu'estoient en garnison,* ONT ESTÉ SACCAGÉS *avec ceux des pourvoyeurs.*

Le 3, partie du train de Mons[r] est laissée à Rome avec Chantrans, le prince lui-même est parti au dehors, à Saint-Laurent.

Le 5, partie du train au chastel Gandoulf, où le S[r] Ascanio Colonne (3) a deffrayé Mons[r] qui, le dit

(1) J'ai expliqué dans le texte que Rense ou Lorenzo, de la maison des Ursins, seigneur de Céré, capitaine médiocre, mais fort actif, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de Rome, et qu'il s'enferma avec Clément VII dans le château Saint-Ange. Ne voulant pas accepter la dure capitulation imposée à ce pontife, il traita à part, et dans ce but, vint, comme on le voit, faire sa composition, emmenant avec lui sa femme. Il obtint des conditions moins onéreuses, sortit bagues sauves du château Saint-Ange (DU BELLAY, éd. de 1786, p. 39), et continua plus tard à prendre une part active aux guerres du royaume de Naples. (Voy. GUICHARDIN, III.)

(2) Président d'Orange ou son fils.

(3) Voy. explication dans le texte du Mémoire.

jour, a perdu au jeu dix ducats. — Soir, soupé à Rocprior.

Du 6 au 12 juillet, partie du train est à Rome, partie à Rocprior.

Du 12 au 16, Monsr et son train à Palemard.

Le 17, Monsr et son train à Fyenne.

Le 18, à un chasteau entre Fyenne et Nexe.

Du 19 au 25, à Nexe.

Du 25 au 27, à Cravainque.

Le 28, à Viterbe.

Le 30, à Aiguepens.

Le 31, à Sienne.

Le 14 juillet, deux pages sont malades à Fyenne.

5 escus d'or à Falerans pour envoyer aux pages qu'estoient malades à Fyenne.

En juillet, l'escuyer Jean de Falerans fait, par ordre de Monsr, deux voyages à Naples.

Le 19 juillet, un escu *au fourrier pour ses dépens d'aller de Nexe à Rome querir un médecin pour Monsr.*

1 *escu au trompette qui alla à Rome dès Nexe pour querir le médecin du grand-maistre de Rhodes.* On donna à ce médecin 30 escus.

10 *escus au médecin de Nexe, qui a pansé Monsr pendant sa maladie.* — 6 escus au cirurgien qui a servi et apporté drogues, tant pour Monsr que pour le page Bonnant.

1 escu à maistre Bernard pour aller au camp des Allemands, où Monsr l'envoya.

AOUT.

Du 1er au 31 août, Monsr et son train à Sienne, sauf à Rome le 11 août.

1er août, 6 escus à Monsr pour jouer au tarau.

A Monsr 1 escu pour jouer au trictrac *avec le bailly d'Amont* (1).

(1) Il ne m'a pas été possible de savoir quel était, au mois d'août 1527, ce bailli d'Amont (comté de Bourgogne). Ce doit être un Franc-Comtois.

16 août, 8 escus à deux cirurgiens qui ont pansé Mons[r].

21 août, 36 soldes pour pain aux chiens de Mons[r].

1 escu à ung homme qui a apporté un autour.

20 escus perdus au jeu.

12 escus perdus à la pelotte (la paume).

Pour un voire de cristalline, 10 soldes.

Pour la façon de deux paires de souliers de velours.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

Nota. — Ces deux mois sont en blanc dans le journal du prince.

NOVEMBRE.

Du 1[er] au 22 novembre, Mons[r] et son train sont à Sienne.

Le 23, à Montalsin.

Le 25, soupée à Aiguepens.

Le 29, à Lustranelle.

Le 30, soupée à Corneto.

1[er] novembre, 1 escu au confesseur qui confessa Mons[r].

A Robert, apoticaire, pour acheter des pilules pour Mons[r], — 8 escus pour médicine et drogues pour Mons[r], — 29 novembre, 1 escu pour drogue pour Mons[r].

Neuf brasses de velours violet pour la robe de Bonnant, page.

10 escus pour un cheval à Jehan Bontemps, qui n'en avoit pas quand il vint d'Espagne en poste devers M[r] (1).

Une paire de boutes (bottes) pour le page Bonnant.

A l'aulmonier pour six messes qu'il a fait dire devant Mons[r].

---

(1) La famille *Bontemps* a donné son nom au château-fort d'Arbois, ancienne possession de nos comtes, qui le lui ont vendu à la fin du XV[e] siècle. Ce château subsiste, et s'appelle encore le *château Bontemps*. (Voy., sur cette famille, les *Annales d'Arbois*, par M. BOUSSON DE MAIRET, qui a connu Jean Bontemps I, Jean Bontemps III, et non celui dont il est si souvent parlé dans les titres de la maison de Chalon, et qui accompagnait Philibert dans ses campagnes de guerre.)

DÉCEMBRE.

Dans les premiers jours de ce mois, Mons[r] et son train sont à Corneto ou à Civita-Vecchia. Du 8 au 31, ils sont à Rome où le prince passe les fêtes de Noël.

1[er] déc., 50 ducats à Mons[r] pour jouer.

Quatre fois pendant ce mois, dons faits à des joueurs de hautbois et de tambourins qui se sont fait entendre devant Mons[r].

Le 25, au peletier pour la fourrure d'une saye de velours, avec parement de martres sibelines, pour Mons[r].

Le dimanche 29 déc., rendu à M[r] le maistre Genevois, seigneur de Chalain ung ducat qu'il donna *au confesseur, lequel guida Mons[r] à faire les sept voyages* (p. 373).

On lit page suivante :

Rendu à l'aulmosnier trois escus qu'il donna pour Dieu (en aumône) *par les églises quand Mons[r] fit les sept voyages.*

A Marguerite, lavandière, sur et en tant moins de ce qu'elle a presté à Mons[r] 30 escus (!!) (On voit qu'elle était au service du prince aux gages de deux écus et demi par mois.)

1528.

JANVIER.

Du 1[er] au 21 janvier, Mons[r] et son train sont à Rome, Le 21, il en part pour se rendre à Naples, où il entre le soir du 26, et passe les derniers jours du mois.

3 janvier, à Mons[r], 34 escus pour jouer

3 janvier, à M. de Falerans, 6 escus pour payer *des gants parfumés qu'il a acheté pour Mons[r].*

3 janvier, 2 cannes et demie d'escarlatte, pour faire un manteau à Mons[r].

Le 12 janvier, il perd au jeu 10 escus.

A Monsr, 200 escus qu'il perdit aux échats (échecs), contre un capitaine espagnol.

18 janvier, 5 escus à Monsr, qu'il perdit au jeu du tablier, contre le capitaine Essen.

Le 19, aux dames qui vinrent en masque après soupée.

La mule, les grands chevaux, la petite haquenée de Monsr.

Le 21, 20 souldes pour deux messes que l'aulmosnier a fait dire devant Monsr.

Le 22 janvier, à Marnix que Monsr envoya vers le pape, à Rivo, pour solliciter des dépêches.

22 janvier, 14 escus à Monsr, qu'il perdit au jeu.

Le 15, 1 escu, 3 ducats au barbier pour un oignement à la joue de Monsr.

Le 19, 100 escus à M. des Guerres, mareschal de logis de feu M. de Bourbon, les quels Monsr lui a donnés.

Martres mises à ung saye de velours noir pour Monsr.

Le 19, 100 escus à M. de Peschin pour faire son voyage en Espaigne.

Le 30, tous les gentilshommes de la maison, La Chault, le capitaine Cat et plusieurs ont disné au logis de l'escuyer Visemal.

FÉVRIER.

Du 1er au 6, Monsieur et son train à Naples; *il en part le 6 pour Rome où il arrive le 11. Il y reste jusqu'au 17, en part après la disnée, avec toute l'armée de l'empereur, comme capitaine général d'icelle,* et vient avec son train au gitte à Frascati.

Le 22 février, Monsr et son train au camp de Lisola. — Le 19 à Valmoton.

23, 24, 25, à Saint-Germain.

27 et 28, à Liffe.

Le dernier février, à Corsalle.

6 février, 6 escus à l'armurier pour l'ornement d'une chapelle pour Monsr.

24 escus d'or pour deux selles, l'une de velours violet, l'autre de velours noir.

Deux harnois, l'un de toile d'or, l'autre de velours violet.

A Pierre Vauchier, fourrier, pour la ferrure de sept mulets, qui ont amené l'argent de Naples à Rome.

MARS.

Le 2 et le 3, Monsr et son train à Bonnevent; le soir du 3, à Castelfranc.

Les 4, 5, 6, 7 et 8, à Troia, au camp de l'empereur.

Le 9, devant Troia.

Du 12 au 20, à Troia.

Du 21 au 23, à Arriano.

Le 23 mars, 20 escus à M. de Villeneuve, prisonnier françois, que Monsr a ordonné lui estre baillé, le quel est demeuré blessé et malade à Arriano.

Le 26 et le 27, à Apèche, au camp près le dit Apèche.

Le 28, à Bonnevent.

Le 29, à Montechalise, au couvent des Cordeliers.

Le 30 et le 31, logé dans une abbaye à Ariainche.

Signé DE GUERRES, CHANTRANS, GENEVOIS.

(*Arch. Chalon*, E, 1289.)

Ici les journaux cités s'interrompent, et, des titres de cette nature, je ne trouve plus, pour 1528, que le fragment suivant, postérieur à la levée du siége de Naples et relatif aux mois de septembre et d'octobre.

SEPTEMBRE.

Le 24, 500 escus ou ducats délivrés au seign^r de Falerans par le receveur général du royaume de Naples, dont il paya une fourrure de martre pour Monsr.

OCTOBRE.

Le 1er, 197 ducats pour acheter velours et autres choses qu'il convenoit avoir pour la chapelle de mon dit seigneur.

Le 8, 130 ducats pour velours noir, délivrés à l'escuyer Visemeal.

Le 28, 86 ducats à Jehan de Falerans, pour acheter draps et velours.

(*Arch. Chalon*, M. 95.)

1530.

JUILLET.

Journal de campagne et de dépense de M. le prince d'Orange.

*Mons*r *vice-roi de Naples, lieutenant-général pour l'empereur en Italie :* dépense ordinaire qui commença le présent mois de juillet 1530, au camp devant Florence.

Mons[r] perd avec Monbardon et Dynteville 42 escus à la paulme, une autre fois dix escus aux dés.

Il porte un bonnet de Millan rouge, orné d'une douzaine de plumes blanches ;

Une paire d'escarpins de velours noir, autres de velours cramoisy et incarnat;

Un bonnet de velours violet, plumes blanches pour mettre à ce bonnet.

On borde pour Mons[r] deux paires de chausses et deux pourpoints, l'un de satin violet cramoisy, l'autre rouge, — deux collets de même, — un corps de satin rouge, — hauts de chausses violets, avec broderie en or, — autres chausses en taffetas violet rouge.

Le 18 juillet, un joueur d'harpenet joue devant lui au palais du pape.

Cinq escus à Robinet son apoticaire, pour *drogues, sirops et autres médicines.*

Mons[r] perd quinze escus à l'arche contre Tamise, deux escus au tarau contre Chantrans, cinq escus à la paulme contre Dynteville.

Un chapeau de soye noire.

Seize pages.

AOUT.

Le 1er août, après disner, Monsr se partit du camp devant Florence, pour aller contre Ferruche. — Quand partismes du camp pour aller à la montagne.

A Bordelet, dix escus qu'il donna au joueur d'espée, par ordonnance de Monsr, *pour courir la poste, de Pistoye à l'Escarperie, pour non laisser passer Ferruche.*

Le 2 août, Monsr est à Lopogio.

Le 3, à Pistoya.

Ce jour, mort de Monsr.

Diverses dépenses de poste et messagers, du vivant de Monsr, touchant le mariage pourparlé de la marquise de Montferrat.

Casaques de velours noir à tous les gentislhommes, à 15 escus d'or chacune.

A Claude, serviteur du maistre d'hostel de Guerres, demi-escu pour un chappeau qu'il bailla à feu Monsr le prince *le jour de la bataille, pour reposer son pied où qu'il avoit la gotte.*

Le 4, pour baulme et *une boëte à mettre le cœur de Monsr,* et deux linceuls, 2 escus.

Aux prestres de Pistoye qui accompagnèrent le corps de Monsr.

Au sacristain de Pistoye pour avoir sonné les cloches et nettoyé le lieu où fut mis Monsr.

Aux prestres qui ont gardé le corps la nuit.

Le 6 août, seize aulnes de drap noir sur le corps de Monsr, — à un barbier qui embauma le corps, — pour la casse (caisse) de plomb à mettre le corps, que l'on fit à Pistoye, et pour celle de bois, — aux deux Allemands qui ont resoudé la casse de plomb que distilloit, — à Horlamb, trompette, pour drogues apportées de Florence pour embaumer le corps, — au même, pour avoir apporté de Florence la litière pour mettre le corps, — au jeune Vernoy qui alla en Bourgongne pour avertir Madame (la princesse d'Orange) de la mort de mon dit seigneur, — pour faire les harnets des mules qui portent

le corps, — pour accoustrer le cheval qui porte la bannerole, — pour faire les sayes, chausses et paletots (noirs) pour les sept pages, deux laquais, deux muletiers, qui conduisent et sont à l'entour de la dite litière, — aiguillettes des pages et laquais.

24 robes noires pour les maistres d'hostel et serviteurs.

Deux casaques à Grantmont et Milson, page anglais, qui montent sur les mulets de la litière.

Le grand drap à couvrir la litière.

Les enseignes et les draps d'or et de velours.

Du 6 au 18, le corps demeure à la Chartrose de Florence. Il y fut porté le 5, *accompagné de tous les colonels et capitaines du camp de l'empereur et de la plus part des gens de guerre.* — 73 prestres célèbrent en la Chartrose.

Le 7 août, le maistre d'hostel de Guerres va en Allemagne avertir l'empereur de la mort de Monsr. — Falerans part pour Naples pour les affaires de Monsr. — Gerard de Rye, escuyer, va à Rome avec le prieur de Lons-le-Saunier, pour impétrer certains pardons pour Monsr.

Le 18, le train avec le corps de feu Monseigneur se partit du camp et ala au giste à Barbarin; il est le 19 à Rouegio, le 20 à Saxo, le 22 à la Chartrose de Boloigne.

Aux paysans qui ont conduit et porté la litière par les montagnes dès Barbarin à Rouegio. — Le 25 août, Vernoy arrive à Boloigne.

Le 23 août, à heure de vespres, le corps est porté à la grande église de Boloigne, et vint le gouverneur, accompagné de sa garde et de tous les gens d'église, jusqu'à la porte de la ville, portant torches et cierges avec belles cérémonies. Pour ce, le corps fut mis sur un gros échaffaut que le dit gouverneur fit faire au milieu de la dite église, tapissée avec tout le cueur de drap noir.

Le 24, le gouverneur fit faire un beau service, où se trouvèrent tous les gentilshommes et seigneurs de la ville.

Le corps passa par Bologne, Modène où la porte fut

ouverte à minuit, à Rhège, à Parmes, Florensolle, Alexandrie, Ast, Saint-Jean-de-Maurienne. Les paysans le portèrent entre Arquebelle et Montmillan. Le 27 septembre, il estoit à Chambéry, où il séjourna.

Le 28, Falerans part pour aller vers Madame (la princesse d'Orange) à Nozeroy, on y fait faire un chapeau ducal en cuivre doré, un sceptre bruni en or fin. — En Savoye, grande difficulté des chemins entre Cessay et Saint-Germain-de-la-Chièvre. On les rabille. 12 compagnons portent la litière par ces mauvais chemins.

On avoit envoyé à Thurin demander à Madame de Savoye des mulets pour passer les monts.

A Saint-Claude, se trouvent M. de Ligny, et Georges monsieur, son frère, pour recevoir le corps (p. 145).

Du 5 octobre au 10, à Nantua. On part le 10.

Le 12, à Saint-Claude. On y vergette et nettoye les draps poudreux de la litière.

Madame la princesse y avoit envoyé 12 gentilshommes pour recevoir le corps de son fils; c'étoient messire de Clervans, Corlaou, Vaudrey, Cressia, Vertemboz, Fertans, Vescles, Beauchemin, Largilla, Montfort, M. de Mouthe (le prieur), et de Champeau, fils du bastard de Brienne, avec 35 chevaux et 18 halebardiers, — un aulmosnier, le père gardien d'Orange, — M. de Ligny.

Le 16, ils partent de Saint-Claude, suivent le corps en noir, et viennent coucher à Clervaux, avec chantres et cordeliers sur cinq chevaux; la chapelle, eux compris, est de 17 personnes.

Deux guides conduisent le train de Saint-Claude à Clervaux. — M. de Ligny loge au chasteau de Clervaux, — les pages, serviteurs et laquais dans les auberges. — On avoit fait faire six gippons noirs aux six pages.

Louage de trois charriots qui ont amené le bagage de Madame (la princesse) à Clervaux dès Saint-Claude.

Dépens des trois chevaux du charriot de Madame et d'un guide qui les conduit de nuit au dit Clervaux. — Messes et service à Clervaux.

Le 17 octobre, à Orgelet. Le charriot de Madame y est conduit à trois chevaux.

Le dimanche 23 octobre, entrée à Lons-le-Saunier le soir. Le *train* avoit disné à Orgelet. Le corps y reposoit à l'église. Services et cloches sonnées.

N° VI.

Noms des écuyers et gentilshommes franc-comtois qui ont accompagné le prince dans ses campagnes (1).

1° A ROME.

Jehan BONTEMPS II, son secrétaire, investi de toute la confiance de Philibert de Chalon et de sa mère, homme fort actif, chargé de nombre de missions importantes.

Claude DE MONTRICHARD, son maître d'hôtel, envoyé après la prise de Rome en Bourgogne, d'où il ne revint pas, étant mort à Nozeroy en 1529.

GENEVOIS, seigneur de Chalain.

Jehan DE FALERANS, qui avait partagé la captivité du prince à Bourges et Lusignan. Il fut envoyé par le prince vers l'empereur en février 1527; en avril, il était malade ou blessé, dans les Etats du duc de Ferrare.

Jehan DE CHANTRANS, écuyer, seigneur de Courbouzon, maître d'hôtel.

L'écuyer VISEMAL, à Plaisance en 1527. Il était blessé.

Le BAILLI D'AMONT (comté de Bourgogne).

N. DE MARNIX (2).

Charles DU TAILLANT, seigneur de Sainte-Ylie.

L'écuyer CANOZ, Salinois, apporté malade ou blessé au palais Saint-Marc, où logeait le prince.

---

(1) Leurs noms sont en lettres capitales dans cette liste.
(2) Famille de Bresse établie en Bourgogne, où elle a possédé le château de Toulouse, non loin de Poligny.

2° A NAPLES.

Le maître d'hôtel Jehan DE CHANTRANS.
Jehan GENEVOIS, seigneur de Chalain.
Le maître d'hôtel DE GUERRES.
Jehan DE FALERANS.
Gerard de RYE, seigneur de Balançon, grand écuyer du prince, prisonnier au combat naval de Naples ou Salerne, 1528.
Le secrétaire BONTEMPS, qu'on voit partir pour Naples avec Philibert en 1528, et qui ne paraît plus dès lors, ce qui fait supposer que, dans cette campagne, il était mort de la peste ou par la guerre.
N. DE MARNIX.
Hugues DE VAUX.
Marc DU VERNOY.
L'écuyer VISEMAL, investi de toute la confiance du prince.
N. DE LA CHAUX.
L'écuyer CANOZ.
REGIS.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.

3° AU SIÉGE DE FLORENCE.

GÉRARD DE RYE, grand écuyer.
DE GUERRES et Jean DE CHANTRANS, maîtres d'hôtel.
L'écuyer VISEMAL.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.
DYNTEVILLE, capitaine des chevaux-légers.
N. DE GILLEY.
N. DE SAUBIEF.
N. DE MARSONNAY.
N. DE LA CHAPELLE.
N. DE MARIGNY.
CONSENS.
N. DE L'ÉTOILE.
N. DE BYNANS.
Symon DU VERNOY.

Antoine DE MONTRICHARD, fils de Claude, né à Nozeroy en juillet 1502, du même âge que le prince.

Nº VII.

OCTOBRE.

Requête des montagnards pour obtenir que le cœur du prince soit déposé dans l'une de leurs églises.

« Supplient très humblement les obéissants sujets, les
» habitanz de vostre seigneurie de Nozeroy et Vault de
» Mièges que, puisqu'il a pleu à Dieu permettre leur
» advenir si très gros et merveilleux inconvenient de
» fortune, que de la privation de leur très redoubté et
» très bon seigneur, que Dieu absoille, que leur sera
» regret perpétuel, eux advertis que ce tant noble, ex-
» cellent et vertueux seigneur a esté apporté par deça
» et n'est encore mis en sépulture, ils vous sont
» venuz très humblement supplier et requérir qu'ils
» vous plaise *avoir pitié de leurs grosses douleurs*, et
» pour leur en donner quelques consolations, vouloir
» faire porter et sépulturer son très haut, très noble et
» excellent cueur en celle des églises de vostre ville de
» Nozeroy qu'il vous plaira, en considération de la
» nourriture qu'il luy pleu d'y prendre, et de *là grosse*
» *et merveilleuse amour que eulx et tous ceux de la mon-*
» *tagne, ont toujours eu, encoires ont, et perpétuellement*
» *auront au dit feu tant bon seigneur.* »

(*Archives du château d'Arlay*, Titres généraux.)

Nº VIII.

Tombeau de Philibert de Chalon.

C'est un problème étrange, et, au premier coup d'œil,

inexplicable, que celui que présente le tombeau du prince d'Orange (1).

Dès qu'il est mort, Philiberte de Luxembourg, sous le poids de sa douleur maternelle, et non contente des funérailles royales, qu'avec tant de soins et de dépenses elle avait fait faire à son fils, en voulut éterniser la gloire par un mausolée digne du héros qu'elle avait perdu. Elle envoya Camelin, l'un de ses serviteurs, à Naples, pour lui rapporter le dessin des plus belles sépultures qu'il pourrait y découvrir (2). Puis, son choix étant fait, elle en confia l'exécution à Gourat Meyt, imageur habile qui, au lieu d'un tombeau unique, se chargeait d'en exécuter deux. Ils devaient être placés dans le chœur de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, l'un à droite, l'autre à gauche, et le sculpteur se proposait d'y faire figurer en relief tous les personnages déposés dans le caveau sous le chœur.

D'un côté, Jean de Chalon IV, mari de Jeanne de Bourbon, de Philiberte de Luxembourg, y était représenté entre ses deux femmes, ayant à ses pieds son fils Claude mort à deux ans.

De l'autre, Philibert de Chalon, non pas couché comme les précédents, mais à genoux devant une image de Notre-Dame de Lorette, ayant derrière lui une renommée, et plus en arrière, les huit preux, auquel l'artiste en ajoutait un neuvième, sous la figure de Philibert.

Tous ces tombeaux étaient en albâtre ; le maître-autel étant alors sous le chevet de l'église et plus en arrière qu'aujourd'hui, le caveau souterrain s'ouvrait, non

---

(1) Je ne parlerai pas de la prétendue cuirasse qu'on lui attribue et qui est au musée de Lons-le-Saunier. Je ne crois nullement à l'authenticité de cette armure, dont la simplicité, qui est celle d'un soldat, contraste si fort avec les goûts somptueux attestés par ses registres de campagne, et avec *la riche cotte d'armes* qu'il portait et qui figura à ses funérailles. (Gollut, anc. éd., p. 1054.) Cette tradition, si peu sûre, ne date que de 1814.

(2) *Archives de la maison de Chalon*, M. 10.

comme maintenant derrière le tabernacle, mais en avant de l'autel, précisément entre les deux monuments projetés.

Dans le sien, Philibert de Chalon devait être magnifiquement représenté en costume ducal, portant au cou le collier de la Toison-d'Or, et avec tous les attributs de la vice-royauté (1).

Cette œuvre eût été véritablement historique, non-seulement par l'importance des personnages, mais parce que ces figures, exécutées sous les yeux et avec le concours de Philiberte elle-même, devaient être autant de portraits.

Gourat Meyt et ses ouvriers imageurs étaient à l'œuvre; on le voit par les titres de la maison de Chalon, en 1532 et jusqu'en décembre 1533 (2).

Arrivée à cette époque, la scène change brusquement, et cette œuvre commencée s'arrête pour ne plus se reprendre. Elle ne se composait encore que de quelques statues de marbre que, d'après Dunod, on voyait de son temps à Lons-le-Saunier (3).

Ce changement dans les résolutions de la princesse d'Orange ne se borna pas là. Dans le même temps, c'est-à-dire dès les premiers mois de l'année 1534, elle se retire en France, où, de concert avec elle, une troupe armée vient la conduire depuis le château de Ruffey (4), voisin de la frontière; elle s'exile, pour ne plus y revenir, du comté de Bourgogne qu'elle a régi si longtemps, et avec une si haute autorité, comme gouvernante; elle abandonne le tombeau de son fils qu'elle a tant aimé,

---

(1) M. Monnier, dans l'*Annuaire* du Jura 1843, p. 121 et suiv., a publié le texte du projet de ces monuments.

(2) *Inventaire Chalon*, t. II. q. 207, 218, 219.

(3) « Philiberte de Luxembourg, dit cet historien, avoit fait » tailler plusieurs statues de marbre, dont on voit encore quel- » ques-unes à Lons-le-Saunier, pour servir d'ornements au tom- » beau de son fils, mais il n'a pas été achevé. » (*Histoire du comté de Bourgogne*, II, 321.)

(4) Département du Jura, près de Lons-le-Saunier. Elle en jouissait comme usufruitière depuis la mort de son fils.

ses derniers restes, ceux de son mari, et ce caveau funéraire où déjà sa propre sépulture était préparée.

Je suis descendu, il y a quinze ans, dans cette salle souterraine, où l'on ne descendra plus. On y arrivait par un escalier. C'est un grand carré que surmonte une double voûte partagée par un arc doubleau : dans ces derniers temps, et pour l'assainissement de l'église, on l'a comblé en y jetant une grande quantité de pierres; car le fond était rempli d'eau.

Le long des murs, sur des appuis peu élevés, se voyaient de longues tables de pierre, isolées les unes des autres. Les corps de Jean de Chalon, de Jeanne de Bourbon sa première femme, du jeune Claude et de Philibert de Chalon, y avaient été déposés lors de leur sépulture, mais ils avaient disparu; et sur les tables, on apercevait seulement quelques os, faibles et derniers restes attestant le néant des grandeurs humaines.

Au-dessus de chaque table, étaient incrustées dans le mur des tablettes de pierre blanche portant les inscriptions et les armoiries des défunts déposés sur ces dalles.

Avant le comblement de la crypte, le conservateur du musée de Lons-le-Saunier (1) avait heureusement obtenu l'autorisation d'enlever les écussons sculptés de ces cinq princes et princesses; tous ont été sauvés et déposés au musée de cette ville.

De ce nombre, est celui de Philiberte de Luxembourg : l'inscription, qu'aucune main amie n'a achevée, et qui laisse en blanc la date de son décès, explique, à qui sait comprendre, les événements dont je vais parler.

Ce brusque abandon du comté de Bourgogne n'était point un caprice de Philiberte de Luxembourg, mais le fruit de l'indignation d'une âme profondément blessée.

De graves dissensions, pour des questions d'intérêt, avaient éclaté entre cette princesse et son gendre Henri de Nassau, veuf de Clauda de Chalon. Des procès trop

(1) M. Zéphirin Robert.

publics avaient suivi; il y avait eu pour les juger, entre les tribunaux de France et de Bourgogne, des conflits de juridiction. Aux arrêts de justice s'étaient mêlés des menaces, des propos amers. La chose alla si loin que, ne redoutant plus aucun éclat, le prince fit saisir les meubles de sa belle-mère. La mort d'Henri de Nassau, en 1538, ne termina pas le différend; et Philiberte, persistant à répudier sa famille, céda à l'amiral de France, Philippe de Chabot, gouverneur du duché de Bourgogne, tous ses droits sur la maison de Chalon; puis, mourant en 1539, lui légua tous ses biens sans donner rien à son petit-fils (1). Cinq ans après, ce dernier mourait mortellement blessé au siége de Saint-Dizier. C'est le même prince à qui Philibert de Chalon avait, par testament, donné toute sa fortune; et c'est dans ces tristes circonstances que la descendance des sires de Chalon, même par les femmes, se trouva entièrement éteinte.

Chose non moins remarquable : loin de vouloir, à sa dernière heure, reprendre sa place à côté et dans le caveau de son fils, Philiberte, mourant au château de Mont-Saint-Jean, près de Dijon, où elle s'était retirée, veut, par son testament daté du jour même de sa mort, 20 mai 1539, être enterrée dans l'église du prieuré de Glamont, près de sa mère.

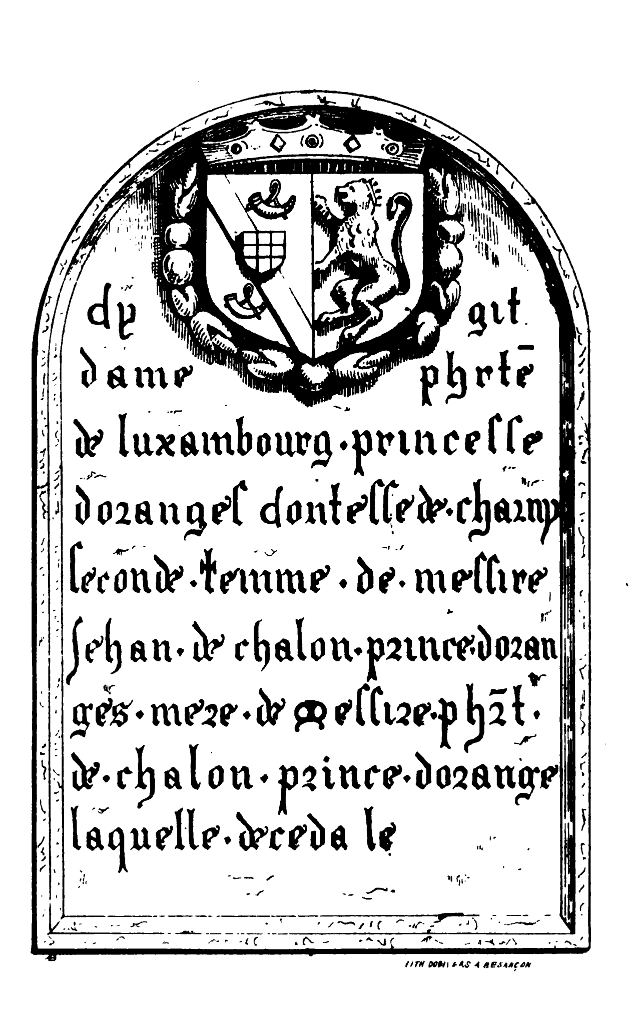
Nous ne pouvons donner le dessin des quelques figures préparées, il y a 340 ans, pour le tombeau de Philibert;

---

(1) 1539. Requête présentée par René, comte de Nassau, héritier de Philibert de Chalon, à raison des biens administrés par dame Philiberte de Luxembourg, son ayeule maternelle, la quelle, au grand préjudice du dit comte, avoit fait cession au sieur Amiral ayant le gouvernement du duché de Bourgogne, à son fils et à ses hoirs, de tous ses droits en la maison de Chalon, et au sujet des donations et testaments faits par la dite dame au dit Amiral de tous ses biens au jour de son décès, qui fut le 20 mai 1539. (*Inventaire Chalon*, t. III, cahier 10. G. 74.) Cette requête contredit formellement le récit de M. Monnier dans l'*Annuaire* du Jura, (1843, p. 119). — Les arrêts de France semblent mettre, dans ce malheureux conflit, les torts du côté du jeune prince : les décisions du Parlement de Dole, au contraire, du côté de la princesse. (Voy. *Inventaire Chalon*, t. VI. *Titres généraux*, p. 102, n°s 74 et 75 ; — p. 87, 88, n°s 44, 45.)

depuis le temps de Dunod, elles ont disparu. Des cinq écussons à armoiries et inscriptions du caveau funéraire, nous nous bornons à reproduire ceux du prince et de sa mère. Semblable à celle des Gracques, et par un sentiment touchant, la princesse, considérant son fils comme la plus grande de ses gloires, n'a pas voulu y porter d'autre titre que le nom de mère de Philibert de Chalon.

Les cinq inscriptions armoriées du caveau funéraire ont la même hauteur, 0,62 c. sur 0,41 c.; elles sont du même temps, de la même écriture, la pierre est semblable. On doit les considérer comme l'œuvre de Philiberte de Luxembourg, et datant à peu près de l'an 1532.



LITH DODIVERS A BESANÇON

cy git
Mq̄l · brit
phrt·d chalon
duc de grabine
prince·dora ges·conte
de·tonnerre·et·de·pointh
ieure·viceroy·de·naples
lieutenāt·gērl·de·lāpere
en·ytalie·gouuerneur
de·bourgongne·qui·
morut·le·tier·jour daoust
xv·xxx·dieu·luy·face·paix



DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. VERNIS.

MESSIEURS,

Jamais votre Compagnie n'a témoigné plus de courtoisie et plus d'indulgence, que le jour où elle a bien voulu me compter au nombre de ses membres ; jamais elle n'a exercé d'une façon plus gracieuse, et plus généreuse à la fois, les devoirs de l'hospitalité dans l'ordre des choses de l'esprit.

Je revenais à peine dans cette ville, où se sont passées mon enfance et ma jeunesse, où j'ai presque commencé ma carrière, en dirigeant, dans mon pays, par une heureuse fortune, des travaux qui seront probablement les plus importants de ma vie, lorsque votre cher et vénéré secrétaire perpétuel d'alors, M. Pérennès, eut la pensée trop bienveillante de me présenter à vos suffrages.

Il me rendra cette justice, que j'ai résisté, de tout mon pouvoir, à cet excès d'honneur, dont j'étais si peu digne, et qu'il a fallu les souvenirs, lointains hélas ! mais toujours respectés, de l'autorité d'un maître, pour me décider à subir une violence à la fois si douce et si pleine de périls.

Je me demandais alors (et je me demande encore

aujourd'hui) à quel titre je pouvais bien être membre de votre Académie.

Etranger aux lettres, avec lesquelles je n'ai jamais eu que le commerce superficiel des gens du monde ; étranger aux arts, dont je savoure les merveilles avec la sensualité inconsciente du vulgaire ; en délicatesse avec les sciences, depuis que les exigences impérieuses de mon labeur journalier m'ont éloigné de leur culte exclusif et désintéressé, je cherche en vain ma place parmi tant d'esprits distingués et je bénis l'usage des sociétés savantes qui me fait, de la modestie, une loi, si dure aux grandes intelligences, et si facile aux autres.

Je viens, un peu tard, je l'avoue, vous payer ma dette de reconnaissance ; mais vous devinez maintenant les véritables causes de mon hésitation et de ma lenteur à prendre une part active à vos utiles travaux.

Quelques-uns parmi vous ont peut-être éprouvé comme moi ces perplexités :

Quel sujet choisir, et comment le traiter pour être digne de vous et de l'auditoire d'élite qui se presse à vos réunions ? A qui emprunter le style élégant qui charme les oreilles délicates, les pensées élevées qui séduisent les esprits distingués, les nobles sentiments qui touchent les nobles cœurs ?

J'en étais là, lorsqu'un hasard heureux est venu me tirer de peine : je lisais, non dans le texte, hélas ! je n'ai pas besoin de le dire, les *Chevaliers d'Aristophane*. J'étais arrivé à la scène où Démos-

thène et Nicias, conspirant contre Cléon, le Paphlagonien, qui opprime la république, cherchent un homme à lui oposer.

Démosthène puise au fond d'une coupe les inspirations de l'oracle, qui lui désigne, pour supplanter Cléon, un simple charcutier.

Celui-ci paraît.

Je réclame votre indulgence pour quelques expressions trop réalistes, que vous pardonnerez au grand âge d'Aristophane.

DÉMOSTHÈNE.

Heureux marchand de boudins! approche, homme chéri, toi qui nous apparais comme le sauveur de la République.

LE CHARCUTIER.

Qu'est-ce, que me voulez-vous ?

DÉMOSTHÈNE.

Viens apprendre de nous ton bonheur et ta haute fortune.

NICIAS.

Débarrasse-le de son établi et rends-lui compte de l'oracle; pendant ce temps, je surveillerai le Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE.

Allons, dépose tout cet attirail; ensuite adore la terre et les dieux.

LE CHARCUTIER.

Eh bien soit! de quoi s'agit-il ?

DÉMOSTHÈNE.

Homme fortuné ! homme riche ! ô toi qui aujourd'hui n'es rien, et qui, demain, seras au faîte de la grandeur, ô chef de la bienheureuse Athènes !

LE CHARCUTIER.

Me laisseras-tu laver mes tripes et vendre mes saucisses ! pourquoi te moquer de moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Insensé, il est bien question de tripes ! regarde, vois-tu ce peuple nombreux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Tu en seras le maître souverain, ainsi que du marché, des ports et de la tribune ; tu fouleras aux pieds le sénat ; tu destitueras les généraux, tu les chargeras de chaînes, tu les emprisonneras ; tu feras du Prytanée un lieu de débauche.

LE CHARCUTIER.

Moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Oui, toi ; tu ne vois pas encore tout ; monte sur cet établi et considère toutes les îles d'alentour.....

LE CHARCUTIER.

Je les vois. Eh bien ?

DÉMOSTHÈNE.

Les ports, les vaisseaux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

N'es-tu pas bien heureux? tourne maintenant l'œil droit du côté de la Carie, et l'autre du côté de Chalcédoine.

LE CHARCUTIER.

Je serai donc heureux si je louche?

DÉMOSTHÈNE.

Non, mais tu pourras vendre tout cela; tu deviendras, comme l'oracle l'annonce, un très grand personnage.

LE CHARCUTIER.

Et dis-moi, comment deviendrai-je un personnage, moi simple charcutier?

DÉMOSTHÈNE.

C'est pour cela même que tu deviendras grand, c'est-à-dire parce que tu es un vaurien, de la lie du peuple, et un effronté!

LE CHARCUTIER.

Je ne me crois pas digne de ce haut rang.

DÉMOSTHÈNE.

Quoi donc! d'où vient que tu ne t'en crois pas digne? On dirait que tu as quelque bon sentiment. Serais-tu donc issu d'une honnête famille?

LE CHARCUTIER.

J'en atteste les dieux, j'appartiens à la canaille.

DÉMOSTHÈNE.

Mortel fortuné! les heureuses qualités que tu as reçues pour les affaires publiques!

LE CHARCUTIER.

Mais, mon cher, je n'ai pas reçu la moindre éducation, si ce n'est que je sais lire; et encore assez mal.

DÉMOSTHÈNE.

Ceci pourrait te faire tort de savoir lire, même assez mal. Le gouvernement populaire n'appartient pas aux hommes instruits ou de mœurs irréprochables, mais aux ignorants et aux infâmes. Ne dédaigne donc pas ce que les dieux t'annoncent par leurs oracles.

....

....

LE CHARCUTIER.

Oui, l'oracle me désigne. Mais j'admire comment je serai capable de gouverner le peuple.

DÉMOSTHÈNE.

Rien de plus facile. Tu n'auras qu'à faire ton métier. Brouille les affaires de la même façon que tu amalgames tes hachis; aie soin de gagner le peuple par un bon assaisonnement de louanges; tu as tout ce qu'il faut pour entraîner la populace : voix tonnante, esprit pervers, charlatanisme du marché; tu as toutes les qualités nécessaires pour le gouvernement. Les oracles, même celui d'Apollon, te sont favorables. Ceins ton front d'une couronne, sacrifie à la sottise et repousse vigoureusement ton adversaire.

....

A cette lecture, j'ai revu tout à coup la pléiade des hommes fameux qui ont cherché dans la politique l'emploi de leur médiocrité, et j'ai cru pouvoir lui demander modestement la matière d'un discours académique.

Mais à l'anxiété qui se peint sur les visages, je comprends ma témérité; rassurez-vous, messieurs, je n'aurai pas le mauvais goût d'introduire dans le sanctuaire de vos études paisibles les passions bruyantes et les querelles de la place publique.

Certaines questions politiques ont avec les lois de la morale, et avec la constitution sociale d'un pays, des rapports étroits et multipliés qui me permettent de les aborder ici sans manquer au respect que je dois à cette assemblée.

. . . .

La Révolution a inscrit au fronton de nos édifices publics une devise brève et dogmatique, tranchante comme une lame d'épée, dont le sens pratique est laissé dans l'ombre afin d'agir d'une façon plus saisissante sur l'imagination et sur les passions populaires par l'éclat magique de ces trois mots :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette formule, présentée avec sa signification absolue à un peuple ardent, triomphant de la vieille société et de l'antique monarchie, encore tout enivré de sa double victoire, méritait d'être expliquée et commentée au point de vue politique et social, afin de contenir les espérances des masses dans les

limites de la vie réelle, et d'étouffer dans les esprits des illusions fatales.

Mais la révolution ne règle pas les instincts d'une nation, elle excite et développe ses appétits et elle achète sans compter, au prix des plus effroyables sacrifices, de nobles et utiles conquêtes que l'on peut toujours obtenir du temps et de l'amélioration des mœurs. La devise de la démocratie moderne est donc restée sans commentaire : je me trompe, elle a été commentée quelquefois d'une façon claire et terrible, dans les jours sanglants ; alors elle est devenue dans la bouche des farouches sectaires :

Liberté, égalité, fraternité, ou la mort,

formule sinistre souvent appliquée avec une rigueur inexorable, et qui est restée, par cet assemblage monstrueux de mots et d'idées contraires, le symbole maudit de la tyrannie populaire et de la terreur.

Il m'a semblé qu'il pouvait être utile d'examiner à quelles conditions et dans quelle mesure les termes du symbole démocratique et les idées qu'ils représentent sont compatibles avec l'organisation politique et sociale des Etats modernes, et quelle peut être à ce point de vue leur véritable signification.

Je n'ai pas, messieurs, la prétention d'approfondir un pareil sujet ; je veux seulement en esquisser à grands traits les aspects principaux.

. . . .

Rien n'est plus grand, rien n'est plus noble que

l'idée de liberté ; rien ne relève davantage la dignité de l'homme, rien n'a excité à un plus haut degré, dans tous les temps, son ambition jalouse et ses légitimes désirs.

Rien aussi n'affecte des formes plus diverses que la liberté. L'esclave de l'antiquité ou des temps modernes, le captif victime de la guerre, le criminel frappé par la justice humaine, espèrent, dans la liberté, la disposition d'eux-mêmes. C'est la liberté matérielle ou physique, sans laquelle l'homme est, en quelque sorte, retranché de l'humanité.

Les peuples asservis par la conquête, courbés sous un joug étranger, et forcés de suivre un drapeau détesté, appellent liberté le retour à la patrie ; ils le désirent sans cesse, ils l'espèrent toujours, et cette foi constante est le châtiment du conquérant.

Les chrétiens martyrs appelaient liberté la confession du vrai Dieu au milieu des supplices. Leur âme immortelle se dégageait libre et triomphante d'un corps déchiré par la main du bourreau.

Les philosophes de l'antiquité proclamaient aussi la liberté de l'âme au milieu des douleurs et des misères du corps, et en face de la mort même.

Les peuples modernes appellent liberté le pouvoir de se gouverner eux-mêmes ou de fixer par leurs représentants légaux les bases de leur gouvernement.

Enfin, la démocratie extrême et brutale appelle liberté le droit de faire ce qui lui plaît, de changer par la force, au gré de ses passions, les lois poli-

tiques et sociales, ou même de violer ces lois quand elle les juge contraires à ses intérêts.

Ces deux dernières expressions de la liberté sont : l'une la licence, et l'autre la liberté politique.

Celle-ci comprend à la fois la liberté individuelle et la liberté collective ; c'est elle sans doute que la Révolution a voulu placer en tête du symbole démocratique.

Rien n'est plus discuté que la définition de cette liberté, et cependant il semble qu'il n'y a qu'une définition possible pour un peuple civilisé, c'est celle qu'a donnée Montesquieu au chapitre III de l'*Esprit des lois :*

« Il est vrai que, dans les démocraties, le peuple » paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique » ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans » un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a » des lois, la liberté ne peut consister qu'à *pouvoir* » faire ce que l'on *doit* vouloir et à n'être pas con- « traint à faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

» Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que » l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La » liberté est le droit de faire tout ce que les lois » permettent ; et, si un citoyen pouvait faire ce » qu'elles défendent, il n'y aurait plus de liberté, » parce que les autres auraient tous ce même pou- » voir. »

C'est ainsi que l'Assemblée nationale a défini la liberté dans l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée au roi le

3 septembre 1791, avec la Constitution, et qui ne peut être suspecte à la démocratie.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui » ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits » naturels de chaque homme n'a de bornes que » celles qui assurent aux autres membres de la » société la jouissance de ces mêmes droits ; ces » bornes ne peuvent être déterminées que par la » loi. »

La liberté subordonnée à la loi, tel est le principe essentiel de l'existence pour toute société civilisée, le principe sans lequel un Etat tombe bientôt dans la licence et périt dans l'anarchie.

La liberté est le droit ; l'obéissance à la loi est le devoir corrélatif au droit.

On est profondément surpris que les hommes jouissant de la faveur populaire et qui prétendent à une certaine intelligence politique, ne proclament pas avec une courageuse insistance, et en toute occasion, cette subordination de la liberté à la loi.

On est, à plus forte raison, frappé de stupeur quand on entend faire des réserves sur cette définition de la liberté, et prétendre qu'elle n'est vraie que *quand les lois sont l'expression de la raison.*

Un peuple ne cesse pas d'être libre parce que telle ou telle de ses lois est plus ou moins conforme à la raison ; il suffit qu'il ait entre les mains le pouvoir de modifier ces lois sans violence et sans révolution.

D'ailleurs, au point de vue de l'appréciation et de

la confection des lois, la raison affecte une forme et une représentation particulières, déterminées par la constitution du pays, et rien n'est plus dangereux surtout dans un gouvernement démocratique, que d'en appeler à la raison individuelle contre les mauvaises lois.

La raison individuelle, souvent défaillante, souvent obscurcie par les passions politiques, n'est pas apte, dans la généralité des hommes, à juger une loi. C'est là un procédé révolutionnaire qui conduit au mépris des lois en général et à la révolte contre leur autorité.

Il n'y a donc qu'une seule définition de la liberté :

Pour un peuple, c'est le pouvoir de faire les lois par ses représentants légitimes ;

Pour l'individu, c'est le pouvoir de faire ce que la loi ne défend pas.

Cette définition est absolue et ne peut faire l'objet d'aucune réserve, sous peine d'ébranler la société et l'Etat.

. . . .

L'égalité est autrement chère à la démocratie que la liberté.

La démocratie accepte volontiers le joug d'un maître ; elle est, de sa nature, essentiellement centraliste et autoritaire. Elle exige une obéissance aveugle : elle a ses dogmes inviolables et sacrés qu'elle place au-dessus de l'examen des profanes.

C'est le principe de l'égalité absolue qui la con-

duit à ces formules tyranniques, contraires à la liberté.

L'égalité absolue est incompatible avec l'essence et le développement de l'humanité ; elle peut s'imposer un instant par la force; mais il est impossible de la créer, et surtout de la maintenir par des lois. A peine peut-elle apparaître dans une société primitive qui naît dans la pauvreté, en l'absence de toute civilisation ; mais dans l'état actuel des mœurs, elle est en opposition avec le perfectionnement individuel et collectif des membres d'une société quelconque et aussi avec l'accroissement régulier de la puissance politique d'un pays.

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment Montesquieu, qui a évidemment un grand amour pour les républiques de l'antiquité, a vainement essayé de définir l'égalité dans la démocratie, aux chap. III et IV du livre V de l'*Esprit des lois*.

« L'amour de la république, dans une démocra-
» tie, est celui de la démocratie; l'amour de la
» démocratie est celui de l'égalité. L'amour de la
» démocratie est encore celui de la frugalité. Cha-
» cun devant y avoir le même bonheur et les mêmes
» avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs et
» former les mêmes espérances, chose que l'on ne
» peut attendre que de la frugalité générale.

» Ainsi, les distinctions y naissent du principe de
» l'égalité, lors même qu'elle paraît ôtée par des
» services heureux ou par des talents supérieurs. »

. . . .

« Le bon sens et le bonheur des particuliers con-
» siste beaucoup dans la médiocrité de leurs talents
» et de leurs fortunes. Une république où les lois
» auront formé beaucoup de gens médiocres, com-
» posée de gens sages, gouvernera sagement; com-
» posée de gens heureux, elle sera très heureuse. »

Le chapitre suivant : *Comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité*, se résume dans ces deux phrases qui en forment le commencement et la fin :

« L'amour de l'égalité et celui de la frugalité
» sont extrêmement excités par l'égalité et la fruga-
» lité même, quand on vit dans une société où les
» lois les ont établies l'une et l'autre. »

. . . .

« C'est donc une maxime très vraie que, pour
» qu'on aime l'égalité et la frugalité dans une répu-
» blique, il faut que les lois les y aient établies. »

On ne reconnaît pas, dans cette discussion confuse, dans ces naïvetés involontaires, l'esprit ordinairement si net et si précis de Montesquieu; il semble que l'obscurité du sujet ait enveloppé d'une ombre l'intelligence de l'écrivain; combien son embarras eût été plus grand encore, s'il avait écrit de nos jours ! Comment, par la frugalité et la médiocrité des choses et des hommes, établirait-il aujourd'hui l'égalité dans la démocratie ?

Serait-ce comme dans les républiques de l'antiquité, où il nous montre l'Etat partageant les terres, réglant les successions, la dot des femmes, en un

mot l'Etat communiste investi d'une autorité absolue et ne laissant au citoyen ni la disposition de ses biens ni celle de sa personne? Et encore, malgré toutes ces mesures draconiennes, Montesquieu arrive à conçlure que l'égalité n'est pas possible.

« Quoique, dans la démocratie, l'égalité soit
» l'âme de l'Etat, cependant elle est si difficile à
» établir, qu'une exactitude extrême, à cet égard,
» ne conviendrait pas toujours. »

. . . .

« Toute inégalité dans la démocratie doit être
» tirée de la nature de la démocratie et du principe
» de l'égalité. »

Voilà comment l'auteur de l'*Esprit des lois,* après avoir posé en principe que l'égalité est la base de la démocratie, arrive à conclure que l'égalité est impossible et qu'il faut admettre des tempéraments.

La Déclaration des droits de l'homme a défini l'égalité :

« Les hommes naissent et demeurent libres et
» égaux en droits; les distinctions sociales ne
» peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Puis la Constitution a déclaré :

1° Que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois sans autres distinctions que celles des vertus et des talents;

2° Que les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs familles;

3° Que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction de personnes.

Elle n'admet les citoyens à l'exercice des droits électoraux qu'à la condition :

« D'être âgé de 25 ans accomplis, d'être domicilié » dans la ville ou dans le canton depuis le temps » déterminé par la loi ;

» De payer, dans un lieu quelconque du royaume, » une contribution directe au moins égale à la va- » leur de trois journées de travail et d'en repré- » senter la quittance ;

» Enfin, de n'être pas dans un état de domes- » ticité, c'est-à-dire de serviteur à gages. »

Ainsi les principes de 1789 n'admettaient même pas, comme la démocratie moderne, l'égalité absolue ; ils maintenaient la distinction des talents et des vertus, ils reconnaissaient l'inégalité des fortunes, ils attendaient la maturité de l'homme pour l'appeler aux affaires publiques, enfin ils ne lui déléguaient les droits politiques qu'à la condition de participer aux charges de l'Etat et de vivre dans certaines conditions d'indépendance et de liberté morales.

L'état de la société moderne ne comporte ni la frugalité, ni la pauvreté, ni la médiocrité générales, ni par conséquent l'égalité telle que la comprend Montesquieu dans la démocratie, plutôt par un sentiment d'admiration pour les anciennes républiques que par une juste appréciation des républiques futures.

Il est d'ailleurs singulier que la démocratie qui, moins par conviction que par les nécessités du combat, arbore le drapeau de l'incrédulité, emprunte au christianisme le principe de l'égalité.

Au point de vue chrétien, les hommes sont égaux devant la tache originelle, égaux devant la mort, égaux devant les peines ou les châtiments de la vie future; mais ils seront récompensés ou punis selon les mérites ou les fautes de leur vie mortelle.

De même dans la vie civile tous les hommes sont égaux devant la loi; tous lui doivent également obéissance, tous doivent trouver en elle une égale protection.

Au point de vue démocratique, tous les citoyens ont un droit égal à prétendre à un emploi public et à la fortune, et à y parvenir par leur travail, leurs vertus et leurs talents.

Là s'arrête l'égalité.

La société, l'Etat, ne sont glorieux et puissants que par le mérite des hommes et des citoyens.

L'homme et le citoyen, plus ou moins doués par la nature, ne développent leurs facultés intellectuelles par le travail qu'en vue d'une rivalité ou d'une supériorité morale qui sera la récompense de leurs efforts.

Le développement des arts, de l'industrie, l'accroissement de la richesse publique et de la puissance de l'Etat, qui en sont la conséquence, sont le fruit des efforts individuels excités par le désir légitime d'illustrer son nom, de laisser à ses enfants

une situation supérieure à celle que l'on tient de son père, de préparer pour sa vieillesse un asile où l'on puisse attendre dans le calme et la paix la fin d'une vie de labeurs et de souffrances.

L'égalité ne réside pas dans l'identité des conditions, mais dans le droit égal pour tous d'arriver par le travail à une situation meilleure.

C'est ce droit égal qui, avec l'égalité devant la loi, forme l'égalité vraie, l'égalité pratique et compatible avec la justice et avec nos mœurs. L'égalité absolue est le *desideratum* inaccessible vers lequel la démocratie doit tendre par les voies honnêtes, dont elle doit faciliter l'approche à tous les hommes de bonne volonté, en raison de leur mérite. Considérée comme un droit strict et réglementée par les lois, elle est la négation du progrès vrai, l'abaissement de l'Etat dans la médiocrité égalitaire de tous ses membres.

Les tendances de la démocratie à comprendre l'égalité dans le sens absolu sont donc une erreur, volontaire ou non, incompatible avec l'essence même de la société; mais c'est aussi, il faut le reconnaître, un levier révolutionnaire qui emprunte à la vanité et à la nature jalouse de l'homme, une redoutable puissance.

. . . .

Comme l'égalité, la fraternité démocratique a été inspirée en principe par les préceptes de la morale chrétienne; mais, il ne faut pas craindre de le proclamer tout haut, jusqu'ici la fraternité n'a été, dans

l'ordre politique, qu'un mot sonore resté sans application, souvent invoqué pour présider aux plus horribles forfaits.

La fraternité chrétienne conduit sur les champs de bataille les serviteurs du Christ, les retient au chevet des mourants, leur inspire les consolations suprêmes qui relèvent tous les courages, et souvent leur impose le sacrifice de leur vie pour leurs amis comme pour leurs ennemis mortels.

Ce que la fraternité démocratique a laissé faire, je ne veux pas le savoir et le rappeler ici, quand ces affreux souvenirs sont encore saignants pour notre malheureux pays.

Et cependant la fraternité n'est pas un vain mot. C'est, parmi les vertus du citoyen, la plus haute, la plus féconde, celle qui les suppose et les résume toutes, celle qui fait la patrie grande et glorieuse. Dans une brave armée qui marche au combat, tous les cœurs sont unis dans la pensée commune des périls à courir et de la victoire à remporter. Du général en chef au dernier des soldats, le cœur ne bat que pour l'honneur du drapeau. Cette masse d'hommes d'origines, de fortunes, d'intelligences si diverses et si inégales, n'a plus qu'une seule âme, celle de la patrie, et qu'une seule ambition, celle de vaincre. Dans une telle armée brillent toutes les vertus du citoyen :

L'abnégation qui fait obéir sans jalousie et sans murmure, le dévouement qui apprend à mourir pour le salut commun, l'amour du chef pour les

soldats, le sentiment du devoir qui domine tous les esprits et règle toutes les actions.

Les périls, les fatigues, les privations, la joie, la douleur et la gloire sont communes ; c'est ce que notre langue, si prompte à saisir les pensées délicates, a résumées d'un mot en appelant les soldats d'une même armée, des frères d'armes.

De même une nation n'est heureuse et forte et n'accomplit de grandes destinées que par l'union et la concorde de tous les citoyens, par la fraternité civile, digne sœur de la fraternité militaire.

Qu'est-ce donc que la fraternité dans la nation ?

C'est quelque chose de plus que l'amour de l'humanité qui s'étend à tous les hommes, c'est quelque chose de moins que l'amitié qui suppose une certaine conformité de caractère, de goûts et de situation morale.

Je n'en vois pas de définition plus simple et plus saisissante que celle-ci : La fraternité dans la nation, c'est l'amour de la patrie. Depuis qu'on a inventé la fraternité des peuples, on a supprimé la fraternité dans la nation ; on prêche l'amour des peuples étrangers qui ont été ou qui sont encore nos ennemis acharnés, et on excite la haine entre des citoyens ayant la même origine, les mêmes intérêts, le même drapeau, partageant la même fortune d'honneur ou de honte, de bonheur ou de misère.

La fraternité naît des vertus des citoyens et des sacrifices faits à la patrie. Elle meurt des vices et

de l'égoïsme des hommes et de l'oubli des devoirs publics.

Je termine, messieurs, en vous priant d'excuser mon insuffisance pour des questions si hautes, et je me résume en deux mots : Le symbole de la démocratie, *liberté*, *égalité*, *fraternité*, ne peut être considéré comme une formule de droit strict et absolu; c'est l'expression théorique d'un état social et politique vers lequel doit tendre indéfiniment l'humanité, qu'elle n'atteindra jamais d'une manière complète, parce que la perfection n'est pas dans sa destinée, et dont elle ne peut approcher ni par la violence, ni par la révolution, mais par la seule pratique des devoirs privés et publics.

Les peuples et les individus ne conservent la liberté que le jour où ils savent en user avec sagesse.

L'inégalité sociale ne disparaîtra jamais de l'humanité; elle résulte de l'inégalité des aptitudes de l'homme; elle est le stimulant nécessaire de son activité.

La fraternité ne peut naître et porter ses fruits que par le sacrifice des passions et des intérêts individuels à l'amour de la patrie.

Vous trouverez peut-être, messieurs, qu'en disant toutes ces choses d'un intérêt si actuel et si vif, j'ai tenu trop peu compte des idées du jour et que j'ai trop dédaigné la popularité. Je le reconnais et je n'en éprouve aucun regret.

La popularité qui s'achète en flattant les passions

est une plaie du temps où nous vivons; je ne la juge ni désirable ni glorieuse.

J'estime au contraire que la popularité due à un noble caractère, à une longue vie consacrée au devoir et à l'honneur, est la plus belle récompense qui puisse couronner la vie d'un homme de bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

« MONSIEUR,

Parmi les conquêtes de la science moderne, il en est peu qui honorent davantage l'esprit de l'homme que celle de ces longues voies ferrées qui, avec une audace dont les Romains eux-mêmes ont laissé peu d'exemples, franchissent les rivières et les abruptes vallées, ouvrent et percent les montagnes, et abordent, presque en se jouant, les lieux les plus inaccessibles. Cette science a été l'objet des méditations de votre vie, et, quoique rappelé seulement depuis deux années, avec la qualité d'ingénieur en chef dans notre commune patrie, la Franche-Comté n'a presque jamais cessé d'être votre vaste champ d'étude. Vous avez tracé, dirigé, construit le chemin de fer de Dijon à Belfort, celui d'Auxonne à Gray, dont les doubles travaux ont coûté cinquante millions. Vos plans du chemin de Besançon à la frontière suisse, objet d'une longue attente et de tant

d'espérance, vont dans quelques mois recevoir leur heureuse exécution.

C'est une idée généralement admise que les sciences exactes nuisent à la culture des lettres. Le discours que nous venons d'entendre a prouvé, par la vigueur du fond et l'élégance de la forme, que rien ne s'oppose à leur commune alliance ; que loin de là, chez l'homme de science, l'esprit, par le commerce assidu des grands auteurs, sait se maintenir, s'élever même dans l'art de penser et d'écrire. Ainsi, au double point de vue des sciences et des lettres, nos rangs vous étaient ouverts par avance, et nous nous félicitons de grand cœur de vous y recevoir.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'abbé J.-B. BERGIER.

TABLEAU HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE EN SÉQUANIE
A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

> Nihil agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homini libero dignius.
> (CICERO. *de Offic.*, lib. I.)

MESSIEURS,

Appelé par vos bienveillants suffrages à l'honneur insigne et inattendu de siéger au milieu de vous, je viens, dans cette circonstance solennelle, vous donner un premier signe de la bonne volonté dont je suis animé, et vous offrir en même temps l'humble tribut de ma juste et vive reconnaissance.

Je veux essayer de résoudre, en la soumettant à votre haute appréciation, cette question historique, peu explorée jusqu'ici, et qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance :

Quel était l'état de l'agriculture, la condition des terres, des lieux et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, 58 ans avant l'ère chrétienne? Ainsi posée, abstraction faite des vieux Celtes nos aïeux, qui, venus, de proche en proche et par degrés, des plaines de Sennaar dans ces contrées, vécurent longtemps comme les Germains, en nomades et en chasseurs, plutôt qu'en agriculteurs,

cette question, dont la solution paraît difficile au premier coup d'œil, peut, je crois, être facilement résolue au moyen de l'induction et des témoignages historiques qui nous restent.

Demander, en effet, quel était l'état de l'agriculture et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, c'est assurément s'enquérir de l'état de la civilisation dans cette contrée ; c'est demander si la Séquanie comptait alors un grand nombre de villes et de villages, et quelle était leur population ; c'est demander si les voies de communication étaient établies, si le commerce était florissant, si, enfin, le travail, les arts et l'industrie exerçant leur empire, faisaient sentir au peuple séquanais leur heureuse et salutaire influence.

Toutes ces questions sont corrélatives, toutes elles sont tellement unies entre elles, que résoudre les unes, c'est par voie de conséquence et nécessairement résoudre les autres.

Un célèbre philosophe, Montesquieu, l'a dit : « Point de population sans commerce et sans industrie ; point d'art ni d'industrie sans études, sans application et sans recherches ; point de recherches ni d'études si l'homme, préoccupé de trouver le pain du lendemain, manque de paix, de calme et de sécurité, mais aussi, point de sécurité possible sans l'abondance et même la surabondance des fruits de la terre, surabondance que donne et que seule peut donner, dans un pays, une culture large et intelligente.

» Une contrée stérile, une terre inclémente, n'est jamais ni commerçante, ni industrielle, ni peuplée : le Groënland et l'Islande, la Norvége et les régions hyperboréennes en sont une preuve convaincante. »

D'après ces principes, professés par le célèbre Montesquieu et admis comme vrais par tous les philosophes économistes, nous pouvons maintenant juger par induction de l'état de l'agriculture dans la Séquanie.

Et d'abord, peu ou point de commerce ni d'exportation, ni d'importation chez les Séquanes. La Séquanie n'avait rien à exporter et elle ne pouvait rien exporter; ses habitants, confinés dans leurs landes, cantonnés dans leurs forêts et leurs montagnes, étaient en quelque sorte séparés du reste des Gaules. A part leurs expéditions militaires, ils n'avaient eu et n'avaient encore que peu ou point de relations extérieures. Si les Armoricains, au rapport de César (*Comm.*, lib. IV, n° 20), ne connaissaient pas même les côtes de la Grande-Bretagne, on peut dire, par analogie et sans témérité, que les Séquanais, plus rapprochés des Germains et barbares par les lieux et par les mœurs, ne connaissaient ni l'intérieur ni l'extérieur des Gaules, et que la plupart d'entre eux ne connaissaient que le *Gau* (Note 1), ou le canton restreint qu'ils habitaient.

Le commerce intérieur n'était guère plus brillant. La monnaie nationale, si elle existait, était rare. Les Séquanes achetaient ou échangeaient quelques bœufs ou quelques chevaux dans l'intérieur de la

contrée; quelquefois, et de loin en loin, certains merciers ou marchands ambulants, que César appelle *mercatores* (Note 2), venus de la province romaine, leur vendaient ou leur échangeaient contre la peau des ours et des bisons, quelques instruments de fer, des vases de plomb ou d'airain, quelques étoffes d'Italie, des colliers et des bracelets, du vin et des liqueurs, si séduisantes encore aujourd'hui pour les peuples barbares.

Et quel commerce pouvait-il y avoir chez les Séquanes, dans un pays où, comme du reste dans toutes les Gaules, on ignorait ou l'on négligeait l'industrie, les arts utiles et agréables ?

Consultez César et Strabon, et ils vous diront que les Gaulois et les Séquanes ne connaissaient que les arts les plus grossiers, ceux qui sont tout à fait indispensables pour subvenir aux premières nécessités de la vie.

Selon les auteurs qui ont parlé des Gaulois, ces peuples pouvaient construire des maisons ou plutôt, comme ils les appelaient, *des buttes* (Note 3), ou des beduques, des cabanes en bois et en terre, faire un chariot grossier, tresser *des bennes* (Note 4) ou des paniers d'osiers, assembler solidement un bateau, creuser une barque d'une seule pièce dans le tronc d'un chêne trois fois séculaire, fabriquer avec le goet (serpe) des siéges et des meubles grossiers, façonner une rude poterie et des cribles ou tamis pour purifier l'avoine et l'orge, et arrondir une pierre d'Auvergne pour écraser le grain et le réduire en

farine ; mais ils ignoraient ou ils négligeaient l'art de tailler délicatement le bois et la pierre, de ciseler les métaux, d'imprimer les monnaies (Note 5) et les médailles, de construire des canaux et des bassins, de faire des routes et de jeter des ponts en pierre sur les ruisseaux et les rivières. S'ils connaissaient l'art d'extraire le minerai, de fondre le fer et de forger grossièrement des instruments et des armes, ils ignoraient assurément l'art de les tremper. On sait que souvent leurs lances et leurs épées vinrent se briser contre les armes et les boucliers aciérés des Romains.

Chez nos aïeux, l'art textile était peu avancé ; l'habit séquane n'était ni délicat ni somptueux. Le chanvre et le lin étaient inconnus. C'est avec les filaments de l'ortie, le poil ou la laine des animaux qu'ils composaient *le tricot* ou une autre espèce d'étoffe grossière que, selon Strabon, ils appelaient *laine* ou saga, *quam lænas vocant* (lib. IV), et que comme eux, après tant de siècles écoulés, nous appelons encore du nom vulgaire *de sarge ou de sargi*. C'est avec cette étoffe qu'ils façonnaient le manteau ou *sayon*, les brayettes, *braccæ*, et surtout cette chemise gauloise par excellence, cette tunique immortelle qui, bravant les modes et tous les discours, traversant les siècles, est arrivée intacte et pure jusqu'à nous et se conserve encore sous le nom de *blouse* ou de *roulière*.

Les hommes et les institutions civiles disparaissent, mais les modes et les usages populaires sont impé-

rissables. Tel on voyait le voiturier séquanais à côté de son *char à bennes*, la blouse sur les épaules et le fouet cordelé à la main, tel, et sans différence aucune, nous voyons encore aujourd'hui le voiturier franc-comtois.

Ne cherchons point d'architecture parmi les Séquanes. Ils ignoraient, ou plutôt ils dédaignaient l'art des Michel-Ange, des Vauban et des Palladio. Parmi eux, point de temples superbes élevés à la divinité, point de palais somptueux pour les princes. Les lacs (Note 6) solitaires, les vallées profondes, les forêts de chênes et de hêtres étaient leurs temples et leurs sanctuaires révérés.

Une pierre grossière servait d'autel et pour remplacer les statues de Phidias et les tableaux d'Apelle, *les Peu* (Note 7), les montagnes à pic, les rochers à figures bizarres, ou les *Pierres qui virent* représentaient à leur imagination plus qu'à leurs yeux, *Hésus*, le dieu suprême, *Taranis*, le dieu du tonnerre, et *Teutatès*, le dieu de la guerre.

Chez eux, point de monuments funéraires, ni colonnes, ni mausolées, ni pyramides, pas même une pierre tumulaire. Un tertre de gazon élevé au penchant d'une montagne, près d'un sentier, ou un amas de pierres, un *tumulus* qui s'accroissait chaque jour par la piété de ceux qui le visitaient, recouvrait leurs restes mortels.

Je porterai une pierre à ton carn, disaient-ils. C'était la promesse d'une amitié sincère et l'assurance d'une fidélité à toute épreuve.

Singulière persistance des traditions religieuses et populaires ! Cette pratique s'est conservée en Séquanie jusqu'à nos jours. C'est probablement de là que vient, dans les paroisses rurales, l'usage, pour chaque assistant aux enterrements, de jeter une pierre ou une poignée de sable sur le cercueil au moment où il est descendu dans la tombe.

Si telle était l'architecture religieuse chez les Séquanes, que pouvait être l'architecture civile et domestique ? A part les quelques grands édifices pour les colléges druidiques, toutes les maisons étaient sans art et sans apparence. La cabane gauloise, disent Vitruve et Strabon, contemporains des premiers Césars, n'a pas d'étage, même dans les villes. Elle est spacieuse et de forme ronde; c'est un composé de poutres, de planches et de terre glaise. La tuile est inconnue dans ces contrées; Les toits sont tous en bois, en mousse ou en joncs. Les cabanes du camp des Nerviens incendiées par César étaient couvertes en chaume, selon l'usage des Gaules. *More gallicò* (lib. VII, nº 43). — *Domos e tabulis et cratibus construunt magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* (STRAB., lib. IV.)

Ces matériaux, qui sont encore employés dans les pays froids et neigeux, et en particulier dans nos montagnes, ont assurément leur raison d'être, mais, il faut l'avouer, ils sont peu propres à assurer une sodidité à l'épreuve de plusieurs siècles, et cette considération doit nous mettre en garde contre le sentiment de quelques écrivains qui voudraient faire

passer pour gaulois des édifices ou des ruines qui sont infiniment plus modernes.

Ne cherchons enfin chez les Séquanes, pas plus que chez les autres peuples des Gaules, ni architecture, ni sculpture, ni peinture, ni orfévrerie, ni aucun des arts qui illustraient à cette époque l'Egypte et l'Italie, Rome et la Grèce.

Les porcelaines de Sèvres, les tissus de Sedan, les tapis des Gobelins, les fils de Limoges, les soieries de Lyon, les chaussures de Paris et ses mille et une variétés, étaient encore bien loin dans la nuit des temps; les côtes de l'Océan ne nous envoyaient pas encore la marée fraîche, et c'est à peine si l'on savait, en Bretagne, saler le hareng et la morue, et en Séquanie, préparer le bresil et le jambon. Strabon n'aurait pas encore pu dire, avec autant d'assurance et de vérité : *Salsamenta Sequanorum totius Galliæ optima.*

En un mot, si vous voulez avoir une idée de la faiblesse de l'art et de la pauvreté des objets de luxe les plus précieux chez nos aïeux, ouvrez ces *tumulus* ou *tombelles*, si communes en Séquanie, vous ne trouverez que quelques dents de sangliers, *des anneaux, des fibules, des agrafes et des ceinturons*, des haches et des couteaux en pierre, quelques épées rongées par la rouille, et beaucoup de colliers et de bracelets grossiers en bois ou en airain.

O étonnante et singulière destinée des Gaules et de la Séquanie!

Le voyageur qui parcourt la terre, trouve dans

toutes les contrées les majestueux souvenirs des peuples qui les ont habitées; en Syrie, les ruines gigantesques de Palmyre, et en Palestine, les immenses vasques de Salomon; les ruines du Parthénon lui rappellent la beauté et l'élégance du génie de la Grèce, il croit entendre encore aux Thermopyles retentir la voix de Léonidas et de ses soldats; l'Egypte offre à ses regards les canaux, les obélisques, les sphynx et les pyramides, et dans le monde entier il admire encore les routes, les aqueducs, les colysées et les amphithéâtres qu'enfanta la grandeur du génie et la puissance du peuple-roi.

Mais c'est en vain que nous voulons évoquer le génie des Celtes nos aïeux; cherchez et trouvez si vous pouvez quelques-uns de ces grands vestiges qui vous rappellent leur génie, leur science et leur histoire. Hélas! rien n'apparaîtra à vos regards. Tout a disparu avec eux. Leurs cabanes se sont effondrées, leurs bourgades se sont effacées, leurs dieux et leurs druides, leurs lois et leurs annales se sont évanouis loin derrière nous dans la nuit des temps, et c'est à peine si aujourd'hui nous pouvons écrire une seule page de leur histoire; il ne nous reste plus de nos pères que trois choses qu'ils nous ont laissées, leur caractère généreux, la terre qu'ils ont foulée, et une partie de la langue qu'ils ont parlée (Note 8).

Si l'état misérable du commerce et des arts prouve le peu de développement de l'agriculture, le chiffre de la population n'est pas moins significatif.

Quoi qu'en disent Josephe et Appien, qui comptent quatre cents peuples dans les Gaules, tandis que Tacite et Strabon n'en énumèrent que soixante, il est certain que la population des Gaules, loin d'être exubérante, était bien loin d'être proportionnée à la grandeur du territoire qui s'étendait des Pyrénées aux rivages et à l'embouchure du Rhin, et des Alpes à l'Océan. Le savant Bullet et ceux qui, avec lui, ont étudié César et Strabon, ne comptent que huit ou dix millions d'habitants dans les Gaules, et à peine deux cent mille dans la Séquanie proprement dite, c'est-à-dire dans la Franche-Comté actuelle; c'est à peine le cinquième de la population présente.

Le conquérant des Gaules n'était assurément ni le plus modeste, ni le moins ambitieux des hommes; souvent, dans ses *Commentaires*, qui sont des bulletins de guerre, il exagère les difficultés comme aussi le nombre des ennemis qu'il avait à combattre; or, en prenant son texte à la lettre, nous voyons que lors de la lutte suprême des Gaules contre Rome, l'armée nationale, convoquée extraordinairement, ne s'éleva pas au delà de deux cent cinquante mille combattants, parmi lesquels se trouvèrent six ou sept mille soldats séquanais proprement dits. Pour établir l'exubérance de la population dans les Gaules et la Séquanie à cette époque, rien ne sert à l'historien Justin et à ceux qui l'ont suivi, d'énumérer les nombreuses émigrations gauloises. Ces émigrations avaient pour cause bien plus l'amour des aventures, l'ardeur effrénée des batailles et le désir

d'une terre plus fertile et d'un climat plus doux, que le manque de terrain et le défaut d'espace. Non, ce n'était pas la terre qui manquait aux hommes, mais c'étaient les hommes qui manquaient à la terre, en négligeant de la défricher et de la cultiver. Ils la cultivaient sans doute, mais pas assez largement; ils étaient plus appliqués à la guerre qu'à la culture. Strabon nous dit que les Gaulois étaient *meilleurs soldats que bons agriculteurs*, et que ce ne fut qu'après la conquête, quand César les eut assujettis, qu'ils s'appliquèrent sérieusement à la culture des champs. *Viri meliores bello quam agriculturâ... depositis armis, nostro tempore agros coguntur colere*. (Lib. IV.)

Mais laissons la voie d'induction, ne disons plus ce que devait ou ce que pouvait être l'agriculture dans la Séquanie à l'époque de César, entrons plus avant dans la question, et montrons ce qu'elle était réellement, en faisant connaître la condition des colons séquanes, la qualité du climat, la nature du sol, les produits de la terre et l'aspect géographique de la contrée.

La condition des colons n'était ni la liberté proprement dite, ni l'esclavage des Grecs et des Romains. Le Verboguet ou président n'avait pas, en temps de paix, un pouvoir absolu illimité; il ne pouvait, selon ses caprices ou ses passions, dépouiller le citoyen, le jeter dans les fers, l'envoyer en exil ou le condamner à mort.

Les Séquanes étaient maîtres de leur personne,

de leur famille et de leurs biens, ils pouvaient changer de domicile, passer d'un pays dans un autre, contracter ou ne pas contracter des obligations. Mais pourtant leur condition n'était pas la liberté, c'était un assujettissement complet, une espèce de servage peu différent, pour les effets, de l'esclavage.

« Dans les Gaules, dit César (liv. VI, n° 12), il » n'y a que deux sortes d'hommes qui jouissent de » quelque considération, les druides, interprètes de » la religion, chargés des choses sacrées et ministres » des sacrifices, et les nobles ou chevaliers dévoués » spécialement au métier de la guerre, qui est perpétuelle et même journalière dans ces contrées. » Le peuple est compté pour rien. Exclu des assemblées et des délibérations, il n'ose rien et il » ne peut rien. Il éprouve presque tous les maux et » toute la honte de l'esclavage. La plupart des » hommes de cette classe, lorsqu'ils sont écrasés de » dettes, surchargés d'impôts ou opprimés par des » hommes puissants, engagent leur liberté à des » nobles qui prennent sur eux tous les droits que » les maîtres ont sur leurs esclaves. »

A supposer, comme le prétend le célèbre Perreciot, que ce tableau tracé par César soit un peu chargé et qu'il faille adoucir ses couleurs, il en reste encore assez, quelque adoucissement qu'on y apporte, pour que l'on puisse en conclure que les colons des Gaules, ainsi assujettis et obligés de guerroyer, ne pouvaient avoir ni beaucoup de temps, ni une grande ardeur pour cultiver les terres, et surtout

pour vaincre les difficultés qu'opposaient à leurs travaux la dureté, l'ingratitude du sol et la rigueur du climat.

Ces difficultés étaient très grandes. Pour les comprendre, gardons-nous de comparer le sol et le climat de la Séquanie, à cette époque, au sol et au climat de la Franche-Comté que nous habitons. La scène a changé tout à fait de décoration. Ce n'est plus, pour ainsi dire, ni la même terre, ni le même soleil, ni le même pays. La Franche-Comté n'est plus aujourd'hui une froide et stérile contrée du nord, c'est une région assez tempérée et qui offre à ses habitants non seulement l'abondance, mais la surabondance et tous les agréments de la vie. Les villes et les bourgades qui la couvrent, les canaux qui la traversent et les routes innombrables qui la sillonnent, la beauté et la richesse de ses montagnes, la fertilité de ses plaines et les produits inépuisables de ses coteaux, la font regarder, et à juste titre, comme une des plus belles et des plus riches provinces de France.

Mais, à l'époque de César, il n'en était pas ainsi. Excepté les bords de l'Ognon, ceux de la Loue vers son embouchure, et ceux du Doubs vers la ville de Dole, comme aussi les bords et les plaines de la Saône que César appelle le meilleur pays des Gaules, *ager Sequanicus totius Galliæ optimus* (lib. I, n° 31), la Séquanie, dans sa plus grande étendue, n'était pas largement cultivée. Le sol était agreste, couvert de landes, de marais et de forêts immenses

remplies de bêtes fauves et d'animaux féroces. L'air et la lumière, interceptés par les bois, ne vivifiaient pas la terre qui, privée de ces deux éléments nécessaires, restait froide, brumeuse et peu productive.

Selon César et Strabon (Note 9), la température d'une partie des Gaules, et en particulier de la Séquanie, était plus rigoureuse que celle de la Grande-Bretagne. Les hivers étaient précoces et très longs, les neiges abondantes, les froids excessifs au point de glacer les rivières, qui servaient non seulement de ponts, mais souvent de routes aux voyageurs et aux armées qui n'en trouvaient pas d'autres. (César, liv. IV.)

Les chemins étaient rares en Séquanie, difficiles et si étroits qu'un char pouvait à peine y passer, si dangereux pour des armées à cause des gorges et des défilés, que les Helvétiens, lors de leur expédition contre les Eduens, n'osèrent s'engager dans les montagnes du canton de Varescau sans l'autorisation des habitants. *Iter angustum et difficile quo vix singuli carri ducerentur.* (César, lib. I, n° 3.) Les soldats de César, arrivés à *Vesuntio* pour combattre Arioviste, sont effrayés de la difficulté des chemins et de la profondeur des forêts, ils s'abandonnent aux larmes du découragement et refusent pendant un instant de marcher. *Flebant, testamenta condebant.* (César, lib. I, n° 39.)

N'en soyons pas étonnés ; la Séquanie, comme du reste la plupart des cantons des Gaules, offrait à cette époque aux étrangers un singulier aspect.

Au midi, la Bresse avec ses bois, ses landes et ses marécages; à l'est, les montages et les forêts immenses du Jura, depuis Condat à Bâle et de Bâle à Besançon; au centre, la forêt de Chaux (Note 10), deux fois plus grande qu'elle n'est, s'étendant de Dole à Besançon, et des rives du Lizon et de la Loue au delà des rivages du Doubs, occupant alors le territoire de plus de quarante villages qui existent aujourd'hui et qui, jusqu'au XIVe siècle, n'existaient pas; au nord, le désert immense et la grande forêt des Vosges, s'étendant entre le nord et l'est pour s'unir en quelque sorte d'un côté aux *Ardennes* (Note 11) et de l'autre à la forêt Hercinie. *Arduennæ sylva, totius Galliæ maxima.* (Lib. VIII.)

Dans cette immense étendue de pays, il ne pouvait être question, comme villes, ni de Belfort, ni de Lure, ni de Faverney, ni de Jonvelle, ni de Jussey, ni de Luxeuil; la plupart de nos villes n'existaient pas. Ptolémée, qui vivait cent cinquante ans après César, n'en compte que quatre, *Vesuntium, Didacium Equestris* et *Aventicum* (Besançon, Nyon, Avenches et peut-être Lausanne), la première dans la Franche-Comté, et les trois autres sur le territoire helvétique qui faisait partie de l'ancienne Séquanie. Ces quatre villes séquanaises sont les seules mentionnées par le plus ancien monument géographique qui nous reste.

Et encore quelles villes! Ne confondons pas ici les temps et les lieux, n'allons pas nous imaginer que c'étaient des villes immenses, des cités lu-

xueuses, remplies de monuments et de palais, des cités resplendissantes aux rayons du soleil, comparables à celles que nous voyons aujourd'hui.

La ville gauloise, dit Vitruve, n'a pas d'éclat. C'est une agglomération plus ou moins considérable de maisons ou de cabanes construites en bois, en gravier et en terre glaise, toutes couvertes en chaume, en bois ou en joncs et sans aucun étage. La ville, pour raison de sécurité et de défense, est ordinairement située au confluent de deux rivières; plus souvent encore on la voit au sommet d'une colline ou d'une montagne (Note 12), elle est entourée d'un fossé-palissade, ou d'un rempart composé de poutres immenses unies entre elles, de quartiers de rochers et de couches épaisses de terre. (César, liv. VII, n° 23.)

Sans sortir de la Séquanie, nous pouvons avoir une idée de la ville gauloise et de son peu d'éclat. Qu'était *Vesontio* (Besançon) à l'époque de César, cette ville principale des Séquanais et à l'occupation de laquelle tenait si ardemment le conquérant des Gaules? Ce n'était pas, comme Alesia et Avaricum, tout à la fois une ville et un oppidum, *urbs et oppidum*. César ne lui donne que ce dernier titre, il l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*, c'est-à-dire un lieu fortifié ou, si l'on veut, une petite ville entourée de rochers et de murs, située au sommet d'une montagne; c'est le sens du mot *oppidum* qui dit moins que le mot *urbs*, si l'on en croit Varron. César décrit parfaitement la position de Besançon :

« Le Doubs entoure presque entièrement la montagne ; l'espace laissé par les contours du fleuve n'a, dans sa partie la plus étroite, que cent vingt pas de largeur; là se trouve un mur qui renferme la citadelle et la ville, situées seulement sur le plateau et la moitié de la rampe de la montagne. » Or, dans un espace aussi étroit, avec des maisons sans étage, était-il possible de renfermer un grand nombre d'habitants? Je ne le crois pas. *Hunc (montem) murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit.* (Lib. I, n° 38.)

Et maintenant, si telle était la capitale, la *maxima Sequanorum,* que pouvaient être Avenches, Nyon, Lausanne, et aussi les quelques *castra* ou *oppida* séquanais dont Arioviste s'empara? Mais surtout où étaient les villages et les hameaux de la Séquanie? qu'étaient-ils? quel pouvait être leur nombre, leur grandeur et leur importance?

L'examen de cette question est capital, intimement lié à l'histoire de l'agriculture, puisque le plus ou moins grand nombre de hameaux et de villages dans une contrée est l'indice ordinaire de l'état plus ou moins prospère de l'agriculture; mais aussi la solution de cette question n'est pas sans difficultés. La Séquanie a été bouleversée par les guerres et les révolutions; des villages ont disparu, d'autres se sont élevés, le champ a remplacé la forêt, et la forêt s'élève aujourd'hui où était autrefois un champ. Comment, sans titres positifs, reconnaître, au milieu de ce bouleversement, le nombre et la situation des

localités séquanaises à l'époque de César? Assurément, on ne le peut d'une manière exacte et absolue. Mais, à défaut de titres écrits, on le peut jusqu'à un certain point, par l'examen des lieux, des vestiges et des étymologies. Les peuples ont laissé quelques traces de leurs pas dans les lieux qu'ils ont habité; ils ont taillé le rocher, creusé la terre, laissé des débris, et surtout leurs tombeaux; ils ont donné des noms aux différents lieux; un village ou une ville a un nom, et par ce nom on peut reconnaître son origine, comme on reconnaît par le nom et par le langage si une famille est d'origine française, italienne ou allemande. Cette règle souffre assurément des exceptions, mais elle peut servir de lumière pour reconnaître, jusqu'à un certain point, le nombre des villages séquanais et, par là, l'état de l'agriculture à l'époque de César (Note 13).

Prenons en main une carte de la Franche-Comté actuelle et essayons de la rendre séquanaise. Pour cela, nous n'aurons, je crois, pas beaucoup à ajouter, puisque, d'après Bullet, la population des Gaules, à l'époque de César, était fort inférieure à celle d'aujourd'hui; mais, nous aurons beaucoup à retrancher de villes et de villages fondés à l'époque *gallo-romaine* et qui alors n'existaient pas. *In nostro tempore, depositis armis, agros coguntur colere et inde villas ædificare.* (STRABON, lib. IV.)

Retranchez de cette carte, sauf exception, toutes

les villes et tous les villages dont le nom est français, religieux, féodal ou latin.

Ainsi, quarante-cinq localités qui s'appellent Granges ou Grangettes; vingt villages du nom de *Chapelles*; soixante-dix localités qui ont pour dénomination le nom d'un saint ou d'une sainte, la plupart des bourgs ou des villages qui se sont groupés autour d'un château ou d'une abbaye; soixante villages du nom de Châtel ou de Châtillon; quatre-vingts *Velle, Villars* ou *Villers*, et un grand nombre d'autres qui ne répondent pas à la langue des Celtes nos aïeux (Note 14). Nous convenons volontiers qu'à l'époque séquane quelques-uns de ces différents lieux aient pu renfermer une ferme ou quelques cabanes, mais nous sommes portés à croire qu'en général les villes et les villages que nous venons de signaler n'ont été fondés et ne se sont développés que sous le gouvernement romain ou à l'époque féodale. Si notre opinion avait besoin de preuves, nous l'appuierions sur les monographies locales, sur les *Acta Sanctorum* et sur les documents relatifs à la fondation de quarante villages autour de la forêt de Chaux au XIV[e] siècle. Quand saint Colomban, au VII[e] siècle, se retira dans le vaste désert des Vosges, aucun des bourgs et des villages de cette contrée n'existait, c'était une solitude vaste, sauvage et pleine d'effroi, il ne trouva que les ruines de deux châteaux, Annegrai et Luxeuil, habités par les bêtes féroces, et ce fut lui qui construisit la

première maison du village de Fontaines. (JONAS, *in Vita S. Columbani.*)

Sur la carte séquanaise, vous laisserez quelques villages situés sur les hauteurs; au confluent de deux rivières, ceux voisins des *Baumes* et des *Peu*, ceux sur le territoire desquels on trouve des tombelles ou sépultures gauloises, tous ceux enfin qui, dans leur nom, ont pour *préfixe* ou *surfixe*, ou, pour mieux dire, pour radical, une syllabe celtique.

Vous laisserez surtout sur cette carte cette multitude de hameaux et de villages dont les noms commencent ou finissent par *court*. Ce sont les *cortis* ou les *ædificia*, de forme ronde, construits en bois et supportant un toit immense, dont parlent si souvent César et Strabon : *Magnas, rotundas, magno imposito fastigio*. (STRAB., lib. IV.) Ces cours, connus des Gallo-Romains sous le nom de villa, *quas abusive Curtes vocamus*, situés près des ruisseaux et des sources abondantes et devenus des villages, étaient les maisons et les fermes des Séquanais nos aïeux. C'est dans ces lieux qu'ils travaillaient à la culture des terres. *Ædificia sylvis circumdata ut sunt fere domicilia Gallorum, qui plerumque sylvarum ac fluminum petunt propinquitatem*. (CÉSAR, lib. IV, n° 30.)

Mais quelle était cette culture, son étendue, sa nature, ses produits?

Si nous en croyons les monuments historiques qui nous restent, et en particulier les *Commentaires* de César, nous pouvons dire qu'à part la Provence,

le Berry, les plaines de la Saône, vers Lyon, le pays de Beauvais et de Soissons, que César et Tite-Live appellent *fertilissimas terras*, le reste des Gaules était peu productif. La culture n'était pas beaucoup développée; ses produits étaient peu variés. Les Gaulois étaient meilleurs soldats que bons agriculteurs. L'Alsace, ce pays aujourd'hui si fertile, ne pouvait nourrir ses habitants. La famine visitait souvent les Gaules, et César ne pouvait que très difficilement ravitailler ses légions.

Ne cherchons donc dans les Gaules, et surtout en Séquanie à cette époque, aucun fruit, aucune plante exotique, aucun produit que l'on peut appeler de luxe et de surabondance. Nous n'y trouverons que les plantes indigènes, communes et de première nécessité. Dans les forêts, vous trouverez le hêtre, le sapin, le tilleul, l'alisier, le chêne ordinaire et le chêne blanc que jusqu'ici on s'est obstiné à appeler châtaignier. Si vous demandez comment s'appelle la forêt, les montagnards séquanais vous diront qu'elle s'appelle le Gey ou la Joux, forêt de sapins, et les gens de la plaine l'appelleront et l'appellent encore *le Foye, la Faye* ou *le Fay*, forêt de foyards ou de chênes.

Auprès de la ferme séquanaise, vous trouverez un *Cerneux*, c'est-à-dire une enceinte de terrain fermée de branches d'arbres grossièrement et confusément arrangées. Cette enceinte, les Latins l'appelleront *hortus*, les Français et les Allemands *jardin*, mais les populations rurales, fidèles à la langue des

Gaulois leurs aïeux, l'appelleront et l'appellent encore le *cuti* ou le *couti*.

Ce *couti* gaulois ne vous offrira ni l'asperge d'Asie, ni le melon d'Egypte, ni la laitue de l'île de Cos, vous n'y trouverez que l'oseille et l'ail maléolant, le navet, la rave et quelques autres racines indigènes dans le pays des Gaules. Point de parterre, point de fleurs cultivées, si ce n'est l'iris et la verveine pour couronner la jeune fille au jour de ses fiançailles ou de son trépas. Pourquoi des fleurs? Le Séquane est encore un peu grossier, et l'homme grossier, peu sensible, dédaigne et foule aux pieds les fleurs.

Si vous jetez les yeux sur les campagnes de la Séquanie, le sud-ouest, c'est-à-dire les bords du Doubs et de la Saône, les plaines de la Bourgogne vous offriront des prairies abondantes, des champs de millet, d'orge et de froment; mais le centre, mais surtout le nord et l'est, les montagnes des Vosges, du Doubs et du Jura, ne présenteront à vos regards que quelques champs d'orge et d'avoine, des fèves et des lentilles naturelles au pays (Note 15).

Vous verrez dans les pâturages et les landes des troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis, ressource principale du Séquane, plus berger qu'agriculteur. *Quibus Gallia maxime delectatur*. (CÉSAR, lib. IV, n° 9.)

Vous ne trouverez point de fruits délicats, si ce n'est la pêche indigène, mais, en revanche, vous verrez, et en grand nombre, dans les bois et les

landes, les pruniers, les pommiers et les poiriers sauvages dont les fruits acides servent à la composition du cidre et du verjus.

Point de plantes oléagineuses. Eh! le Séquane a-t-il besoin d'huile? Sa demeure n'est-elle pas éclairée pendant les longues nuits d'hiver par la lueur des tisons du foyer, et quand il le faut, ne sait-il pas diriger sa marche au travers des bois par la lumière de la *faille,* sorte de faisceau encore en usage, composé de branches sèches et résineuses préparées et allumées pour le cas de nécessité?

Les plantes textiles, le chanvre et le lin, sont inconnues, c'est l'ortie qui les remplace. Nous savons par César que les Armoricains ou les Bretons, aujourd'hui si renommés pour leurs toiles, n'avaient que des peaux pour voiler leurs vaisseaux et que des chaînes pour suspendre les ancres et amarrer leurs barques au rivage. *Pelles pro velis.* (Lib. III, nº 13.)

Enfin, c'est en vain que vous chercherez dans les Gaules et la Séquanie ces merveilleux coteaux qui sont aujourd'hui la gloire et la richesse de la France.

Nos pères ne se reposaient point à l'ombre du figuier, de l'olivier, de l'oranger et de la vigne. Ces plantes si précieuses étaient inconnues même dans les contrées du Midi, ou du moins, si, comme le prétendent certains auteurs, César trouva quelques vignes dans la Provence et le Languedoc, le produit de ces vignes était si faible que, selon Strabon,

une famille buvait quelquefois dans un jour de fête tout le vin de la récolte de l'année.

Non, pour nos pères il n'y avait ni clos Vougeot, ni côtes de Beaune; point de vins ni du Jura, ni de Bourgogne, ni de Champagne; le cidre aigrelet, le jus des herbes brûlantes et fermentées, et une cervise nauséabonde contre laquelle, trois siècles après cette époque, s'irritait encore l'empereur Julien, étaient les seuls breuvages qui désaltéraient nos aïeux.

Messieurs,

Vous avez vu la terre de Séquanie, son aspect et ses produits, voici maintenant l'homme de cette terre :

La taille du Séquane est élevée, son bras est nerveux, ses épaules larges, son œil vif et sa parole articulée. Souvent sa voix éclatante et forte fait retentir par des cris aigus les montagnes et les bois.

Ce n'est pas l'homme affaibli par le luxe et amolli par la volupté, c'est l'homme de la nature, l'homme dans toute sa force et sa vigueur native, accoutumé à lutter contre les obstacles que lui opposent sans cesse les éléments et les autres hommes ses semblables, et à poursuivre dans les forêts le loup et le sanglier voraces, la chèvre légère, l'ourak et le bison furieux.

Ce vigoureux Séquane de l'époque de César, lors de la lutte suprême de sa patrie contre Rome, a vu les feux de guerre allumés au sommet des montagnes de la Séquanie; il a entendu les cris des

courriers qui appellent les citoyens aux armes, et qui, en moins de sept heures, font connaître à *Vesontio* le soulèvement des peuples de l'Auvergne, la révolution de Gergovie et le péril de la patrie.

Comme un lion, il s'est élancé hors de sa cabane couvert de ses armes, et craignant d'arriver le dernier sous les drapeaux de Vercingétorix.

Mais, hélas! la fortune a trahi son courage, et la Gaule est vaincue sous les *murs d'Alesia.*

Rentré désespéré dans sa cabane, il s'est assis sur un tronc d'arbre auprès de son foyer, où se consument, pendant la nuit, les hêtres et les chênes de la forêt. Ses épaules sont encore couvertes de la dépouille des loups et des sangliers, et sa tête se cache sous la peau des loutres et des blaireaux. Auprès de lui sont ses armes couvertes de sang. Ses enfants l'entourent, et sa compagne, indépendante et belliqueuse comme lui, les deux poings sur les hanches, l'interroge sur l'issue de la bataille. Il garde le silence de la rage. Mais tout à coup : Teutatès, s'écrie-t-il, a trahi la cause de la justice; le Brenne intrépide, Vercingétorix est prisonnier, et la liberté de la patrie vient d'être écrasée sous les remparts d'Alesia.

Sa compagne éclate en cris de fureur et d'imprécation, et le guerrier séquane, égaré par le désespoir, déchire avec les dents des chairs crues et palpitantes, il boit à outrance la liqueur enivrante, en maudissant la guerre, César et les Romains.

Messieurs,

Cet événement suprême ferme la première époque historique de l'agriculture en Séquanie. Cette époque, il faut en convenir, est loin d'être brillante. L'agriculture chez les Séquanes était peu développée, et trois choses en ont été la cause : l'isolement, l'ignorance et l'oppression. Ces trois causes s'affaibliront un peu dans la suite, sous l'empire des Romains, sous les rois mérovingiens et à l'époque féodale. Nous verrons alors l'agriculture, plus intelligente, se développer sur un plan plus large, mais, hâtons-nous de le dire, elle ne sera ni plus riche, ni plus libre, ni plus heureuse. Elle semblera s'élever, mais, entravée par les guerres et les révolutions, chargée d'impôts, assujettie aux corvées et aux redevances de toutes sortes, elle restera toujours pauvre, toujours faible et misérable, jusqu'au jour où, débarrassée de l'ignorance et de la routine, mise en contact avec la civilisation et le progrès des arts, dégagée de la servitude et de la main-morte, elle pourra enfin respirer largement, vivre et s'épanouir aux rayons bienfaisants de la justice, du droit et de la liberté.

NOTES ET TEXTES JUSTIFICATIFS.

Note 1. — *Gau*. Ce mot est purement celtique. Il se trouve comme *surfixe* dans le nom d'un grand nombre de contrées. Ainsi les géographes disent : le Sundgau, l'Elsgau, le Brisgau, le Varesgau, le Scodingau. Il est très usité dans tous les *patois* de la Franche-Comté ; on dit partout : un *gau* de pain, un *gau* de champ. Il signifie canton, parcelle, portion. Ne serait-ce pas de cette racine que viendrait le mot Gaules, les Gaules, pays morcelé, les Gaulois, peuples cantonnés? On a donné tant d'étymologies du mot Gaules, qu'il est permis à chacun d'avoir la sienne et de se tromper.

Note 2. — Ces merciers ou marchands n'avaient pas la liberté de parcourir toutes les contrées des Gaules. *In Nerviis* (chez les habitants de la Flandre) *nullus aditus mercatoribus*. (César, lib. IV, nº 14.)

Note 3. -- *Butte, bude, borde,* est un mot celtique. Dans toutes les langues il signifie maison ou cabane. Ainsi beth en hébreu, beith en arabe, beit en ancien germain, byde en anglais, buda en servien, et butte, beduque, en patois.

Note 4. — *Bennæ* en langue celtique signifiait une espèce de chariot. C'est de ce mot que viennent les mots panier, vannotte, benal et penal, comme aussi le mot compagnons, ouvriers-compagnons, *combennones, in eâdem bennâ sedentes*.

Note 5. — Les Gaulois n'ont connu véritablement l'art de frapper les monnaies et les médailles que depuis la conquête romaine ; avant cette époque, ils n'avaient que quelques pièces informes de fer, d'airain ou d'argent à l'effigie du cheval, du porc ou du bison ; ils se servaient aussi des pièces juives, phéniciennes ou égyptiennes que l'on rencontre dans les cabinets des curieux.

Chifflet prétend que l'art monétaire était connu dans la

Séquanie avant l'époque romaine. Pour preuve, il représente dans son *Vesontio*, page 44, une médaille trouvée dans le Doubs offrant l'image d'un bison, avec la légende *Bizontio.* Mais le mot *bizontio* et l'empreinte hardie de l'animal tiennent plus de l'art romain que du celtique.

Note 6. — La Franche-Comté compte quatorze petits lacs : Bonlieu, Chaillexon, Chalain, Chambly, Clairvaux, Illay, La Combe, Malpas, les Rousses, Grandvaux, Remoray, Saint-Point, Viry et Antres.

Note 7. — *Peu,* en langue celtique *pech* ou *puëch,* signifie montagne. Ce mot se prononce diversement, selon le caractère des langues. Les Latins du moyen âge le traduisaient par *podium, pogium, poïom, pugium, puteus.* On dit dans le Vivarais le *puy;* à Saint-Germain, près Paris, le *pec;* en Normandie le *pou;* dans l'Auvergne et en Bretagne le *poy,* le *puech,* le *puey;* en Franche-Comté le *peu,* le *pic,* le *po,* le *by*... Il n'est pas possible d'énumérer la multitude de noms de lieux dans la composition desquels se trouve cette syllabe radicale. Nous pourrions citer pour la Franche-Comté les noms de plus de vingt villages. Ainsi Boujeailles, *Bodgalia,* Bugny, Pouilla, By, Pouligney, Pouligny, Bouligney, Peugny, Pezeux. Pugey, et surtout la montagne des montagnes, *Poupet,* près Salins.

Note 8. — La langue que parlaient les Celtes nos aïeux, cette langue si brève, si précise, et de laquelle, quoi qu'on en ait dit, sont sorties les langues grecque, latine, et par là toutes les langues de l'Europe, n'a point péri tout entière avec eux. Elle subsiste encore dans le pays de Galles, dans la Bretagne, en Belgique et en Franche-Comté. On la trouve conservée en partie, du moins, pour ses mots radicaux. dans le langage des peuples de la campagne. Aujourd'hui encore, pour désigner les objets de première nécessité, les vases les instruments usuels, nos montagnes, nos rochers, nos forêts, nos vallées, nos rivières, nous ne nous servons, dans la langue vulgaire, que des noms que leur avaient donnés nos pères.

Les mots anciens, dit M. Lévêque (*Hist. acad.*, t. IX, p. 665),

se conservent dans le langage des gens de la campagne, et, si l'on y était attentif, on retrouverait la véritable étymologie du nom de certains lieux; il ne serait pas impossible de parvenir à la découverte de nos termes gaulois.

Cette règle est fort sage, et c'est à peu près la seule sûre. Pour ne l'avoir pas assez suivie, c'est-à-dire pour avoir fait plus attention à la traduction des chartistes du moyen âge et à la prononciation française qu'à la racine celtique et à la prononciation vulgaire des gens de la campagne, la plupart des étymologistes et, si je l'ose dire, le savant Bullet lui-même, ont donné assez fréquemment des étymologies manifestement fausses.

Pour n'en citer qu'un seul exemple, jo prends le mot *Loue*, rivière de Franche-Comté, et le même mot *Loin* qui traverse le diocèse d'Auxerre; l'un et l'autre mot ont toujours été écrits dans les vieilles chartes *Lvv, Levvh, Loé, Lohen.* On a traduit ces derniers mots par celui de loup et de louve; *Loin* et la *Loue* ont passé pour un loup et une louve, parce que ces deux rivières rapides dévorent leurs rives. Cette étymologie est manifestement fausse. C'est en vain que les chartistes du moyen âge ont écrit *Lupa*, la Louve. Jamais le peuple ne les a suivis, il a toujours dit *la Loue*, et il a eu raison. *Lovve, Lvv, Lvvh, Loen*, est un mot radical celtique qui partout où il se trouve signifie *eau, ruisseau, rivière.*

Ainsi, à Myon, une prairie enclavée dans les sinuosités du Lizon s'appelle *entre Loué, entre Loue, entre la rivière. Ouvans* est un village aquatique, Chapelle-d'*Huin* ou d'*Ohen* est un village au milieu duquel se trouve une immense mare d'eau; il en est de même de *Levier*, Levier ou Louvier. *Ornans*, ou, comme disent les paysans qui ont conservé la vraie prononciation, *Ounans, Ougnans*, signifie eaux courantes. Cette ville est traversée par la Loue, et cinq vallées viennent y déverser leurs grands ruisseaux. *Ouge*, *Ougney* sont deux villages au milieu desquels jaillissent deux sources considérables. L'Ougnon, le Lizon ou le Luzon, l'Ose, Lozerain, la Lue, le Lug, le Lovv, la Lye, la Loye, l'Oise et un très grand nombre d'autres rivières n'ont pas d'autre étymologie; c'est toujours eau, rivière.

Note 9. — *Gallia a candore populi nuncupata est. Gala enim græce lac dicitur*, disent saint Jérôme et saint Isidore de Séville (lib. XIII, cap. XIV *Etymol.*). La raison qu'ils en donnent : *Montes enim et rigor cœli ab eâ parte solis ardorem excludunt, quo fit ut candor corporum non coloretur.* Nous admettons les paroles descriptives du sol et du climat des Gaules, mais l'étymologie n'est pas évidente.

Note 10. — La forêt de Chaux, située entre Dole, Besançon et Salins, appartient à l'Etat; elle contient 38,404 arpents, c'est-à-dire à peu près 390 hectares.

Note 11. — La forêt des Ardennes est appelée *nemus gallicum*, la plus grande forêt des Gaules. Elle avait plus de 500 milles, c'est-à-dire 600 kilomètres d'étendue.

Arduennæ seu Ardvennæ, *dura palustria sonat.* Ard vel herd. *durum, aridum,* vennæ *loca stagnantia.* (*Vid.* Ortelius.)

Le mot *vennes* en général signifie un lieu stérile, un désert, une montagne, un marais. Ces diverses significations sont manifestes dans Ravenne, dans Cévennes ou Cébennes, dans Alpes Pennines, Pannonie, Pensylvanie, Appennins, et dans Guyans en Vennes, le château des Vennes, Venise. César dit que la forêt Hercinie était immense; il fallait neuf jours pour la traverser, elle ne finissait pas.

Note 12. — Toutes ou presque toutes les villes des anciens étaient sur les hauteurs.

Oppida solebant antiquitus in locis eminentioribus ædificari, unde est quod nostræ gentis historiæ produnt plurima per Angliam oppida insignia quæ hodie in vallibus consistunt primum super montem constructa fuisse. Incolas autem aquarum inopiâ coactos in loca inferiora descendisse. (Gibbon, art. *Burg.*)

C'est pour cause de sûreté et de défense que les anciens plaçaient leurs villes sur les hauteurs. La civilisation les a ramenées dans la plaine. Mais si la fureur de la guerre s'empare de nouveau du monde, la perfection de l'artillerie nous forcera de reporter nos villes au sommet des montagnes.

On peut. jusqu'à un certain point, connaître la situation topographique d'une ville par l'étymologie ou la terminaison du nom.

1° Ainsi la terminaison *dunum, tunum, then, them, thun* ou *thor*, signifie une ville sur une montagne. Lug*dunum*, Lyon; Andoma*tunum*, Langres, et plus de cent villes anciennes.

2° La terminaison en *durum* indique une tour ou une ville sur les eaux.

3° La terminaison *bria, birg, burg*, signifie ville. C'est le *polis* des Grecs et le *cirta* des Carthaginois.

4° *Magum, magus*, demeure. Ainsi Argento*magum*. Tous les *Magny* de Séquanie ont cette signification.

Note 13. — Au XIII° siècle, il n'y avait, dans toute la Franche-Comté, que 930 tant villes que bourgs et villages; aujourd'hui il y a plus de 1,800 communes. A l'époque séquanaise, combien devaient être rares les bourgs et les villages!

Les 36 communes limitrophes de la forêt de Chaux doivent leur existence à une concession faite, en 1313, par Philippe, duc de Bourgogne, à ceux qui viendraient s'établir sur les rives de cette forêt pour y défricher des terres. (*Mémoires de l'Académie*, 1789.)

Note 14. — Ces syllabes préfixes et surfixes, ou plutôt ces syllabes radicales, indiquent ordinairement la nature du lieu, une montagne, une forêt, une rivière, une source abondante, une fontaine, une vallée, une plaine. Les aspirations, les redoublements, les consonnes sifflantes ajoutées à la syllabe radicale indiquent la grandeur, l'étendue, l'abondance, la hauteur ou la profondeur, enfin la qualité plus ou moins remarquable du lieu ou de l'objet désigné par le radical.

Ces syllabes radicales employées dans la désignation des lieux sont en petit nombre, nous ne pouvons en indiquer ici que quelques-unes :

1° Ainsi, *ban, bens, pan, penne, pou, pic, py, by*, indiquent la montagne, l'élévation; Ab*bans*, Ab*benans*, Ap*penans*, Ar*penans*, Op*penans*, Ap*pennins*, *Penne*cières, *Pou*pet, *Pou*ligney, *Pu*pillin...

2° *Chaux*, bois. *Chaux*-Neuve, *Chaud*mont, *Chau*mercenne, *Chaux*-des-Crotenay.

3° *Don, dun, thon, thun, them, dor, tor*, élévation, hauteur :

Châteaudun, la ville de Thon. le Haut-du-Them, le Taurus, le taureau de Pontarlier, Montdoré, Mont d'Or.

4° *Fer, ber, ver*, le sommet, la hauteur, l'abondance. Le *verboguet* était le chef *suprême* chez les Gaulois. *Fer*tans, *Ver*mondans, *Ver*ne, *Ver*re, *Ver*cel, *Ver*mantoy.

5° *Gey*, forêts. Ce mot les désigne encore dans les montagnes : Char*gey*, Quin*gey*...

6° *Li, lis, lu, lo,* rivière. On compte plus de cent rivières qui ont ce radical.

7° *Mans, mansum, magus, magny*, demeure : A*mance*, A*mancey*, A*magney*, *Mance*nans, les *Magny*.

8° *Nans, noue, neu, ney, nay, source*, eau courante. Il en est de même de *doue, oche, oye, oue*. Ainsi les *Nans*, Port-les-*Nay*, *Dou*cier, *Toui*llon, Tal*nay*, *tal*, haut (ainsi *talvanne*, mur élevé), *nay*, fontaine; c'est la seule fontaine qui existe dans la montagne de Chaillux, et naturellement elle a dû être remarquée et désignée par nos aïeux.

9° *Quin, qvin, quy*, près. *Quin*gey, près de la forêt. *Quin*cey, près de la source. *Queno*che, près de la source ou de l'ouge.

Nous croyons qu'avec un peu d'étude et la connaissance des lieux et des patois, on pourrait retrouver et fixer la signification d'un certain nombre de mots qui étaient en usage dans la langue des Celtes.

Note 15. — Les auteurs de l'*Histoire universelle des Anglais*, t. XXX, p. 349, fondés sur les textes d'Appien, de Varron, *de Re rustica*, de Diodore de Sicile, de Strabon, liv. IV, et de Cicéron, écrivent : « Il y a lieu de supposer que l'agriculture était en quelque sorte dans un état d'enfance et encore au berceau... » Il ne paraît pas qu'à l'époque de César les Gaulois aient eu ni vignes, ni oliviers, ni aucune sorte de grains, à l'exception du blé, et la plupart des auteurs qui ont écrit sur ce sujet en ont accusé le froid excessif du climat.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

Vous avez cherché une diversion et un utile délassement aux fatigues du ministère évangélique dans l'étude de l'histoire, et vous avez choisi de préférence celle de la Franche-Comté. Vos publications sur Beaupré, sur le P. Lejeune, et d'autres opuscules historiques en sont la preuve. Cette étude est un champ toujours ouvert et qui est loin d'être épuisé. Appelé depuis longtemps par les travaux de la prédication dans des localités très diverses du pays, vous avez pu faire sur place nombre d'observations importantes, et les connaissances que vous avez acquises de cette manière répondent très heureusement à l'entreprise qu'exécute l'Académie, celle de dresser, pour la Franche-Comté, la table générale de tous les monuments du moyen-âge et des objets bien plus nombreux qu'on ne pense et parfois si complétement ignorés qu'ils renferment, de les reproduire par le dessin et la photographie, et de les sauver de la destruction et de l'oubli. Vous continuerez ces observations précieuses, dont le tribut sera toujours accueilli par l'Académie avec le plus vif intérêt; car le but qu'elle poursuit, c'est d'étudier et de connaître dans le passé, d'honorer dans le présent, autant qu'il lui est possible, notre grande et chère patrie.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

MESSIEURS,

Le concours de cette année nous offre une riche matière et votre commission n'a pas rencontré depuis longtemps des pièces plus remarquables. Les grandes catastrophes qui viennent d'ébranler notre société ont fourni le sujet de presque toutes les poésies qu'on nous présente, et leur perfection soutenue a mérité toute notre attention.

Les pièces sont au nombre de sept. Celle qui porte le n° 1 est la seule qui ne se rattache pas à nos malheurs présents. Elle a pour titre : *Charles-Quint visitant le tombeau de Charlemagne* pendant que la diète de Francfort procédait à l'élection du successeur de Maximilien Ier. Cette pièce contient de beaux vers ; Charles-Quint entre dans le temple où reposent les cendres du grand empereur :

> Un prêtre le conduit au caveau funéraire
> Vers la tombe imposante et sept fois séculaire
> Qu'une lampe en vermeil éclaire nuit et jour,
> Charles du monument fait lentement le tour...

Puis il commence une prière qu'il termine par un long monologue sur les vanités de la grandeur et des titres. Ce discours manque de caractère ; c'est un lieu commun dont le développement est médiocre ; il contient des redites, quelques rimes faibles ; il a de plus l'inconvénient de rappeler trop une situation semblable dans l'*Hernani* de Victor Hugo ; votre commission cependant a reconnu des qualités solides dans l'œuvre et ne peut qu'encourager vivement son auteur.

La pièce portant le n° 7 est intitulée l'*Adoption*. C'est un épisode de la dernière guerre qui malheureusement ne se rattache en rien à la Franche-Comté, malgré la bonne volonté de l'auteur qui le suppose accompli chez nous. Cette pièce que nous mettons hors de concours nous a paru toutefois mériter votre attention. Une femme attend son mari parti pour la bataille qui se livre non loin de sa chaumière :

Là, tandis qu'au dehors la neige dans la nuit,
Tombe d'un ciel lugubre où nul astre ne luit,
Un tison qui s'éteint sur les landiers rustiques
Jette en mourant aux murs des lueurs fantastiques
Et l'ombre d'une femme accroupie au foyer.
Que fait-elle à cette heure et qu'a-t-elle à veiller ?

. . . .

Elle court à la porte, elle l'ouvre affolée,
Elle écoute, tendant sa tête échevelée ;
L'écluse au loin mugit, le vent bat les rameaux
Et dominant le bruit de la bise et des eaux,
Sinistre au fond du val, un coup de canon gronde...

Elle a déjà perdu son fils, dans les premiers combats, son mari qui seul lui reste serait-il mort lui aussi ? Elle sort bravement, s'avance sur le champ de bataille, et parmi les cadavres que la neige couvre déjà, elle trouve un petit enfant qui vit encore : elle le réchauffe, l'emporte en sa demeure où son mari ne tarde pas à revenir blessé par un uhlan. Cruelle déception ! cet enfant que le ciel semblait donner à cette famille désolée pour combler le vide causé par la mort, cet enfant est d'origine prussienne, comme le prouve le médaillon qu'il porte au cou.

Le père furieux se lève pour jeter dehors le fils ou le frère de ceux qui ont tué son propre enfant ; mais la mère et le petit innocent apaisent sa colère :

La frêle créature ouvre ses petits bras
Comme pour demander secours ; — l'homme à grands pas
Marche impassible... enfin la pitié le désarme :
Tant de faiblesse ! tant de malheur !... une larme
Mouille ses yeux gonflés qu'il cache sous ses doigts ;
Il cède en murmurant de sa plus grosse voix :
Puisqu'il est sous mon toit, sans aide, sans défense,
Qu'il reste ! qu'il ignore à jamais sa naissance ;
Si nos leçons, nos soins ne sont pas superflus,
Nous en ferons peut-être un bon Français de plus !

Il y a beaucoup d'art dans ce petit drame ; l'auteur appartient à l'école nouvelle, mais il sait en éviter presque tous les défauts et nous regrettons de ne pouvoir l'admettre aux récompenses.

Une pièce remarquable à plus d'un égard est

celle qui porte le n° 4. Elle a pour titre : *Notre-Dame de Châtillon* et se rattache, comme son nom l'indique, aux glorieux faits d'armes de Cussey, d'Auxon, et à la statue de la sainte Vierge que la reconnaissance a fait ériger dernièrement à Châtillon.

Il y a dans ce poème un peu court des strophes bien faites :

En vain de leur bouche mortelle
Les canons vomissent des feux,
Leur point d'appui c'est la chapelle
Des saints Ferréol et Ferjeux.
En vain fuyant de proche en proche
Ils se débandent éperdus,
Dans les sépulcres, sous la roche,
Les Germains dorment étendus.

O Werder, en tes veilles sombres
Dans les horreurs du souvenir,
Ne verras-tu jamais leurs ombres
Vers toi, lamentables, venir ?
N'auras-tu pas des pleurs de rage
Et dans le cœur un aiguillon,
Quand l'avenir lira la page
Où l'histoire écrit : *Châtillon ?*

Votre commission a dû placer avant cette composition qui témoigne d'un vrai talent, d'autres œuvres plus développées et qui justifient mieux leur titre.

Nous avons préféré à la précédente la pièce qui porte le n° 3 et qui a pour titre : *Souvenirs du pays natal ;* c'est une idylle gracieuse dont le style ne

manque ni de noblesse ni d'éclat. Le poète s'exprime ainsi au sujet de notre ville :

Ma muse radieuse, à l'aube des vacances,
Fuyait, ô Besançon, tes remparts trop étroits ;
Je voulais mon pays, mes campagnes immenses,
L'air enivrant et pur des bois.

Pourtant tu me plaisais avec tes tours altières,
Fière cité, nid d'aigle au milieu des rochers,
Toi qui mêles le bruit des fanfares guerrières
Aux gais carillons des clochers.

Le poète préfère les bois de son pays et nous en donne les raisons en vers agréables ; il ajoute :

Que jamais des Germains la trompette guerrière
Ne revienne effrayer la vierge du hameau,
Ou que la France alors terrible en sa colère
Se lève et venge son drapeau.

Besançon gardera sa haute citadelle
Pure de trahison et de lâches forfaits,
Et toujours les Comtois, les yeux fixés sur elle.
Resteront fiers du nom français.

La pièce qui porte le n° 2 et pour titre : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871,* est supérieure à la précédente par l'ampleur du sujet : à part quelques négligences de style faciles à corriger, quelques traces de réalisme, c'est un poème fort estimable que nous voudrions pouvoir citer presque en entier :

Sous un ciel désolé, par les rochers, sans route,
Nous défilions cent mille, ô suprême déroute !
Dans la bruine intense, éperdus nous allions,
De spectres grelottants lamentable cortége,
Laissant à tous les rocs nos semelles en liége
Et le drap d'amadou de nos tristes haillons.

. . . .

Nous défilions cent mille, expirants, mornes, hâves,
Cavaliers, fantassins, mobiles et zouaves !
Brisés et non vaincus, ne demandant pas mieux
Que de mourir pour toi, chère France meurtrie,
Mais tels que des proscrits nous quittions la patrie
La rage dans le cœur, des larmes dans les yeux !
Et pendant que traqués comme un troupeau d'esclaves
Nous cherchions un abri vers le sol étranger,
De ses remparts en feu, Belfort, ce nid de braves,
Belfort nous appelait en vain pour le venger.

Et nous allions perdus à travers la tempête !
Les vieux sapins géants tordaient sur notre tête
Leurs rameaux de verglas pleins de mugissements,
Et quand sur nous la nuit tombait lugubre et lente,
En notre âme sentant redoubler l'épouvante,
Nous nous serrions autour de nos brasiers fumants...
Affamés, dans la neige, infranchissable ornière,
Nous brisions à la hache un pain noir en glaçons;
Tandis que décharnés, se rongeant la crinière,
Nos chevaux s'abattaient raides sous les caissons.

Il nous reste enfin deux pièces pour lesquelles votre commission demande deux récompenses spéciales ; ce sont celles qui portent les n°s 5 et 6.

La première est intitulée *Douay à Wissembourg*.

Le poète dépeint le commencement et les illusions de la campagne, puis la surprise du malheureux corps d'armée et la mort du héros.

. . . .

Quel silence lugubre en ces bois druidiques !
Hôtes mystérieux, que font ces noirs soldats ?
Dans tes flots, ô Lauter, quels sanglots fatidiques !
Douay, quel ordre imprudent amène ici tes pas ?

L'énorme constrictor parfois dans les savanes,
Jusquas à lui rempant à travers les lianes,
Surprend dans son sommeil le roi des animaux
Et lâchement l'étreint en ses affreux anneaux.

. . . .

De nos joyeux clairons les notes métalliques
Jusqu'à l'arrière-garde annonçaient le repos...
Un long frisson courut dans les rangs germaniques ;
Ils étaient là cachés sous les ombreux arceaux.

. . . .

O vieux Francs qui dormez accoudés sur vos piques
Debout ! et, dites-nous, ce combat est-il beau ?
De vingt siècles de gloire et de luttes épiques
Vos enfants savent-ils supporter le fardeau ?
Leur chef c'est Douay, soldat d'Afrique et de Crimée,
Monté sur Soliman, le coursier des grands jours ;
Son cœur saigne, il regarde : autour de son armée
Comme un cercle de feu se resserrait toujours,
Nu tête et pâlissant, non d'effroi mais de rage,
Il contemple le sol de cadavres jonché.

. . . .

La charge s'apprête,
Le clairon repète :
A la baïonnette !..
A tous les échos.
Sur le sol qui tremble
Le drapeau rassemble
Pour charger ensemble
Chasseurs et turcos.

La foudre environne
Dejà la colonne ;
Le canon qui tonne
Décime ses rangs ;
Qu'importe ? elle avance

En criant : Vengeance !
Et vive la France !
Tombent les mourants.

Notre allure gêne
Le brave indigène ;
Pareil à l'hyène
Le turco bondit ;
La poudre l'enivre,
Puis mourir c'est vivre
Allah, dans son livre,
Ne l'a-t-il pas dit ?

En chantant au trépas, en riant sous les balles
Les Turcos ont par bonds franchi les intervalles,
Et sur le *Krupp* éteint massacré l'Allemand.

. . . .

Voyez-les sans ordre
S'étreindre et se tordre
Et loin d'eux pour mordre
Jeter les fusils ;
Comme la panthère
Que le sang altère
Ils roulent à terre
Corps à corps saisis.

Puis le poète nous décrit la mort du général franc-comtois :

Douay venait d'expirer au sein de sa victoire ;
En respect l'ennemi passant le contempla.
Entourant de lauriers sa modeste croix noire,
Il y traça ces mots : *Un brave est tombé là !*

Repose en paix, guerrier digne du temps antique,
En récompense Dieu t'épargnera nos douleurs ;
Ah ! que n'eût pas senti ton cœur patriotique
Et de tant de revers et de tant de malheurs !

Dors heureux, maintenant par des mains plus habiles
Ton beau pays revient de ces jours difficiles.
Et toi, Léonidas, par d'autres Thermopyles,
Douay, marche à la postérité !
Pourquoi pleurer cette âme à ton âme ravie ?
O veuve, son trépas, mais tout Français l'envie,
C'est le couronnement de la plus belle vie,
Sa mort, c'est l'immortalité !

O mon noble pays, ô ma Comté chrétienne,
Que ce grand souvenir nous suive et nous soutienne
A l'heure du suprême effort ;
Français régénérés, quand du Dieu de nos pères
Nous verrons s'apaiser les divines colères,
Quand nous irons guidés par ses mains tutélaires
En avant des murs de Belfort !

Il y a beaucoup de vie et de mouvement dans cette poésie qui nous a semblé très supérieure à celles qui précèdent.

La pièce qui porte le n° 6 est plus digne encore de fixer vos suffrages ; elle a pour titre : *Ma Patrie*. C'est un poëme de longue haleine qui n'a pas moins de quatre cents vers. Ce développement est peut être trop considérable ; le cadre, il est vraï, est très vaste. C'est un éloge de la Franche-Comté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La série des tableaux que l'auteur nous présente n'a d'autre lien que la suite chronologique, ce qui ne suffit pas pour donner de l'unité à sa pièce ; mais, ces réserves une fois faites, votre commission ne peut que louer le talent exceptionnel dont l'auteur a fait preuve dans cette œuvre où le souffle de la plus haute poésie règne

sans interruption. Après avoir célébré les Comtois aux époques celtique, gallo-romaine et chrétienne, il arrive aux tristes événements de 1871.

Jamais on n'avait vu sous la main d'un seul maître
Tant d'hommes, de chevaux, qu'il en allait paraître,
Tant de chars, de canons suivre un même chemin ;
Ils s'avancent du Nord en grossissant leur nombre,
Cachant au fond des bois leur camp muet et sombre
Où germe dans la nuit l'œuvre du lendemain !

Leur chef ? c'est ce monarque, hypocrite et farouche,
Qui profane en son cœur Dieu qu'exalte sa bouche,
Porte l'odeur du sang à l'office divin,
Intéresse le ciel au choix de ses otages,
Entre deux oraisons fait brûler des villages,
Montre au peuple affamé le roi gorgé de vin.

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui faisaient trembler les Pyramides,
Embrasaient l'univers des feux de leur volcan,
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent,
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus ? C'était hier Sedan.

Sedan ! ô nom fatal, jour d'atroce agonie !
Va, va, sans trop rougir, ta sœur d'ignominie,
Metz livre comme toi d'innombrables soldats.
France ! quel désespoir envahit tout mon être !
Où la honte a germé, l'honneur peut-il renaître,
Cet honneur qu'à Pavie au moins tu nous gardas ?

Sommes-nous si tombés que rien ne nous relève ?
Debout ! France, debout ! et saisis ton vieux glaive ;
Il est encor des champs où nous pouvons mourir :
Le Nord nous tend les bras, on se bat sur la Loire,
Les monts de la Comté nous promettent la gloire,
On mitraille Paris et Belfort va périr !

Salut ! nobles guerriers, salut ! mes frères d'armes,
Vous que j'ai vu tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur !
Avec vous je m'assis autour des feux noctures
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir,
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

....

Combien ils étaient beaux, lorsque dans la vallée
L'obus creusait leurs rangs de meurtriers sillons ;
Quand le clairon sonore à l'ardente mêlée
Précipitait leurs bataillons !

....

Victoire à Châtillon ! pour nous plus de défaites !
Ce jour console enfin du deuil universel...
Mais que vois-je, ô Comté ? que de sang sur tes faîtes
D'Héricourt à Villersexel !

....

Mères, combien ont dû tressaillir vos entrailles
Quand vous venaient ces bruits de carnages lointains,
Quand vos fils accablés parmi ces funérailles
Marchaient à d'horribles destins !

Quand ils tombaient frappés sur la terre rougie
Où leur sang répandu noircissait au soleil,
Ne voyiez-vous jamais leur funèbre effigie
Traverser vos nuits sans sommeil ?

Ils sont morts ! c'en est fait : pour eux, plus de tortures !
O sol de la Comté, garde-les en repos !
Ces vaincus, en peuplant tes fières sépultures,
A la Cluse, ont sauvé l'honneur de nos drapeaux.

A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où vient prier la France,

De jeter aux vivants le souvenir des morts !
En face de Paris, tout fumant de pétrole,
C'est à vous de prêcher l'éternelle parole
Afin d'emplir les cœurs d'un éternel remords.

Oh ! les temps ne sont plus aux vagues rêveries ;
Les instants sont passés des folles théories
Dont notre aveugle orgueil s'est repu trop souvent.
Arrière, hommes des clubs qui pendant la bataille
Parliez, quand nous, soldats, héros d'une autre taille
L'œil ardent, le front haut, nous disions : En avant !

Qui sont ils ? qu'ont-ils fait pour asservir les âmes ?
Rouges de notre sang, patriotes infâmes,
Aux sbires de Guillaume ils ont tendu la main;
Arrière ! nous savons où mènent leurs doctrines,
Ce qu'il germe de haine en de telles poitrines,
France, où tu descendrais s'ils triomphaient demain.

....

J'en appelle à ton cœur, peuple, à ta conscience :
Que sert d'éterniser ta folle expérience?
Tu vois les fruits éclos dans ce triste milieu.
Des funèbres débris que le siècle charrie
N'est-il point temps enfin d'affranchir la patrie ?
N'étions-nous pas plus forts quand nous croyions en Dieu ?

Qu'a-t-il édifié ce siècle qu'on te vante ?
Plus de paix, plus de foi : le doute, l'épouvante !
Des prêtres fusillés et nos drapeaux flétris !
Jadis, tes rois voulaient pour leur France des fêtes,
Et ce siècle nous donne honte, opprobre, défaites ;
De ta fatale erreur, peuple, voilà le prix.

Pour ne pas sortir des règles de convenance et de réserve que l'Académie a toujours observées, nous passerons sous silence d'autres belles strophes où l'auteur a dévoilé ses idées politiques, tout en le

félicitant des heureuses qualités qu'il a fait briller dans son œuvre.

L'Académie, considérant le mérite des deux dernières pièces, décerne deux couronnes : un prix de 200 fr. à la pièce qui porte le n° 6, et ayant pour titre : *Ma Patrie ;*

Un prix de 100 fr. à la pièce inscrite la cinquième, avec le titre : *Douay à Wissembourg.*

Elle accorde en outre deux mentions hon rables, l'une pour la pièce n° 2, *Retraite de l'armée de l'Est;* l'autre pour la pièce n° 3, *Souvenir du pays natal.*

LISTE DES LAURÉATS.

A la suite de ce rapport, M. le président proclame, comme auteur de la pièce n° 6, *Ma Patrie,* qui a remporté le premier prix :

M. Alfred Roussel, chef des travaux graphiques au chemin de fer Paris-Lyon;

Et comme auteur de la pièce n° 5, *Douay à Wissembourg,* qui a remporté le second prix :

M. Alfred Fagandet, employé à la préfecture de la Seine.

Il fait connaître que les deux pièces intitulées : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871* et *Souvenir de mon pays natal*, qui ont été jugées dignes d'une

mention honorable, ont pour auteurs : la première M. Louis MERCIER, de Besançon, la deuxième M. Pierre MIEUSSET, conducteur des ponts et chaussées à Besançon.

Tous ces noms ont été accueillis par de vifs applaudissements.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LE GRIMPEREAU.

FABLE.

J'admirais l'autre jour avec quelle assurance,
En piétinant, sans nul effort,
Gravissait, gravissait le tronc d'un arbre mort
Un grimpereau léger quêtant sa subsistance.
De ma voix au petit oiseau
J'en manifestai ma surprise ;
Si pour lui c'était du nouveau,
Certes, c'était pour moi singulière entreprise.
Et cependant il m'entendit ;
Il fit mieux, car voici ce qu'il me répondit :
« — On m'a dit que dans ton espèce
» Se trouvent maints sujets d'une incroyable adresse,
» Qui font leur fortune en rampant ;
» Moi, je fais la mienne en grimpant.
» Si mon procédé t'intéresse,
» Tu peux songer à m'imiter ;
» Mais, crois moi, ne va pas trop haut vouloir monter,
» Ni rêver follement d'une immense richesse.
» Il me suffit, pour subsister,
» De faire aux insectes la guerre.
» — L'homme a d'autres besoins, lui voulus-je objecter ;
» Oui, me répliqua-t-il, oui, mais d'y satisfaire,
» Et même de les augmenter
» Il s'occupe bien plus que de les limiter ;
» Borne-toi donc au nécessaire ;
» Heureux qui sait s'en contenter.
» — C'est bien dit, grimpereau, vraiment d'un philosophe
» Tu me parais avoir l'étoffe ;

» Ton langage est plein de raison,
» Et j'entends profiter de ta bonne leçon.
» Mais conviens d'une chose : il vaudrait mieux encore,
» Pour faire quelque bien qui toujours nous honore,
» Me sentir apte et résolu
» A joindre au nécessaire un peu de superflu.
» Le riche n'est-il pas vraiment digne d'envie,
» En semant de bienfaits le chemin de la vie ?
» Je voudrais bien pouvoir concourir d'un seul quart
» Aux libéralités de Monsieur Veil-Picard :
» S'il accroît sa fortune, il donne avec largesse ;
» Tout le monde connaît ses actes généreux ;
» Donner est le penchant qui l'entraîne sans cesse ;
» Qu'il vive de longs ans et soit toujours heureux ! »

MESSIEURS,

En fait de nouveautés, je n'ai rien à vous offrir que cet apologue; mais je suis en mesure de suppléer à cette insuffisance par deux vieilles chansons revues, corrigées et considérablement augmentées en style populaire, du genre de celles que l'Académie m'a déjà permis de lire en séance publique. Assurément, de tels refrains, qu'on appelle vulgairement *Pont-Neuf*, sont loin d'équivaloir à des morceaux académiques, et pourtant ils ne sont pas à dédaigner, lorsqu'ils ont un peu de cette allure gauloise comme ceux dont nous ont laissé des modèles : les Désaugiers, les Béranger et notre compatriote Francis d'Alarde. Ceux que je vous apporte n'ont sans doute pas ce cachet par excellence; mais ce qui me fait espérer que vous ne leur serez pas défavorables, c'est que, maintes fois, les ayant chantés en sociétés particulières, nombre de mes auditeurs m'en ont demandé copie, et qu'à moins d'être pourvu d'une presse autographique, il me serait impossible de répondre à toutes ces requêtes. Je serai moins empêché d'y satisfaire par un tirage à part, si vous accueillez mon tribut avec cette bienveillance de confraternité dont j'ai reçu de vous tant de précieux témoignages.

LES ANNONCES

OU LA PRÉFÉRENCE D'UN CÉLIBATAIRE BLASÉ SUR LA LECTURE DES JOURNAUX.

(Air : *Mon père était pot.....*)

Moi, c' qui m'amus' dans les journaux,
C' n'est pas la politique,
Ni les affaires d' tribunaux,
Ni l' bagout romantique;
C' nest pas un succès
Au Théâtr' Français;
Maint'nant d' tout ça je m' fiche;
Mais c' qui m' divertit,
En grand comme en p'tit,
C'est l'annonce ou l'affiche.

Vraiment c'est fort plaisant à voir
Que tout' cett' ribambelle
D'avertiss'ments qui font valoir
Chos' de pus belle en pus belle,
En caractèr's longs,
Fluets, larges, ronds,
Blanchis en découpure,
Ornés, pointillés,
Penchés, tortillés :
Jamais tell' bigarure.

Auteurs, inventeurs, charlatans,
D' mill' façons analogues,
Là prôn'nt leurs travaux éclatants,
Leurs trouvaill's et leurs drogues.
Parfois tout ça fait
Un si drôl' d'effet,
Un tel mélang' d'enseignes,
Qu' certain livre enflé
De style enmêlé
S' trouv' près d'un marchand d' peignes.

Souvent dans ma barbe j'ai ri
De voir sur la même page :
Veuve à pourvoir d'un s'cond mari,
Vent' d'un vieil équipage,
Boutique à céder,
Place à marchander,
Industrie à répandre,
Logis d' dégraisseur,
Cours de professeur,
Et plus bas : Ane à vendre.

Gloire aux nombreux réparateurs
Des fautes d' la nature,
Du ravag' des ans destructeurs
Ou d'un' triste aventure !
Boiteux et cagneux,
Galeux et teigneux,
V'nez, v'nez tous à la ronde ;
On vous guérira,
On vous r'dressera ;
Dans c' siècle, on r'fait tout l' monde.

Voici l' fameux Paraguay-roux
Pour tout' machoir' malade,
V'là, pour teindre en noir les ch'veux roux,
Un' merveilleus' pommade ;
Gens estropiés
Par les cors aux pieds,
Voici drogu' sans pareille ;
Vous qui n'êt's discrets
Que sur vos maux s'crets,
V'là l' sirop d' sals'pareille.

Et's-vous tourmentés dans vos lits
Non moins qu' dans des fournaises ?
Par ces insectes si maudits
Qu'on appell' des punaises ?
Prenez moi d' cette eau
D' cet onguent nouveau

Pour détruir' cette engeance ;
Vous n'en trouv'rez d'main
Pas pus qu' su' ma main :
L' troisièm' jour on r'commence.

Jamais, pour vous rendr' la santé,
On n'a fait tant d' boulettes ;
Jamais n' fut si bien complété
L'attirail des toilettes.
Mais combien d' gascons
Ne mett'nt qu'en flacons
Qu'en pastill's le scrupule !
L' pus industrieux
Est c'lui qui sait l' mieux
Vous dorer la pilule.

Rien n'effarouch'ra les amours
Pour peu que l'on y tâche :
La graiss' du chameau dans quinz' jours
Donn' chev'lure et moustache.
Fard, corsets, toupets,
Fauss's dents, faux mollets,
Que vous rendez d' services !
En vous quels trésors,
Si d' l'âme comm' du corps
Vous corrigiez les vices !

Voyez cett' bell' qui dès l'matin
Porte un' mis' qui la flatte :
Elle a qué'qu'chos', j'en suis certain,
D' trop sur une omoplate.
S'il n'y paraît pas,
C'est que d' ses appas
On a soigné la boîte ;
Mais, à son insu,
J' ris comme un bossu
En la voyant si droite.

Et's-vous sujet, comm' bien des gens,
Aux douleurs si tenaces
D' ces rhumatismes affligeants
Qui font fair' tant d' grimaces ?
Il est un moyen
D' les réduire à rien
Pour peu qu'il vous en tarde :
Avant chaqu' repas,
N' vous épargnez pas
La grain' de blanch' moutarde.

De restaurer un corps chétif
On vous dit la manière :
Rien d' pus puissant, rien d' pus actif
Que la revalescière.
Quand vous en prendrez,
Bientôt vous d'viendrez
Aussi dodu qu'un moine ;
Vous vous f'rez du lard
Autant que l' grognard
Compagnon d' saint Antoine.

Avez-vous peur du choléra
Dont la m'nace est affreuse ?
Raspail vous en préservera
D' façon la plus heureuse.
Bardez, poudrez-vous
D' camphre à tous les bouts,
Des pieds jusqu'à la tête.
Ainsi l'on en met
Dans l' poil ou l' duvet
Pour garder un' peau d'bête.

Tous les jours on met su' l' réchaud
Des pâtes d' toute espèce :
La pât' pectoral' de Régnaud,
La pât' d' lait d'ânesse,
La pâte d' Nafé,
En guis' de café

Faut qu' tout' coqu'luche en tâte.
Heureux qui trouv'ra,
Quand i' s' mariera,
Un sujet fait d' bonn' pâte !

Pour moi j'aim' mieux rester garçon
D' peur d'un' fâcheus' méprise.
Afin d' vivr' gaîment d' cett' façon,
Je m' pommade et je m' frise.
Requinqué d' mon mieux.
Quand j' fais les doux yeux,
J'ai parfois d' bonn's réponses,
Et comm' ça j'irai
Tant loin que j' pourrai
En r'lisant les annonces.

LE PROGRÈS.

(Air : *V'là c' que c'est qu' d'aller au bois.*)

Cadet Buteux disait un jour
A Latulipe, ancien tambour :
« J'entends parler d' progrès sans cesse,
» J' vois qu' tout l' mond' s'empresse
» D' chanter qu'on progresse.
» J' n'y comprends rien : est-c' qu' tu pourrais
» M' dir' c' que c'est que le progrès ?

» — Tudieu ! j' crois ben que j' te l' dirai :
» L' progrès c'est l' pas accéléré ;
» C'est l' siècle qui marche et nous pousse,
» C'est c' peupl' qui s' trémousse,
» Qui va d' s'cousse en s'cousse,
» Puis r'cul', pour mieux sauter après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'ancien régime est enfoncé ;
» L' nouveau d' pus en pus avancé ;
» C' nouveau s'ra vieux dans peu d'années,
» P't-êtr' dans que'qu's journées,
» C'est nos destinées,
» A moins d' mettre l' siècle aux arrêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Des gens d'esprit jadis ont fait
» Maint ouvrag' qu'on croyait parfait :
» Aujourd'hui tout' cett' pretintaille
» N'est pus rien qui vaille ;
» Ben mieux on travaille ;
» C'est au-d'ssus d' tout c' que j' ten dirais :
» V'là ce qu' c'est que le progrès.

» J' pleurions au théâtr' comm' des veaux ;
» C'est ben autr' chose aux dram's nouveaux :
» On grinc' les dents, ça donn' la rage ;
» Les femm's sont en nage,
» Mais ell's prenn' courage ;
» Pour les styler c'est fait esq'près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les journaux d' pus en pus nombreux
» Sont aussi grands qu' des schals boiteux ;
» On y racont' tant d' coups perfides,
» Tant d' vols intrépides,
» D' meurtres, d' suicides,
» Qu'on n' frémit pus d' ces vilains traits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est peu qu' la press' rende immortels
» Tous les pus fameux criminels :
» Des lithograph's s' mett' en posture
» Et d'après nature
» Leur croqu' la figure ;
» On tir' par milliers leurs portraits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» J' somm' dev'nus vieux, sans rien savoir;
» Mais nos gamins, dam', faudra voir :
» I' sauront tous la reintorique,
» Le mathieumatique,
» La métalphysique,
» La chimique et ben d'autres s'crets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mais pour les papas et mamans
» N'y a pus d' respect' ni d' sentiments;
» Notr' savante et libre jeunesse,
» Ben loin d' cett' faiblesse,
» Taill', tranche en maîtresse,
» Et trait' ses parents d' vieux benets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'homm' finit avec son printemps ;
» On gouverne l' monde à vingt ans ;
» On est déjà perruque à lrente,
» Ganache à quarante,
» Momie à cinquante,
» Ensuit' fossile..... et rien après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Jamais on n'a tant machiné,
» Zinventé. perfexillonné;
» Pus d' travail qui nous bris' l'échine,
» Tout va par machine,
» Rien qu'on n'imagine
» Pour tout fair' sans bras ni jarrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» A Paris s' font pour les badauds
» Tout' sorte d' vins, tout' sorte d'eaux;
» On fait du sucre avec d' la gu'nille ;
» P't-êtr' que la vanille
» Nous vient d' qué'qu' chenille ;
» Point d' faux produits qui n' semblent vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On fabriqu' d' la poudre à canon
» Avec l' moindre chiffon d' coton;
» L' bonnet blanc que tu mets quand tu t' couches,
» La drille où tu t' mouches
» S' transforme en cartouches
» Ou ben en gargouss' à boulets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Canons et boulets étaient ronds;
» Maintenant c'est comm' des tir'bouchons,
» Et ça peut cracher à distance
» Si tell'ment immense
» Qu'on crèv'rait la panse
» Aux Anglais, en tirant d' Calais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Nos vieux fusils fort embêtants
» Ne pouvaient s' charger qu'en douz' temps :
» L' chass'pot c'est ben une autre flute ;
» Douz' coups par minute,
» Douz' fois un' culbute,
» Et tout ça presqu' sans apprêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On vient d' créer des intruments
» A tuer d'un coup des régiments ;
» C'est c' qu'on appell' des mitrailleuses,
» Machin' merveilleuses,
» Déjà très glorieuses;
» Un' manivelle en fait l' succès :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Puisqu'il se trouv' tant d'inventeurs
» D'engins d' pus en pus destructeurs,
» Il se peut qu' pour la République
» Bentôt l'on fabrique,
» A la mécanique,
» Des conscrits aux combats tout prêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Comben souvent l' feu nous manquait
» Quand nous n' savions qu' battre briquet !
» Maint'nant sans peine i' s' communique
» Par la seul' pratique
» D' l'allumett' chimique
» Aux foyers comme aux calumets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les fumeurs, qu'ils soient rich's ou gueux,
» Jamais n'ont été si nombreux :
» Magistrats, ouvriers, gens d' plume,
» Maint'nant tout l' mond' fume,
» Et l' tabac s'allume
» Mêm' chez les porteus' de corsets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les télégraph' d'un autre temps
» Allaient comm' pantins gigotants.
» Souvent du brouillard v'nait l'ombrage
» En suspendr' l'usage ;
» Point d' semblabl' chomage
» Dans c' qui les remplac' désormais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au moyen d'un autre appareil
» Qui n'a jamais eu son pareil,
» D' nuit comme de jour, par tout' la terre,
» Vit' comm' le tonnerre
» Cour' tous les bruits de guerre,
» Et d' tous accidents faux ou vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Pour avoir son portrait, maint' fois
» Il fallait attendre des mois ;
» Maint'nant, pour peu qu'on s'y confie,
» La photographie
» Vous broch' votr' copie
» Aussitôt que s' pond un œuf frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au temps où l'huil' nous éclairait,
» Du gaz on n' savait pas l' secret :
» Maint'nant nous vienn' par dessous terre,
» Tu sais d' quell' manière,
» Des torrents d' lumière ;
» Ça vaut l' soleil, à peu d' chos' près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mieux encor' on saura bentôt
» Supplanter l' grand quinquet d' là-haut.
» Une immens' lanterne magique
» D' lumière électrique
» Va lui fair' la nique ;
» On en cit' déjà des essais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Sur les ch'mins de fer, sans avoir peur,
» On court la poste à la vapeur ;
» Avec ça, lancés comm' d'un' fronde,
» En qué'qu's heures de ronde,
» Nous f'rons l' tour du monde,
» Sans enrichir les cabarets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Supposons qu' ça saute en éclats
» Et qu' l'accident l' fracasse un bras,
» Un' jambe, un' cuisse, une omoplate,
» Vient l'horméopathe
» Qui t' casse une autr' patte,
» Pour te rendr' mieux portant qu' jamais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On sait qu' la lune a des ang's gris
» Portant longu's ailes d' chauv' souris ;
» Un malin za fait un' lorgnette
» Grand' diable d' lunette,
» Si large et si nette,
» Qu'on y voit ça comm' de tout près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Prendre la lune avec les dents,
» C'est zun' paill', car nous irons d'dans ;
» Bentôt s' verra c' nouveau prodige ;
» Le ballon s' corrige,
» Afin qu'on dirige
» Tout là-haut qué'qu' savant congrès :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Déjà grand nombre d' gens subtils
» Autrement y vont sans périls ;
» I' font, pour hâter leur fortune,
» Des trous à la lune ;
» Çà d'vient chos' commune ;
» Vain'ment en jas' les indiscrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est que l' progrès l' pus diligent
» C'est c'lui qui l' mieux attrapp' d' l'argent ;
» Pour fair' son ch'min faut vite êtr' riche,
» Sans quoi d' vous l'on s' fiche
» Comm' d'un chien caniche ;
» C'est à vous fair' taper de r'grets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Aussi, quand on n' peut parvenir,
» On s' défait d' soi, pour en finir.
» L'un s' flanqu' du plomb dans la calotte,
» L'autr' se serr' la glotte,
» C'lui-ci s' porte un' botte,
» C'lui-là dans l'eau va chercher l' frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est bêtis' d'êtr' juif ou chrétien ;
» Avec l' progrès on n' croit à rien ;
» On sait qu'au mond' tout' notre affaire
» C'est d' jouir et d' faire
» Tout c' qui peut nous plaire,
» Puis d' crever pour servir d'engrais :
» V'là c' que c'est que le progrès. »

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1874, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi de plans et dessins de tous les objets décrits.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, *fondé par M. A. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 1789 et jusqu'à nos jours.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1874, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1873.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, *président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), professeur au collége Saint-François-Xavier, *vice-président annuel.*

Associé résidant.

M. CHOTARD, Henry, ✻, officier de l'instruction publique, professeur à la Faculté des lettres.

Associés correspondants nés dans la province.

MM.

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études.

BOUQUET, Jean-Claude, ✻, professeur à la Faculté des sciences à Paris.

Associé correspondant né hors de la province de Franche-Comté.

M. DE BARTHÉLEMY, Edouard, membre du Comité des travaux historiques.

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1873.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant la 7me division militaire.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✻, chef d'escadron sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif, à Paris (août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

MM.

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, à Paris (janvier 1848).

Dey, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Fargeaud, ✻, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Gattrez (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

Goureau, O ✻, ancien colonel du génie, à Paris (août 1833).

Guerrin (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

Guerrin, avocat (août 1865).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

Langrenon, ✻, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9 (2 août 1835).

Magnoncour (Flavien de), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867)

MM.

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

MONTY, O ❋, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ❋, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

PARIS, C ❋, colonel d'état-major en retraite à Emagny (août 1867).

PATIN, C ❋, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PERRON, ❋, *secrétaire perpétuel honoraire*, à Paris (août 1838).

PERSON, ❋, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE), ❋, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., ❋, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ❋, recteur de l'Académie d'Aix (29 janvier 1872).

TOURANGIN, G O ❋, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

VIANCIN, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

BRETILLOT, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

DE VAULCHIER (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

BESSON (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, (24 août 1853), *secrétaire perpétuel*.

MM.

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriét., rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

ALVISET, H., ✻, président à la Cour d'appel, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

JEANNEZ, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janv. 1862).

SUCHET (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans (Doubs) (janvier 1863).

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

WEIL, ✻, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

MM.

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Associés résidants.

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872), *président annuel.*

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du conseil général de

MM.

la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

CHOTARD, Henry, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (25 août 1873).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Victor HUGO, O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Xavier MARMIER, O ✻, membre de l'Académie française, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut, Académie des sciences morales, à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, ancien recteur, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

Circourt (le comte Albert de), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), littérateur, à Paris (novembre 1848).

Reverchon, O ✻, avocat à la Cour de cassation, à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Vieille, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

Jolibois, curé de Trévoux (janvier 1855).

Bergeret, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

Gatin (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Petit, statuaire, rue d'Enfer, 89, à Paris (août 1857).

Edouard Grenier, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Toubin, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

Pasteur, O ✻, administrateur de l'école normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

Circourt (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✻, peintre d'hist., rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

Pierron, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-

MM.

Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

Gérome, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

Monnier, ✻, homme de lettres (janvier 1865).

Perraud, ✻, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

Briot, ✻, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

Jobez (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Bry (l'abbé), curé de Cirey-lez-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Lemire, Jules, ✻, ancien membre du conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

Champin, ✻, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

Gréa (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

Reverchon, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

Hauser, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

MM.

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET, (Jean-Cl.), ❋, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 avril 1873).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

TAYLOR (le baron), O ❋, littérateur, à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), O ❋, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien bibliothècaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ❋, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ❋, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ❋, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

MM.

QUICHERAT, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, à Paris (25 août 1873).

Associés étrangers (1).

PICOT, professeur d'histoire, à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, ministre à Turin (août 1847).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre), à Milan (août 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. THEINER, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube; Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.

Académie de Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.

Société d'Emulation du Doubs; Besançon.

Société d'Emulation de Montbéliard.

Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard ; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philosophique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale ; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire ; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère ; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire ; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.

Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 25 août 1873.

Discours de M. Ed. Clerc, président. (Philibert de Chalon.). 1
Discours de réception de M. Vernis...................... 84
Réponse de M. le Président............................. 104
Discours de réception de M. l'abbé Bergier. (Tableau historique de l'agriculture en Séquanie à l'époque de César.). 106
Réponse de M, le Président.............................. 138
Rapport sur le Concours de poésie, par M. l'abbé Pioche... 139
Liste des lauréats du Concours de poésie................ 151
Piéces de vers par M. Viancin........................... 153
Programme des prix à décerner en 1874................... 167
Elections... 169
Liste académique.. 170

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

105.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1874.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1874

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 27 JANVIER 1874.

Président annuel, M. VERNIS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'honneur de présider votre Compagnie m'impose une tâche difficile, celle d'ouvrir votre séance publique d'une manière digne de votre auditoire et digne de vous.

Initiés à l'étude des manuscrits, des chartes et des mémoires qui touchent à la Franche-Comté, beaucoup d'entre vous ont retracé avec une vérité saisissante les faits marquants de notre histoire pendant les derniers siècles; leur plume habile et féconde a ranimé les personnages illustres qui ont été l'honneur de notre pays.

Je comprends l'amour avec lequel ils caressent les souvenirs d'un autre âge, rattachés au temps présent par les noms de nos plus anciennes familles; je ressens, je l'avoue, une secrète envie pour ces heureux de la science que l'étude trans-

porte, comme par magie, dans un monde disparu, qu'elle fait vivre par l'imagination, par l'esprit et par le cœur, avec les grandes figures de l'histoire.

Mais je ne puis, hélas! les suivre sur ces hauteurs, où l'on ne s'élève que par le commerce en quelque sorte immatériel des lettres.

Humble ouvrier de la société moderne, si positive, si ardente pour les satisfactions matérielles, j'ai vécu courbé vers la terre, cherchant à y laisser, au prix de mille efforts, une trace fugitive. C'est vers elle que je vais essayer de retenir un instant vos esprits.

Un des caractères économiques les plus saillants des temps modernes est l'immense et rapide développement de la richesse publique; une des conséquences les plus singulières de cet accroissement de la richesse est la haine sociale qui dévore toutes les nations de la vieille Europe, et, parmi les formes diverses qu'affectent les manifestations de cette haine, la plus surprenante est sans contredit la guerre déclarée par le travail au capital et à toute espèce de supériorité intellectuelle.

C'est pourtant à l'alliance étroite du capital, de l'intelligence et du travail, que sont dues toutes les créations de l'industrie : les machines qui affranchissent l'homme des travaux les plus durs, leurs produits qui, grâce au bas prix de la fabrication, pénètrent dans les plus pauvres demeures. C'est à la sécurité du capital, c'est au libre développement des découvertes de l'intelligence que la Société doit

ses progrès les plus marqués dans l'ordre matériel, ainsi que l'élévation progressive et continue du bien-être pour le plus grand nombre.

C'est donc par une erreur économique des plus manifestes que l'on a inoculé, comme un poison mortel, au cœur des travailleurs la haine du capital et de toute supériorité.

Ce sont là des vérités tellement évidentes qu'on ne peut reconnaître sans honte et sans une profonde douleur que leur démonstration est devenue nécessaire, grâce à l'aveuglement dont les peuples modernes ont été frappés, sous l'empire des haines sociales.

Le capital, l'intelligence et le travail sont les termes essentiels, solidaires et indissolubles de la prospérité des nations modernes; aucun de ces trois éléments ne peut entrer en lutte avec les deux autres sans que le néant succède à la vie, la pauvreté à la richesse.

Il n'est pas une industrie dont l'étude ne confirme ces principes : il en est peu qui n'étendent au plus grand nombre les bienfaits de leurs créations, car c'est encore une des conditions essentielles de l'industrie qu'elle ne vit, qu'elle ne prospère que par la multiplicité du besoin qu'elle satisfait.

Il est surtout une branche de l'industrie, une des plus modernes, qui affecte ce caractère au plus haut degré, c'est celle des chemins de fer.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, malgré la banalité du sujet, de retracer rapidement, comme

application des principes que je posais tout à l'heure, la naissance et les développements de cette industrie, son influence sur la richesse publique et son rôle économique dans l'Etat.

Les premières tentatives pour employer la vapeur aux transports par terre sont antérieures à l'application de cette force merveilleuse à la navigation. Après des essais multipliés auxquels le nom d'une famille franc-comtoise fut mêlé d'une manière honorable, le premier bateau à vapeur pour service régulier fut lancé à New-York en 1807 et en Europe en 1812.

Mais dès 1759, l'Américain Robinson, puis, en 1772, Olivier Evans, et en 1784, James Wast proposèrent d'employer les voitures à vapeur sur les routes ordinaires.

Toutefois, leur idée ne fut appliquée pour la première fois qu'en 1804 par Richard Trevetick, l'inventeur des machines à haute pression.

De 1804 à 1831, un grand nombre d'hommes dont quelques-uns, comme Georges Stephenson, se sont fait un nom célèbre dans les arts mécaniques, poursuivirent avec un médiocre succès l'invention des voitures à vapeur.

Les dispositions les plus bizarres furent imaginées; la voiture de Brunton, par exemple, était pourvue de jambes manœuvrées par des bras articulés, mus eux-mêmes par la vapeur. Ces jambes jouaient, à la montée, à peu près le même rôle que le bâton sur lequel le voyageur s'appuie pour gravir une rampe escarpée.

De nos jours, de nouvelles tentatives pour remettre en honneur les voitures à vapeur, destinées aux routes ordinaires, n'ont eu jusqu'ici qu'un résultat à peu près négatif, au point de vue pratique et économique.

Il faut reconnaître cependant que les essais infructueux tentés de 1804 à 1831, en Angleterre, ont aidé puissamment à l'invention des chemins de fer tels qu'ils existent aujourd'hui.

Le premier chemin de fer vraiment digne de ce nom fut celui de Manchester à Liverpool, repoussé le 1er juin 1825 par le parlement anglais, et adopté, non sans peine, le 16 août 1826, par un bill de la Chambre des communes.

Lorsqu'il fallut choisir le mode d'exploitation, la Compagnie fut assaillie des offres les plus singulières. De toutes les parties du monde on vint lui proposer des machines au gaz hydrogène, à vapeur, à colonne d'eau ou de mercure; d'autres, sans feu ni vapeur, devaient réaliser le mouvement perpétuel.

Elle hésitait entre les chevaux, les machines fixes et les locomotives à peine connues.

C'est à Georges Stephenson que revient l'honneur d'avoir fait entrer la Compagnie dont il était l'ingénieur, dans la voie des progrès merveilleux si rapidement réalisés.

Le 25 avril 1829, un concours fut ouvert pour la construction d'une locomotive, dont le poids ne devait pas dépasser six mille kilogrammes, qui devait remorquer sur une ligne de niveau un train de

vingt tonnes avec une vitesse de dix milles anglais, ou vingt kilomètres à l'heure, et dont le prix ne pouvait être supérieur à cinq cent cinquante livres sterling, un peu moins de quatorze mille francs.

Georges Stephenson fut l'habile et heureux vainqueur de cette lutte pacifique.

Les progrès que l'industrie des chemins de fer a faits depuis cette époque seront mis en lumière par un simple énoncé de la puissance des machines les plus nouvelles.

Aujourd'hui, des machines à six roues motrices remorquent, sur des pentes faibles, huit cent quarante tonnes en parcourant quinze kilomètres en une heure; des machines à dix roues motrices pesant soixante mille kilogrammes, gravissent des rampes de trente millimètres avec un train de cent cinquante tonnes et avec une vitesse de vingt kilomètres.

Quel que soit le chemin parcouru depuis 1829, il faut néanmoins reconnaître que la Compagnie de Manchester à Liverpool a fait preuve d'une intelligence remarquable dans cette question si difficile et si nouvelle.

C'est de la même époque que date le développement des chemins de fer en Amérique. La Compagnie de la ligne de la Caroline du sud, entre Charlestown et la rivière Savannah, fut autorisée par un acte de la législature du 12 janvier 1828 (1).

(1) 1830. Albany au lac Erié et Baltimore à l'Ohio. — 1830 à 1840. New-York à Philadelphie, Baltimore à Washington. — 1841. Boston à Albany. — 1842. Albany à Buffalo et Philadelphie à Reading.

En France, les locomotives firent leur apparition sur le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, en juillet 1832. C'était le premier chemin de fer français ; il avait été concédé le 26 février 1823.

A partir de 1830, l'Europe et l'Amérique s'engagent dans l'étude des chemins de fer avec une ardeur justifiée par la grandeur des résultats. Les maîtres de la science consacrent leurs veilles à la recherche des lois qui régissent les forces produites par la vapeur et leur application aux moteurs inanimés.

Les industriels (1) les plus renommés pour leur intelligence et la prospérité de leurs maisons, s'appliquent à l'invention et à la construction de l'outillage immense et multiple qu'exige le nouveau mode de locomotion.

Les plus grands capitalistes apportent leurs concours à l'œuvre moderne, et entraînent par leur exemple l'association féconde des produits de l'épargne et le développement du crédit.

L'art des constructions fait des progrès inconnus, surtout au point de vue de la puissance des moyens et de la rapidité de l'exécution.

L'Europe songe à l'avenir ; son œuvre, sagement conçue, surement conduite, porte le cachet de la solidité et de la durée.

L'Amérique pense au présent ; elle est pressée de jouir ; le temps vaut de l'or. La patrie est si grande

---

(2) Stephenson de New-Castle, Sharps et Roberts de Manchester, Murray de Leeds, Turner, Ewans de Newton, Morris de Philadelphie, Cockeril de Seraing, Kœcklin de Mulhouse, Gouin de Paris, Schneider du Creuzot.

qu'on ne peut la connaître, beaucoup n'y sont pas nés et n'y voudraient pas mourir; on n'a pas encore la vanité des monuments, mais on a là fièvre de la fortune; on ébauche à la hâte; le temps fera le reste.

A ces deux points de vue différents, en harmonie avec leur état social et économique, les deux mondes font des prodiges, et, des deux côtés de l'Atlantique, des armées d'ouvriers préparent la route à ces machines puissantes plus semblables à des monstres fantastiques qu'à des créations dociles et paisibles du génie de l'homme.

Au 1er janvier 1868 (1), on comptait en Europe plus de quatre-vingt mille kilomètres de chemins de fer en exploitation.

Il y en avait, à la même époque, soixante-six mille en Amérique.

Aujourd'hui, le réseau de l'Europe dépasse cent mille kilomètres, et celui du nouveau monde n'est pas moins étendu.

La longueur totale des chemins de fer établis à la surface de la terre équivaut donc au moins au quintuple de la circonférence du globe.

Le capital, l'intelligence et le travail, unis dans une œuvre commune, ont surmonté tous les obstacles, vaincu toutes les difficultés.

---

(1) La France possédait, au 31 décembre 1872, 20,000 kilomètres en exploitation, produisant brut 800 millions; à la même époque, les lignes décrétées ou concédées formaient une longueur de 26,458 kilomètres.

Sur l'ancien comme sur le nouveau continent, les plus grands fleuves sont franchis sur des ouvrages magnifiques, et quelque jour, bientôt peut-être, un pont de trente kilomètres formé d'arches gigantesques, unira l'Angleterre à la France à travers le détroit de la Manche.

D'immenses viaducs comblent la vallée, le fer et le feu ouvrent un passage au flanc des montagnes, et les Alpes elles-mêmes, traversées par un tunnel de douze kilomètres, semblent se déclarer vaincues par le courage, l'intelligence et la patience de l'homme. A côté de ces œuvres d'une incontestable grandeur, on ne peut refuser un tribut d'admiration légitime à ces routes hardies sur lesquelles, grâce aux progrès merveilleux de la science mécanique, les locomotives franchissent des hauteurs à peine accessibles autrefois aux routes ordinaires, et dont la nomenclature ne manquerait pas d'un certain intérêt de curiosité.

Mais le temps me presse, et je me contente de rappeler en passant (1) que, depuis le Jura français sur lequel les chemins de fer s'élèvent à 940 mètres au-dessus de la mer, jusqu'aux Cordillières, où les ingénieurs du Pérou n'ont pas craint

(1) Le Pacifique franchit la Sierra-Newada à 2,147^{m}, les Montagnes-Rocheuses à 2.440^{m}, le lac Salé (pays des Mormons) à 1,294^{m}; le Brenner (Alpes Noriques) est traversé à 1,367^{m}; le point culminant du tunnel du Mont-Cenis est à 1,295^{m}; celui du Liora (montagne d'Auvergne) à 1,152^{m}; le Jura, entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, à 1,048^{m}; le faîte de la Bastide (Cévennes), entre Alais et Brioude, à 1,029^{m}.

d'établir une ligne à 4,331 mètres, les Cévennes, les Pyrénées, les Alpes Noriques, la Sierra Newada et les Montagnes-Rocheuses, ont livré passage aux rail-ways à de très grandes hauteurs.

Avec les hauteurs franchies, les pentes croissent sans cesse ainsi que la puissance des machines.

Les montagnes d'Auvergne et du Forez, les Alpes et l'Apennin, les Cordilières au Pérou, les Montagnes-Bleues aux Etats-Unis, la Serra do Mar au Brésil, sont gravies chaque jour par des locomotives, sur des rampes qui varient de trente à soixante-sept millimètres (1).

Il y a vingt-cinq ans, on fixait en général à cinq millimètres la limite qu'il était sage de ne point dépasser.

Ces conceptions hardies, soit au point de vue des travaux, soit au point de vue mécanique, n'ont point surgi brusquement en Europe. On y est arrivé pas à pas, d'une manière progressive, en utilisant l'expérience acquise à la solution de difficultés toujours croissantes et nouvelles.

En Amérique, la configuration du pays commau-

---

(1) Le chemin qui traverse les Montagnes-Bleues, chaîne orientale des Alleghanis, sur le chemin de Richemond à l'Ohio, présente des courbes de 71m de rayon avec des rampes de 56 millim.; on y marche à 10 ou 12 kilom. à l'heure. Les rampes de 67mm se trouvent sur le chemin de Philadelphie à Colombia. Le chemin de Fell avec ses rampes de 80 millim., le Righi et le Mont-Washington, qui vont à 330mm, ne comptent pas parmi les chemins à locomotives ordinaires : ce sont des artifices ingénieux d'une application restreinte et coûteuse.

dait l'audace dans les idées et la grandeur dans l'exécution. Pour établir des communications d'une rive à l'autre de ces fleuves grands comme des bras de mer, pour maintenir au-dessous la navigation si puissante aux Etats-Unis, on a construit sous toutes les formes des ponts gigantesques.

Un des plus remarquables est le pont suspendu du Niagara, à double tablier, établi en 1855 à trois kilomètres en aval des limites du fleuve, et supportant une route surmontée d'un chemin de fer sur lequel passent des trains remorqués par des locomotives avec une vitesse de huit kilomètres à l'heure.

La travée suspendue a 250 mètres d'ouverture; le tablier inférieur est placé à 67 mètres au-dessus des eaux.

C'est le passage du grand chemin de New-York à Chicago et à San-Francisco, et la tête du New-York central qui reçoit chaque année quatre millions de voyageurs et plus de deux millions de tonnes de marchandises.

New-York et Broocklin, séparés par un bras de mer qu'on nomme la rivière de l'Est, doivent être aujourd'hui réunis par un pont qui a près de deux kilomètres de longueur et dont les travées suspendues atteignent un demi-kilomètre (1).

---

(1) On peut citer encore le pont de Louis-Ville sur l'Ohio, qui a 1,622m de longueur; le pont de Cincinnati sur la même rivière, dont la travée suspendue a 322m: la passerelle du Niagara, à 300m en avant des chutes, qui a 387m d'une seule portée et qui est

Du reste, un ingénieur américain, Rœbling, prétendait que les ponts suspendus de son invention pouvaient atteindre sans danger 900 mètres de longueur d'une seule volée.

Il est superflu de dire que les ponts suspendus américains diffèrent sensiblement des nôtres; ils participent à la fois des ponts suspendus ordinaires et des ponts fixes en métal, dont l'alliance est obtenue au moyen de combinaisons aussi ingénieuses qu'économiques.

Si jamais le grand pont sur la Manche devient une réalité, c'est probablement le système des ponts mixtes américains ou quelque chose d'analogue qui fournira la solution de ce grand problème.

On comprend qu'en présence de difficultés aussi colossales l'Amérique ait adopté la plupart du temps des expédients plus ou moins heureux, et construit aussi rapidement un immense réseau de voies ferrées, plus ou moins imparfaites à l'origine.

C'est ainsi que la découverte de l'or en Californie, donnant chaque jour une plus grande importance aux rives orientales de l'Océan Pacifique, une ligne de trois mille quatre-vingts kilomètres, reliant Sa-

---

placée à 58^m au-dessus du fleuve. Le pont de la rivière de l'Est a trois travées suspendues, deux de 287^m et une de 493^m; sa longueur totale est de $1,788^m$; il porte deux voies pour chemins de fer, quatre pour train-ways et un passage de 3^m pour les piétons. Il était destiné à livrer passage à 40 millions de voyageurs, et on pensait que sa construction en porterait le nombre à 80 millions par an.

cramento au Missouri, put être construite en quatre ans à travers la Sierra Newada et les Montagnes-Rocheuses, malgré des difficultés immenses, à plus de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un pays absolument stérile et habité seulement par des Indiens hostiles à toutes les œuvres de la civilisation (1).

Il ne faut pas croire que ces entreprises aventureuses attirent les capitaux par l'appât de grands bénéfices directs et immédiats. En Amérique, il n'est pas d'usage de donner des dividendes aux actionnaires ; les chemins de fer sont pour les capitalistes Yankees des outils créés en vue d'autres spéculations colossales : des mines d'or et d'argent, de charbon ou de pétrole, des spéculations sur des concessions de terrains grands comme la France entière, et sur lesquels il faut amener les colons attirés par l'espoir d'une fortune rapide, de toutes les parties du monde.

Le plus clair des produits passe en frais d'exploitation (2) ; le reste sert à rembourser l'Etat de ses

---

(1) Sur 1,800 kilomètres, le Pacifique se tient à une altitude moyenne de 1,800 mètres ; sur 450 kilomètres la ligne, exposée aux attaques incessantes des Indiens, est gardée par des troupes logées sous la tente.

Sur 76 kilomètres, le Pacifique est abrité sous des hangars en bois contre les tempêtes de neige.

(2) En 1870, le Pacifique, auquel on avait employé alors 515 millions, rapportait 72 millions de produits bruts ; l'exploitation coûtait 46 millions ; l'Etat en prélevait 14 pour le remboursement de ses avances ; le reste, 12 millions, servait à la reconstruction partielle de la voie.

avances, à construire d'une manière à peu près sûre quelques ouvrages par trop provisoires, ou à payer, à dire d'experts, les morts et les blessés.

On tue généralement en Amérique, sur les chemins de fer, trois cents fois plus de voyageurs qu'en France, eu égard à leur nombre et à la longueur moyenne des voyages. Aussi, pour éviter les exagérations du jury dans les dommages-intérêts, on a proposé officieusement de tarifer les morts et les blessures, suivant la place occupée par les victimes. Un gentlemen de première classe serait coté deux fois plus cher qu'un voyageur de seconde, et trois fois autant qu'un pauvre hère des troisièmes.

Je ne puis croire que la démocratie américaine, si jalouse de l'égalité, ait commis de gaîté de cœur une telle erreur de principe que d'estimer la vie des hommes en raison du prix des places qu'ils occupent en chemin de fer; j'aime mieux croire que, par un tendre intérêt pour les compagnies, on voulait attirer les voyageurs aux places de luxe par le séduisant appât de se voir estimer plus haut..... après leur mort.

Cette œuvre colossale des chemins de fer a produit pour une part considérable, surtout en Europe, des effets auxquels on doit applaudir au point de vue purement matériel, mais qu'il est difficile de glorifier au point de vue moral.

Les chemins de fer, procédant d'industries élémentaires multiples, leur ont imprimé une im-

mense activité, en développant le travail et en élevant les salaires.

Comme moyen de transport rapide économisant le temps, ils ont accru, dans une proportion notable, la puissance productive du capital et l'action créatrice de l'homme.

Les développements industriels qu'ils ont accompagnés ou produits, ont pour ainsi dire créé la fortune mobilière, si restreinte il y a moins d'un demi-siècle.

Nul ne peut nier que les avantages matériels sortis de ce nouvel état économique n'aient profité surtout à la puissance financière de l'Etat et au bien-être de la grande majorité de la nation.

Le travail, en particulier, y a gagné en Europe plus de trente milliards de salaires disséminés en main-d'œuvre ; chaque année, l'exploitation répand parmi les ouvriers près de deux milliards. En France seulement, les compagnies occupent directement trente mille employés, et leur nombre dans toute l'Europe doit s'élever à près de cent cinquante mille, sans compter le nombre immense des bras absorbés par les industries qui concourent à l'établissement des chemins de fer, et parmi lesquelles les plus considérables sont les mines, la métallurgie et la construction des machines.

Quels services enfin la création des chemins de fer n'a-t-elle pas rendus aux prolétaires en abaissant le prix du transport de tous les objets de consommation et surtout des blés, en accélérant leur

égale distribution sur tous les points menacés de disette ou de famine, en offrant à l'ouvrier un moyen commode et économique d'aller au loin chercher le travail ?

Où seraient ces immenses résultats si les hautes intelligences qui ont créé l'industrie moderne n'avaient trouvé dans le capital le moyen de poursuivre et d'appliquer leurs découvertes ?

Et qui pourra dire jamais les labeurs, les souffrances et les misères du génie, cherchant sans trêve à pénétrer les mystères de la science ? Qui comptera jamais les capitaux perdus dans de généreuses et folles tentatives qui ont cependant préparé les merveilles accomplies de nos jours par l'union puissante, irrésistible de l'intelligence, du capital et du travail ?

Je ne veux pas, Messieurs, vous laisser croire que je suis un panégyriste aveugle des progrès matériels ; il y a des ombres au tableau, et le peintre qui les oublie supprime en même temps la lumière.

Les chemins de fer ont affaibli le culte du foyer, les liens de la famille, l'amour du sol qui nous a vus naître et le sentiment national, en créant cette facilité de locomotion dont tant d'esprits rêveurs ont vainement espéré la fraternité universelle.

Ils ont aidé dans le monde entier à l'entente des passions mauvaises armées pour le mal, sans fortifier l'accord des hommes de bonne volonté pour le bien.

Le spectacle des fortunes rapides dues souvent

au travail opiniâtre, honnête, intelligent, souvent aussi à la spéculation et au hasard, a détaché l'homme de la vie de lutte, d'abnégation et de devoir.

Les progrès de l'industrie et l'appât de la richesse ont détourné des études purement spéculatives des lettres et des arts, une foule de bons et de nobles esprits qui les auraient honorés.

Dans ces constructions hâtives, dont la grandeur est d'ordinaire le caractère original, qui n'expriment qu'un besoin matériel et non une idée ou une espérance, qui se prêtent mal d'ailleurs aux proportions classiques, le sentiment de l'art s'est affaibli ou perdu pour jamais.

Enfin, au milieu de cette agitation fiévreuse et mercantile, l'homme oublie ses véritables destinées, et ses yeux, cessant de s'élever vers le Créateur, ne quittent plus l'horizon borné de la vie terrestre.

Je termine cette lecture déjà trop longue et pourtant si incomplète, en jetant un coup d'œil rapide sur les événements qui sont venus affliger ou réjouir notre Compagnie depuis qu'elle m'a décerné l'honneur de la présider.

MESSIEURS,

Notre Compagnie, comme toutes les choses de ce monde, subit l'empreinte du temps. Toujours l'année qui s'achève emporte quelque chose de nos affections, toujours celle qui commence nous ré-

serve ou des consolations ou quelque douleur nouvelle.

C'est un devoir à la fois de convenance et de cœur de donner ici hautement un souvenir affectueux aux membres de l'Académie dont le sort nous a séparés, et d'offrir nos souhaits de bienvenue à ceux que d'heureux destins nous envoient, pour combler les vides ouverts dans nos rangs.

Je laisse à une voix éloquente, qui a le don d'émouvoir et l'habitude des triomphes, le soin de payer à la mémoire de votre ancien secrétaire perpétuel, M. Pérennès, le tribut des regrets que la mort imprévue a laissés dans nos cœurs.

Il y a quelques jours à peine, nous pouvions espérer qùe votre réunion n'aurait pas d'autre deuil à porter. Le poète qui, depuis cinquante-quatre ans, était la gaîté et la grâce de vos fêtes, le maître ès-jeux floraux, M. Viancin, se préparait à vous offrir encore une œuvre nouvelle. Dieu n'a pas permis qu'il vînt s'asseoir encore une fois parmi nous. La mort l'a frappé tout à coup. Nous l'avons accompagné tout à l'heure à sa demeure dernière ; nous avons offert de votre part à sa mémoire l'hommage respectueux et attendri que méritait une si longue et si honorable vie.

Plus tard nous lui rendrons ici la justice due à son talent et à son caractère ; aujourd'hui nous ne pouvons songer qu'à la douleur de sa perte.

Permettez-moi d'envoyer aussi pour vous un témoignage d'affection et d'estime à vos anciens di-

recteurs, que leurs importantes fonctions ont éloignés de vous : le général Picard, si loyal et si bienvenant, M. le baron de Sandrans, qui a présidé pendant deux ans à l'administration de notre département avec une intelligence des intérêts du pays, un zèle, un dévouement qui lui assurent la reconnaissance publique.

Son successeur, livré depuis sa jeunesse aux études sérieuses, exercé à manier la parole et la plume, est le bienvenu parmi nous et pour son amour des lettres et comme représentant des principes d'ordre et d'autorité.

Enfin, Messieurs, n'oublions pas que l'année 1873 sera marquée pour notre Compagnie par un des événements les plus heureux que nos annales aient enregistrés : Monseigneur le duc d'Aumale, appelé au commandement des forces militaires de l'ancienne province de Franche-Comté, a bien voulu prendre place parmi nous.

L'Académie se réjouit et s'enorgueillit de cet honneur, pour elle-même et pour le pays.

Elle est fière de compter au nombre de ses membres l'écrivain distingué qui s'est ouvert si noblement les portes de l'Académie française par son *histoire des princes de Condé*, par ses études sur la *Conquête des Gaules* sur *l'Organisation militaire de la France*, le général qui s'est initié aux principes de l'art militaire, non-seulement par la pratique des armes, mais encore par l'étude profonde de l'histoire.

Elle est heureuse de voir un prince de cette famille illustre avec laquelle la France a connu si longtemps la gloire et la puissance, venir garder, en face de l'ennemi, cette nouvelle frontière que nos malheurs ont tracée au cœur même de la patrie.

Monseigneur,

L'accueil sympathique que la population franc-comtoise vous fait chaque jour, montre bien comment elle comprend et comment elle apprécie votre présence parmi nous.

Elle pense que le digne chef de l'Etat ne pouvait confier à des mains plus habiles et plus sûres la défense d'un pays qui est aujourd'hui un des remparts de la France.

Vous serez pour nous comme une personnification de la patrie dont le symbole est encore obscurci par le souvenir honteux de la guerre civile.

Nous espérons qu'autour de vous, s'inspirant de votre amour du pays, toutes les volontés, tous les courages s'uniront pour concourir au dedans à la régénération de la France, et pour lui rendre au dehors, dans l'estime et le respect du monde, le rang qu'elle a perdu par nos fautes et dont notre concorde et notre dévouement peuvent seuls encore la rendre digne.

PONTARLIER EN 1639

Par M. l'abbé SUCHET.

MESSIEURS,

Le 1er février 1871, l'armée françaisc, poursuivie par des forces supérieures, quittait la ville de Pontarlier et gagnait le territoire helvétique. Clinchant avait proclamé que, dans cet instant suprême, il ne voulait livrer à la Prusse ni un homme, ni un canon. Il tint parole, et ses soldats montrèrent, au combat de la Cluse, que si la fortune avait trahi nos armes, un courage héroïque pouvait ramener un instant la victoire sous nos drapeaux. Une résistance énergique assura la retraite de l'armée française.

Mais tandis que nos troupes recevaient en Suisse une fraternelle hospitalité, l'armée ennemie, refoulée au pied du fort de Joux, venait occuper militairement Pontarlier. Alors commença pour cette ville la longue série de tribulations par lesquelles les Allemands lui firent payer leur échec de la Cluse.

Cette histoire lamentable a été racontée par des témoins oculaires (1). On y retrouve le tableau des violences et des excès dont les Allemands s'étaient fait partout un instrument de guerre, et que, pen-

---

(1) Voir, en particulier, *La retraite de l'armée de l'Est*, par M. Patel, membre du conseil général du Doubs.

dant trois longs mois, ils exercèrent sur cette ville infortunée.

Et pourtant cette page de l'histoire de Pontarlier n'est pas la plus lugubre de ses annales. Il en est une plus triste encore, qui porte la date de 1639. « Cette année, dit Girardot de Beauchemin, fut la plus funeste et la plus tragique ; car elle a été toute dans le feu, le sang et la peste, et sans secours d'aucune part. »

On a publié déjà plusieurs relations contemporaines de la ruine de Pontarlier en 1639. Je voudrais ajouter à ces récits quelques détails intéressants, tirés d'un mémoire encore inédit. Ce mémoire a été rédigé par une religieuse Annonciade, Claudine-Françoise Barillet de Bannans. Elle a assisté à tous les événements qu'elle raconte. Elle se propose surtout de retracer les épreuves de son monastère, « et les grandes aides et protections signalées que les Annonciades ont reçues, de la main de Dieu, pendant que le duc Weimar Bernard de Saxe a détenu la ville. » Mais en même temps elle peint, avec une vérité naïve, la physionomie de ces barbares civilisés, qui opprimaient savamment leurs ennemis, selon l'expression de la Bible (1). Durant six mois,

(1) « Venite, sapienter opprimamus eum » (*Exode* I, 10). — Notre manuscrit est intitulé : *Histoire de l'établissement et des progrès du premier monastère des religieuses Annonciades célestes de la ville de Pontarlier, et le second de tout l'ordre, fondé par quatorze demoiselles de la même ville, commencé le* 16 *septembre* 1612. — Il existe plusieurs copies de ce mémoire ; celle que nous possédons s'étend jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Le chapitre

Pontarlier fut livré à toutes les fureurs d'une invasion qui était déjà une invasion allemande. Car, malgré le nom de Suédois qu'on donne généralement aux soldats de Weimar, ils sortaient presque tous de l'Allemagne, et les ravageurs de 1639 étaient les ancêtres de ceux de 1871.

Après la prise de Vieux-Brisach (1), l'armée de Bernard de Weimar se jeta dans les montagnes de Franche-Comté, dévasta le vallon de Morteau, et parut aux portes de Pontarlier le 20 janvier 1639. A l'approche de l'ennemi, un grand nombre d'habitants se réfugièrent en Suisse. Les Annonciades racontent qu'elles étaient elles-mêmes fort incertaines de ce qu'elles devaient faire en un si étrange événement. Cependant, comme elles avaient beaucoup de confiance en Dieu, elles attendirent tout de sa divine providence (2).

« Là-dessus, dit notre chronique, dans la matinée du même jour, le faubourg de Saint-Pierre souffrit un grand embrasement qui le réduisit presque tout

---

qui contient la relation spéciale de la guerre de 1639 est tout entier de la rédaction de la sœur Barillet. L'histoire du monastère a été publiée dans le *Courrier de la Montagne* en 1844.

(1) Ancienne capitale du Brisgaw. Elle appartenait à la maison d'Autriche, depuis 1330, et fut prise par Weimar, le 8 août 1638, après un long siége. « De là, dit notre relation, Weimar vint à Pontarlier si à l'improviste que la plupart du monde ne pouvait croire que ce fût lui. Même les nouvelles arrivaient que c'étaient nos propres gens et les soldats des Pays-Bas. Néanmoins plusieurs personnes de la ville prirent la fuite. »

(2) La supérieure des Annonciades était alors la mère Marie-Christine Boissard.

en cendres. La chapelle de Saint-Pierre, avec l'hôpital et le couvent des Capucins (1), furent aussi brûlés. Après cela, chacun se mit en devoir de défense par toutes les voies de la bonne conscience.

» Une nuit du 23 janvier; le faubourg Saint-Etienne fut tout embrasé, que c'était une chose effroyable de le voir..... Cependant l'on ne dit pas mot par la ville. Tout le monde se trouva à son quartier sur les murailles, en bel ordre et en grand silence.... Le couvent des Augustins fut réduit en cendres.... Tout le faubourg fut brûlé, à l'exception de l'église Saint-Etienne et de deux maisons. »

La place, incapable d'une longue résistance, était défendue par le commandant de Saint-Moris. Elle soutint cependant le siége avec courage pendant cinq jours, et se rendit le 24 janvier. La capitulation était honorable pour les défenseurs. Mais Weimar devait bientôt la violer et n'en tenir aucun compte. Il fit occuper Pontarlier par trois mille hommes, et, comme on y avait assemblé de grandes provisions, il fit d'abord saisir, pour ses soldats, « toutes les munitions de gueule dont la ville abondait (2). » C'était le commencement des exactions qui allaient se prolonger pendant six mois. Quelques jours

(1) Le gardien des Capucins était alors le P. Bonaventure.

(2) Girardot de Beauchemin, *Histoire de dix ans, etc.*, pag 226. Pour plus de détails sur le siége et la capitulation de Pontarlier, voir Droz, *Mémoires sur Pontarlier*, ch. xiv; — Demesmay, *Traductions populaires*, p. 384, et l'*Annuaire du Doubs de* 1847, p. 198 et suivantes.

après, les Suédois s'emparaient du fort de Joux, qui leur était abandonné par la lâcheté ou la trahison.

Un des articles de la capitulation laissait entièrement libre l'exercice du culte catholique, en interdisant toutefois l'usage des cloches. « Ce fut, dit notre relation, un sujet qui, parmi les nuages d'une si grande affliction, donna encore quelque répit et consolation...... Weimar ayant puis après fait son entrée en la ville, vint prendre son logement, avec son état-major, en la maison de M. Favrot, qui était vis-à-vis notre monastère. Là se faisait, tous les dimanches et jeudis, le prêche (1), au grand mécontentement de ceux qui ont du cœur pour Dieu, et pour ce qui est de la pureté de la foi. Par après, tous ses mignons officiers et principaux seigneurs eurent leurs quartiers aux autres maisons voisines ; en sorte que nous voilà au milieu d'une armée suédoise, avec tranquillité, bien qu'avec grandes souffrances d'esprit. »

Dans les premiers jours de l'occupation, les envahisseurs montrèrent une modération relative. Notre chronique dit même que, « dans les commencements, les Suédois filaient encore doux. » Les Annonciades furent d'abord l'objet de quelques

(1) Quelque temps après la capitulation, les Annonciades se remirent à faire sonner leur cloche pour l'office. « Bien souvent, dit notre relation, l'heure de sonner notre messe arrivait à même temps qu'à son de trompette il donnait signe pour le prêche qui se faisait à la cour du duc Weimar. »

prévenances de la part de Weimar, et obtinrent de lui une sauvegarde (1). Mais les événements de-

(1) Voici quelques-unes des circonstances à la suite desquelles une sauvegarde fut accordée aux Annonciades, d'après la relation de la sœur de Bannans : — 1° Le commissaire Quesnoy, « homme hérétique et rude, » molestait souvent ces religieuses, en prétendant qu'elles cachaient des personnes dans leur monastère, et qu'elles y retiraient divers objets appartenant aux habitants. Il voulait y pénétrer, malgré la clôture, pour y faire une enquête. — 2° Le prévôt des prisons, accompagné de nombreux soldats, vint, par deux fois, visiter le logement extérieur du monastère, en exprimant l'intention d'y loger des prisonniers. — 3° Le 13 mars, « de jeunes seigneurs élevés dans l'hérésie, » savoir : le duc de Witemberg, le marquis de Bade et le marquis de Torlaque, vinrent, avec leur suite, dans l'intention d'enfoncer la porte extérieure du monastère, si on ne la leur ouvrait de bonne grâce. On fut obligé de céder, et ils se contentèrent de voir partout, sans cependant oser pénétrer dans la clôture, où, avec toute l'honnêteté possible, on refusa de les admettre. — 4° Un jour, un officier accompagné de plusieurs soldats, arrive au monastère, tenant à la main un flambeau ardent ; il parcourt tous les logements de devant, pour voir s'il n'y a point de grain ou autres choses cachées.— 5° Une autre fois, trois soldats, avec le syndic de la ville, viennent se présenter au monastère, « avec leurs épées évaginées, » sous prétexte de chercher une femme qui s'était échappée de leurs mains. — 6° Enfin, quatre Suédois, portant des barres de fer pointues, parcourent l'église du monastère, « tâtant de côté et d'autre aux portes, sur le pavé, pour voir s'il y avait quelque chose qui sonnât le vide. » — A la suite de ces importunités dangereuses, les Annonciades, par l'intermédiaire du comte de Guébriant, obtinrent de Weimar le mandement de sauve-garde, dont la teneur suit : — « Nous, Weimar, par la grâce de Dieu, duc de Saxe, etc., voulons que les dames religieuses du monastère de l'Annonciade de Pontarlier jouissent des priviléges dont ci-devant elles jouissaient sous l'autorité de leur roi, en même paix et tranquillité que de tout temps, prohibant à tous nos officiers, généraux, colonels, lieutenants, capitaines, alphères de cavalerie, infanterie, ou quel qu'il soit, de prendre quartier, troubler ou importuner les dames religieuses Annonciades, ni moins les personnes qui sont à leur service ; les exemptant de logement et contributions, et défendant

vaient, à la fin, égaler toutes les conditions dans les mêmes malheurs.

Dès le 25 janvier, Weimar avait fait publier un édit pour ordonner à chaque habitant de rentrer dans sa propre demeure, et pour défendre à personne de sortir de la ville sans avoir donné caution. Sœur Claudine-Françoise Barillet raconte que sa mère, qui avait d'abord cherché un refuge au monastère des Annonciades, fut obligée de retourner dans son domicile. Elle y tomba malade, et, pendant sa maladie, des soldats ennemis pénétrèrent chez elle par le haut de la maison. « Ils y enlevèrent, dit-elle, tout le peu qu'elle y avait laissé, non-seulement l'argent, mais encore jusqu'aux linceuls qui étaient sous elle, en menaçant de lui couper le cou avec une hache, si elle criait pour faire bruit....... Peu de jours après, la mort l'affranchit des souffrances auxquelles cette guerre avait réduit tout le monde (1). »

à tous nos officiers et autres dépendants de notre service, de tirer aucun meuble d'icelui, comme sont chevaux, bétail, ustensiles ou autres choses que ce soit servant à leurs usages, sous quelque prétexte que l'on puisse excogiter ; les maintenant pour le présent dans les mêmes immunités et privilèges et autorité dont elles ont joui ci-devant pour n'être aucunement molestées en tout ce qui leur appartient, et ce, sous peine et préjudice de la vie à tout contrevenant. — Signé sous notre grand sceau et donné à Joux, ce 20 de mai 1639. — BERNARD WEIMAR DE SAXE. »

(1) Sœur Claudine-Françoise ajoute ce détail : « Mon frère de Bannans, l'aîné, conduisit à ma mère le chirurgien du duc de Weimar, et le pria d'y demeurer la nuit pour la tenir en repos et empêcher l'importunité des autres soldats. Ce qu'il fit avec tant

Des scènes semblables se répétaient chez un grand nombre de citoyens. Par ordre de Weimar, on visita toutes les maisons pour faire le recensement des vivres. Des soldats allemands allèrent fouiller le logement extérieur des Annonciades, et même leur église, pour s'assurer s'il y avait quelque cachette. Sous le moindre prétexte, on soumettait à une inspection minutieuse le domicile des habitants. « Une fois, à l'occasion de trois pauvres auxquels les pères de la compagnie de Jésus avaient fait la charité, M. le commissaire Quesnoy les manda tous auprès de lui, pour les interroger sur ce fait, avec un discours piquant. Il faisait semblant de soupçonner que ces pauvres étaient des espions, et que ces pères les avaient retirés en leur maison, laquelle il faisait visiter en même temps. »

Le pillage, sans être ordonné, n'était pas défendu. Nous voyons, par le récit de la sœur de Bannans, que les soldats enlevaient des tapis, des tableaux, des vases précieux, et allaient même les offrir aux Annonciades, qui les refusaient « pour bonne raison. » On ne dit pas si les soldats allemands enlevaient déjà des pendules.

Les habitants de Pontarlier ne pouvaient aller moudre du grain au moulin de la ville qu'en payant dix sous par hémine. Quand on portait du linge aux lavoirs, il fallait, pour obtenir le passage, en aban-

---

de bonne volonté que non-seulement il lui voulait apporter les cures de son art, mais encore lui fit une exhortation pour bien mourir, aussi bien faite que si ç'eût été un religieux. »

donner une partie à la rapacité des soldats de garde. Les incendies furent fréquents pendant ces six mois d'occupation, et c'étaient toujours les Suédois qui mettaient le feu aux maisons, par imprudence et souvent par malice. Mais laissons la parole à la sœur Claudine-Françoise.

« Tous les bourgeois, encore qu'ils fournissent gros pour la nourriture des soldats, étaient dans si grande gêne, qu'ils n'avaient plus la liberté dans leurs propres maisons, et la clef de leurs caves et greniers était entre les mains de leurs soldats. Ceux-ci étaient quelquefois bien si difficiles que, s'il leur manquait une chose, ils la faisaient trouver avec beaucoup de menaces (1). La défiance était telle que deux bourgeois n'osaient plus aller ni parler ensemble. Mon frère, qui se tenait sur ses gardes, ne put échapper. Son valet, qui le suivait, ayant regardé en passant les armes du duc Weimar, fut incontinent pris, et son maître ayant voulu savoir la cause, ils furent faits prisonniers l'un et l'autre. »

La prison, avec les fers aux pieds, était un châ-

(1) Au milieu des tracasseries continuelles des habitants, les Annonciades étaient moins tourmentées que les autres, grâce à la sauvegarde accordée par Weimar. Elles voulurent s'abriter sous sa protection par un moyen qui paraît assez peu patriotique, mais qu'on excuse chez de pauvres femmes tremblant sans cesse de voir leur communauté à la merci d'un ennemi brutal : « Notre révérende mère, dit la relation, mit ordre à ce que les armes de Son Altesse fussent effigiées au frontispice de notre monastère, avec le nom de ce prince, pour manifester à tous que nous étions sous sa protection. »

timent infligé tous les jours sur le moindre soupçon. C'était, de plus, pour ces soldats cupides, un moyen de battre monnaie, en forçant les prisonniers à se racheter moyennant rançon. Les lieux de détention étaient pleins, dit la relation, « de toutes sortes de gens, et de condition. » Mais les plus à plaindre furent les huit bourgeois qui servirent d'otages pour la ville.

En effet, Weimar avait imposé à Pontarlier une contribution de soixante mille écus, avec ordre de les payer dans huit jours. Il fut impossible de réunir cette somme. « Alors les officiers du duc mirent en arrêt huit messieurs du magistrat, pour leur faire donner la somme d'argent qu'ils demandaient, et, en cas de refus, de les faire passer par les mains du maître, deux jours de suite, et puis leur donner la mort, s'ils ne satisfaisaient pas le jour suivant. Comme la somme était exorbitante pour une si petite ville, ils se voyaient dans des détresses si terribles qu'ils ne savaient plus de quel bois faire flèche pour échapper d'un si grand péril. »

Malgré toutes les recherches, la ville ne put fournir d'abord que dix mille écus, même en ayant recours aux citoyens réfugiés en Suisse. Aussi les huit malheureux bourgeois furent gardés comme otages, traités fort durement, et, en dernier lieu, conduits à Brisach, où il leur fallut, outre la rançon de la ville, payer encore trois mille livres, chacun, pour obtenir leur liberté. Les Allemands de 1639 avaient une méthode fort simple. Les menaces d'in-

cendie, de pillage ou de mort, accompagnaient régulièrement les réquisitions qu'ils faisaient, et ce qu'ils demandaient, il fallait le leur accorder *tout de suite*. C'est la même formule que nous avons entendu répéter tant de fois en 1871.

Plusieurs officiers français, qui faisaient partie de l'armée de Weimar, semblaient prendre part à regret à ces dévastations, commandées surtout en haine de l'Espagne. Bien des fois ils firent aux Annonciades offre de leurs services, en cas de danger pour elles. « Ils voulaient protester par divers signes que, s'ils allaient à la guerre, ce n'était point contre la religion. »

Cependant, une nuit du 11 juin, l'enclos des religieuses fut envahi par des soldats du quartier français. Ils avaient fait une brèche au mur d'enceinte et pénétré « sourdement » dans le rez-de-chaussée et les caves du monastère, emportant toutes les provisions et « choses mangeatives. » Dès lors, les pauvres Annonciades se remirent à veiller, comme elles l'avaient fait auparavant, et à faire la ronde deux à deux, « pour prendre garde, disaient-elles, aux surprises et aux entrées secrètes et escalades que les soldats faisaient de fois à autres aux maisons bourgeoises pendant la nuit. »

Il s'était écoulé déjà plus de cinq mois depuis que Weimar avait pris ses quartiers d'hiver à Pontarlier. Les provisions étaient épuisées; la ville avait payé jusqu'à son dernier sou; les campagnes voisines avaient horriblement souffert des courses

et pilleries de l'ennemi; aussi les documents contemporains désignent cette époque sous le nom d'*année néfaste*.

Weimar, n'ayant plus rien à prendre, songea à s'éloigner, en signalant toutefois son départ de la façon la plus cruelle. Nous avons déjà plusieurs récits de l'incendie de Pontarlier. Ecoutons encore celui de la mère Claudine-Françoise Barillet d'autant moins suspect d'exagération qu'elle se montre souvent, dans sa chronique, d'un patriotisme trop indulgent pour le prince (1).

« Cette armée allait mesurant et disposant sa sortie et son retirement, bien que personne n'en savait la cause. Car pas un n'osait s'informer de rien. De quoi s'aperçurent les messieurs de la ville qui étaient encore détenus prisonniers. Ils s'avisèrent de procurer leur délivrance auprès du duc Weimar, et, à cet effet, employèrent le seigneur Erval. Ce que n'ayant pu obtenir que moyennant une partie de la somme qui leur restait à donner, les Suédois se portèrent à faire des recherches auprès de ceux qui n'avaient donné entièrement leurs contributions........ Là-dessus Son Altesse Weimar, Mgr le comte de Guébriant, la cour et toute cette armée prend sa sortie de la ville, le 2 juillet, et se va arrêter au val du Sauget, en l'abbaye de Mont-

(1) Weimar et Guébriant, en protégeant les Annonciades, suivaient les désirs de la reine Anne d'Autriche. « On apprit, dit notre manuscrit, que la reine de France avait fait recommander les maisons religieuses, et particulièrement notre couvent. »

benoît, ne laissant en la ville que quelques officiers et une garnison de trois cents soldats (1). »

Les notables de Pontarlier qui étaient prisonniers de guerre, furent liés sur un chariot et conduits au camp ennemi, pour être ensuite emmenés jusqu'à Brisach. Le peu de gens de qualité qui restaient en ville étaient impuissants à empêcher le pillage. On répandait les bruits les plus sinistres. Au départ de la garnison, la ville, disait-on, serait incendiée, les citoyens massacrés, les personnes des religieuses exposées aux derniers outrages. Ces rumeurs n'étaient pas sans fondement, et les Suédois laissaient assez voir leurs mauvais desseins.

Les Annonciades songèrent à envoyer en Suisse celles de leurs religieuses qui pourraient faire, à pied, une heure de chemin. Le capitaine de Flambermont, qui commandait les Français, leur promit une escorte pour les accompagner jusqu'à la frontière. En attendant, il leur donna une garde de deux soldats d'élite, qui se postèrent dans le logement extérieur du monastère, en surveillant nuit et jour le mousquet sur l'épaule.

Guébriant était alors à Montbenoît, au camp de Weimar. Les Annonciades lui écrivirent pour réclamer sa protection dans cette extrémité. Le 5 juillet, au matin, il leur envoya une sauvegarde (2), et le

(1) Les autres relations disent 600, ce qui paraît plus probable, c'est-à-dire 300 Français et 300 Allemands. Les Français étaient commandés par le capitaine de Flambermont.

(2) Lettre de Guébriant à la supérieure des Annonciades : « Ma-

même jour, à dix heures du soir, il les fit avertir qu'il voulait aller, en propre personne, les tirer de tels dangers, et que le lendemain, 6 juillet, il serait auprès d'elles. Ecoutons le récit de ce triste départ.

« M. le comte de Guébriant se trouva à Pontarlier à l'heure destinée, le 6 juillet, et s'en vint dire à notre révérende mère qu'il nous fallait toutes sortir, vieilles, jeunes, saines et malades, sans que pas une y reste; ou qu'autrement il s'en déchargeait la conscience. Il lui déclara qu'il avait dessein de nous conduire au château de Joux, pour y être quelques jours, et passer de là en Suisse avec assurance. Il donna ordre à M. le capitaine de Flambermont d'aller trouver vingt mousquetaires choisis et des plus actifs pour nous faire escorte.

» Et, ainsi, nous partîmes donc au nombre de trente-sept. Nous marchâmes en procession tout le

---

dame, avec la sauvegarde que vous avez de Son Altesse, je ne crois pas que vous ayez rien à craindre. Je vous en envoie encore une de moi, qui vous servira vers les Français. Je voudrais pouvoir davantage pour votre service ; je le ferais d'aussi bon cœur que je suis, Madame, votre très humble serviteur. GUÉBRIANT.

» Au camp de Montbenoît, le 5 juillet 1639. »

Teneur de la sauvegarde : « ..... Défendons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, à peine de la vie, prions tous autres de ne faire ni souffrir être fait aucune violence aux personnes, ni à la maison des dames religieuses de l'Annonciade de Pontarlier, ains au contraire toute sorte d'assistance, si besoin en ont, promettant, en cas pareil, la semblable..... » — Ces mesures ne parurent pas suffisantes à Guébriant pour protéger les Annonciades contre ce qui devait arriver le lendemain à Pontarlier, et il se crut obligé, « en conscience, » de venir les sauver lui-même de l'embrasement projeté.

long de la ville, le crucifix devant, toutes à pied, accompagnées de notre révérend père confesseur (1), de Mgr le comte de Guébriant, et de sa garde qui ne l'abandonnait point. Une grande foule de monde s'était jetée devant notre maison pour sortir de la ville en assurance avec nous. Mais Mgr le comte ne le voulut jamais permettre....... Ce pauvre peuple pleurait et se lamentait, voyant bien que notre sortie présageait quelque grand malheur. Il persistait et s'efforçait toujours de sortir et de se jeter parmi nous. Mgr le comte usa de grande violence, voire à coup de bastonnade, pour les empêcher. « Non, disait-il, je perdrai plutôt le nom de chrétien, que de permettre que qui que ce soit sorte, que ces religieuses. On vous fera sortir puis après, » leur disait-il.

» Mon frère aîné s'efforçait aussi de prendre son départ avec nous, et fut repoussé de la même façon. Et puis, divers capitaines et seigneurs accoururent aux portes de la ville, pour ne laisser passer autre que nous.... Je fus saisie de grandes appréhensions et étonnement de voir un tel spectacle... Cependant nous passons outre, et Mgr le comte s'employa entièrement à ce qui était de notre conduite..... Il allait continuellement, tournant et virant autour de nous, se mettant tantôt le premier, et d'autres fois

(1) M. Foureaux, « homme d'une rare prudence et d'une égale douceur, » qui avait, pendant l'occupation, rendu de grands services aux Annonciades, et avait reçu même des *coups de bâton* des Suédois, pour avoir réclamé en faveur de ces religieuses.

le dernier. Jamais il n'eut tant de peine à conduire son armée qu'il en eut à nous mettre en lieu de sûreté.

» Etant arrivés au village de la Cluse, où était le régiment de M. Elme, colonel major des Allemands, il nous fallait passer au milieu de cette compagnie, laquelle avait déjà fait des pillages peu auparavant... On voyait autour de nous des soldats en furie qui se disaient l'un à l'autre, de manière à pouvoir les entendre : — Si M. le comte n'accompagnait pas ces religieuses, elles ne passeraient pas comme cela....

» M. le comte de Guébriant nous compta, pour voir si tout le monde était là, pendant que, d'autre côté, il envoya au château de Joux porter la nouvelle de notre arrivée... M. le commandant de Grün n'y étant pas, on y apporta quelques difficultés...... Enfin nous y allâmes, montées sur des chariots, pendant que les soldats de ce régiment vont grondelant et disant : — Si le comte n'y était pas en personne, elles ne passeraient pas comme cela. »

Tandis que les Annonciades trouvaient un asile au fort de Joux, la ville de Pontarlier était livrée aux horreurs d'une destruction sans merci. Le départ des religieuses, protégées par une recommandation spéciale de la reine de France, avait été bien réellement, comme elles le disaient, le présage d'un grand malheur.

Girardot de Beauchemin raconte que, cette année-là, Weimar mit le feu à toute la montagne, depuis Pontarlier à Salins. « Mais, ajoute cet historien,

l'action la plus cruelle fut l'horrible incendie de la ville de Pontarlier. »

« En effet, dit notre annaliste, incontinent après que les portes de la ville furent refermées après nous, la confusion et tous les malheurs y allèrent fondre tout à coup. Car elle fut mise à feu et à sac, et toute réduite en cendres, ainsi que notre monastère.

» Tous les habitants furent mis en telle déroute que les uns prirent la fuite et se sauvèrent comme ils purent à l'écart; les autres furent emmenés prisonniers, liés et garrottés; plusieurs desquels, tant religieux, prêtres qu'autres de qualité, vinrent aboutir au château de Joux, pendant que nous y étions, lesquels étaient seulement logés à la basse cour, à l'enseigne de la Lune.

» Plusieurs autres demeurèrent dans l'incendie et dans la défaite de la ville, entre autres deux pères Augustins y furent tués et d'autres blessés; un frère de la compagnie de Jésus fut fort tourmenté.

» Mon propre frère y demeura, et y fut tué avec tant de violence et de tourment que, si je n'avais de grandes assurances de son salut, je ne sais ce qui pourrait m'adoucir cette mort..... Il mourut si généreusement à la dernière défaite générale du sac de la ville, qu'au rapport de ceux qui le virent, il en mit par terre, avec son épée en main, jusques à quatre, et en blessa plusieurs autres, plutôt que de demander ni accepter les offres qui lui avaient été faites de la part de l'ennemi. Il resta fidèle à son

prince et à sa patrie, et, voyant qu'il fallait mourir, ayant été atteint d'un coup de pistolet, environné d'une troupe qui le lièrent, démembrèrent, percèrent les bras, et finalement lui coupèrent la tête à moitié, après lui avoir tout meurtri le corps, il expira ainsi sur les carreaux, dans de grands sentiments d'un homme qui ne fait point d'état de soi-même, et qui est disposé à la mort. Je laisse couler mes larmes; aussi bien, le cœur ne les saurait empêcher. »

La mort de M. Barillet n'était qu'un épisode dans cette épouvantable tragédie, à laquelle présida Weimar, accouru de son camp de Montbenoît. D'après les relations contemporaines, il y eut plus de cinq cents bourgeois immolés, ce jour-là, par la fureur des soldats allemands; et ceux qui échappèrent furent, la plupart, tués plus loin, ou du moins meurtris et mutilés. Le feu n'épargna pas une seule maison; car, tandis qu'une partie des ennemis gardaient les portes pour empêcher les bourgeois de sortir, les autres pillaient les habitations et y allumaient ensuite l'incendie, surtout aux quartiers d'où la flamme pouvait se répandre dans le reste de la ville. La ruine fut tellement complète que, d'après un mémoire du temps, la ville tout entière de Pontarlier ne valait pas une seule des maisons opulentes qu'on y voyait auparavant.

Pendant les années qui suivirent, un grand nombre des malheureux citoyens, échappés à la mort, errèrent dans les provinces voisines. Ce n'est qu'après 1642 qu'ils osèrent revenir à Pontarlier, avec un

peu d'assurance, pour essayer de se faire un abri au milieu des ruines de cette ville désolée. La peste et la famine, qui s'étaient jointes aux maux de la guerre, avaient fait périr le reste.

Suivons encore un instant les Annonciades dans leur exil. Elles ne séjournèrent que trois jours au château de Joux. Le commandant du fort les fit conduire en Suisse, avec une escorte de quinze mousquetaires. A Mouthier-Travers, une d'entre elles, Marie-Agathe Bichet, mourut de la peste sur le chariot qui la conduisait, et son corps fut transporté, à travers le lac de Neuchâtel, jusqu'à Font, près d'Estavayer, première paroisse catholique qu'elles rencontrèrent, et où la défunte fut charitablement inhumée.

Les logements du village de Font étaient déjà tous occupés par les Bourguignons réfugiés. Les pauvres Annonciades furent obligées de se caser, comme elles purent, dans deux chambres que leur abandonna le curé de la paroisse. Mais la peste vint bientôt les y visiter et augmenter leur détresse. Cinq d'entre elles furent atteintes.

« Il fallut, dit la relation, que notre communauté sortît, et nous aller rendre dans un verger, où nous faisions nos exercices.... La nuit, nous allions nous reposer sur un peu de paille, en une grange de la cure, où nous étions entassées comme des gerbes de blé. »

Quatorze d'entre elles allèrent du côté de Romont s'installer dans une grange, « pour fuir le mauvais

air. » Les autres ne trouvèrent pour se loger qu'un grenier du château de Font, « qui était assez semblable au château du bon saint Antoine. » Une de leurs pestiférées vint à mourir. C'était la sœur Marie-Anne Saulget, « qui s'était dépouillée de tous ses biens pour se retirer en religion. Elle fut réduite en un tel point de pauvreté qu'elle mourut en un cellier, et n'y eut moyen de trouver sur les lieux des planches pour lui faire un cercueil, ni personne pour la porter en terre. Après que deux filles qui l'avaient servie l'eurent accommodée sur deux bois en forme de brancard, quatre de nos sœurs adjutrices la tirèrent de loin avec une corde, pour aller l'inhumer au cimetière de Font. Je ne vis jamais plus pitoyable spectacle. »

Telles étaient les souffrances de ces pauvres femmes, chassées de leur patrie par une guerre impitoyable. Après un séjour de plusieurs semaines en Suisse, elles regagnèrent péniblement Besançon, et y attendirent le moment où elles pourraient rentrer dans leur monastère de Pontarlier.

L'année suivante, elles y revinrent au nombre de neuf, pour essayer de reformer leur communauté. Nous pouvons juger, par leur récit, du misérable état de la ville l'année après son incendie. « Nos sœurs, dit la relation, appréhendaient beaucoup ce retour, à cause que la ville était pour lors inhabitable, et notre monastère réduit en cendres, n'y restant personne pour la conduite de la ville, qui était seulement peuplée de quelques ouvriers qui

faisaient leur résidence dans des caves. Nous fûmes réduites à nous loger dans un coin de maison, où nous participions beaucoup aux incommodités de ceux qui étaient dans des caves. Et même on ne pouvait trouver de place commode pour dresser un autel propre à célébrer la sainte messe. Et, quand il pleuvait, on était contraint de porter sur ledit autel divers ustensiles pour recevoir la pluie. Encore étions-nous bien obligées à ceux qui nous faisaient la charité de nous accommoder de ce logement. »

A ce moment, les Suédois infestaient encore la montagne. Ils occupaient toujours le fort de Joux, et venaient souvent attrister de leur présence les ruines de Pontarlier. C'était encore l'état de guerre. De plus, la faim se faisait sentir à cette population malheureuse. Qu'on en juge par ce que raconte la sœur de Bannans.

« La nécessité nous contraignit de peser le pain, et de n'en donner à chacune que quatre ou cinq onces. Notre pauvreté était telle que nous n'avions pas le moyen d'avoir de la lumière pour lire le martyrologe le soir, pendant le souper. Nous étions contraintes de lire à la lueur du feu. Le matin, à cause du manque de lumière, nous faisions la méditation en attendant la pointe du jour pour réciter l'office divin. »

Cet état de misère extrême dura plusieurs mois encore. Les Annonciades reçurent enfin des secours du dehors, et leur monastère se releva peu à peu de ses ruines. Mais la ville se reconstruisait bien lente-

ment. Les habitants se faisaient comme ils pouvaient des abris au milieu des décombres. La destruction avait été si affreuse que, vingt-huit ans plus tard, un voyageur suisse qui traversa Pontarlier en 1667, nous a laissé le tableau suivant de la désolation de cette ville :

« Nous arrivâmes à Pontarlier. C'était la première ville de Bourgogne qui s'offrait à nous. Il faisait un temps magnifique. Le lendemain était le premier jour de mai. Tout piquait ou favorisait notre curiosité. Mais hélas ! nos yeux se mouillèrent de larmes à la vue de tant de maisons ruinées, tristes restes de la guerre, entremêlés de quelques bâtiments neufs, qui semblaient pleurer sur leurs ruines (1). »

Tristes restes de la guerre ! dirai-je en finissant avec le voyageur suisse. Plusieurs fois le pied de l'Allemand a foulé notre belle province. On dit même que ce peuple a rêvé de la conquérir à son profit. C'était la pensée de Weimar, qui, pendant son séjour à Pontarlier, s'intitulait comte de Bourgogne, et faisait ainsi, dit Girardot de Beauchemin, « la première marche de sa future royauté dans le Jura. »

Cette idée de conquête est entrée, plusieurs fois encore, depuis le XVIIe siècle, dans les calculs de l'ambition germanique. Mais le souvenir des maux que

---

(1) Relation, en latin, d'un voyage à Citeaux, en 1667, par Joseph Méglinger, imprimé dans les *Vetera analecta* de Mabillon, t. IV, p. 20; et dans la *Patrologie* de Migne, t. 185, à la suite des Œuvres de saint Bernard.

l'invasion étrangère a causés à notre patrie doit nous la rendre encore plus chère. Pour aimer davantage notre Franche-Comté, il nous suffira de nous rappeler les soldats de Weimar, et alors nous redirons avec le poète :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

LE PARLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

L'EXIL DE 1759

Par M. ESTIGNARD.

MESSIEURS,

Le fragment que j'ai l'honneur de vous soumettre appartient à une étude sur le parlement de Franche-Comté. Il traite de l'exil de 1759, nous fait assister aux premières luttes entre cette compagnie et la royauté, et nous montre la magistrature en proie tout à la fois et à des divisions intestines et aux rigueurs du pouvoir.

Jusqu'à cette époque, malgré les réclamations des parlementaires, la bonne harmonie s'était toujours maintenue entre eux et la couronne. Il n'en sera plus ainsi durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Tantôt les fautes de la cour, tantôt les exigences des magistrats seront pour le parlement une source d'incidents et de péripéties. Il semble que l'institution soit arrivée au moment où, après avoir accompli tout le bien qu'elle pouvait produire, son existence devient un embarras dans le milieu transformé où elle doit se mouvoir; sa puissance fait sa faiblesse, elle n'est plus un appui, mais un obstacle, et, méconnaissant ses origines et son passé, la compagnie prépare de ses propres mains une révolution

dont elle ne pressent ni la marche ni la portée et dont elle doit être la première victime.

Au premier président Boisot avait succédé M. de Quinsonas. Etranger au pays, ce qui, pour les Comtois, était un défaut capital, il sut pourtant, grâce à son goût pour les lettres et à sa générosité, imprimer à la province un mouvement intellectuel remarquable, et répandre parmi les hautes classes un goût d'élégance qui devait influer sur les habitudes comme sur la langue, et à ce point de vue nous rapprocher de la France.

Sous d'autres rapports, la Franche-Comté n'avait pas eu à s'applaudir de sa réunion au royaume. Sous Louis XIV, il lui avait fallu suivre le sort d'une monarchie, dont elle subit les revers sans avoir été associée à sa fortune. De nombreux impôts pesaient sur elle, atteignant lourdement les classes laborieuse. Le règne de Louis XV n'avait point amélioré la situation de la province, et les nécessités, les embarras financiers de cette époque en avaient aggravé les charges qui se multipliaient sous une grande variété de dénominations. En tête figurait la corvée, puis venaient la taille (impôt direct), l'impôt des aides (impôt indirect), la gabelle qui portait le prix du sel à douze fois sa valeur et dont le pays était exempt avant la conquête, la capitation qui était censée frapper proportionnellement le revenu de chaque citoyen, l'impôt du vingtième créé temporairement par Louis XIV pour fournir aux besoins de la guerre, devenu permanent, puis doublé et

triplé. A toutes ces causes de gêne s'ajoutaient des levées d'hommes incessantes, malgré les clauses formelles de la capitulation et appauvrissant de plus en plus une population, qui regrettait souvent la domination espagnole, plus douce parce qu'elle était plus éloignée et qu'elle ne pouvait s'appuyer que sur l'affection du peuple.

Interprète des plaintes des habitants, le parlement ne cessait de protester; ses doléances n'étaient guère écoutées, mais son ardeur à défendre les intérêts du pays restait la même, et à toutes charges nouvelles, à chaque abus d'autorité, il essayait de s'interposer entre la couronne et ses fautes, et sous des formes respectueuses n'en laissait pas moins percer son mécontentement. Blessé de cet état de choses, le gouvernement résolut de briser cet esprit de résistance, en plaçant à la tête de la compagnie un homme d'un dévouement absolu aux volontés royales. M. de Boynes était, en 1758, à la mort de M. de Quinsonas, intendant de la province; d'un caractère énergique, absolu dans ses idées, il n'admettait point que les magistrats pussent prétendre à une part quelconque des pouvoirs publics, et il était tout disposé à ne point tolérer une telle hardiesse et à la réprimer comme une rébellion. C'est à lui que le ministère confia la dignité de premier président.

Rien n'était plus malhabile qu'une telle mesure, et les parlementaires en furent souverainement bles-

sés. Cette nomination avait ce grave inconvénient de réunir dans les mêmes mains l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, en sorte que le même homme établissait l'impôt et faisait procéder à sa perception. La confusion si grande déjà entre les pouvoirs se trouvait ainsi aggravée. Soumis au souverain en qualité d'intendant, le premier président perdait toute indépendance et toute autorité sur ses collègues. Représentant du pouvoir royal, il devait soutenir des mesures que, chef de la magistrature et partageant les sentiments des parlementaires, il eût dû repousser. De là une irritation qui, déguisée d'abord, dégénéra bientôt en opposition ouverte. M. de Grammont, chevalier d'honneur, s'étant mis à la tête du parti hostile, fut exilé, et cette rigueur décupla sa popularité. La magistrature se plaignit et demanda le retour de l'exilé s'il est innocent, ou le droit de le juger s'il est coupable; un incident d'audience mit le comble à l'irritation des esprits et détermina la crise.

Le 7 décembre 1758, les chambres s'étant assemblées présentèrent des remontrances au sujet de l'entretien des chemins, de la capitation et de la diminution des plantations de tabac, et invitèrent en même temps le procureur général à donner son réquisitoire sur ces divers points.

Mais, le 15 de ce même mois, ce magistrat, invoquant un ordre royal, se refusa à toute explication. Le premier président déclara, de son côté, que

les mêmes instructions lui avaient été transmises, et qu'une lettre de M. le chancelier interdisait toute délibération; puis il mit aux voix la question de savoir s'il ne convenait pas de répondre immédiatement au ministre. La majorité repoussa cette proposition, et plusieurs magistrats estimèrent que l'on devait se conformer aux arrêtés du 7 décembre et délibérer sans tenir compte des ordres du roi.

Huit de Messieurs venaient d'émettre leurs opinions, et il restait à recueillir 45 suffrages, lorsque le premier président, pour éviter un échec, leva la séance et se retira suivi d'un petit nombre de conseillers. Mais trente de Messieurs formant la pluralité de la compagnie restèrent à leur place, soutenant que les chambres demeuraient assemblées et que le délibéré devait se continuer. Voilà donc le parlement divisé en deux camps, et la guerre déclarée entre une portion de la compagnie et son chef. Celui-ci voulut faire tête à l'orage et continuer à siéger comme si aucune dissidence ne s'était produite; le 16 décembre, il se rendit à la grand'chambre avec les président et conseillers de service; mais le doyen ayant commencé le rapport d'une enquête, trois de Messieurs déclarèrent que les chambres avaient été antérieurement réunies, qu'ils ne pouvaient juger aucune autre affaire. Tous trois sortirent malgré les observations du premier président. En même temps, plusieurs conseillers entrèrent successivement dans cette même grand'chambre, à l'effet de continuer la délibération du 7 décembre.

Ils vinrent s'asseoir en silence et attendirent. Le premier président manifesta son étonnement ; ils répondirent que les chambres étaient restées assemblées, que la délibération avait été ouverte et devait se continuer; une vive discussion s'engagea, M. de Boynes, accompagné de onze conseillers, dut se retirer dans la salle de l'audience publique. Du 16 au 23 décembre, quelques arrêts furent prononcés. Mais, le 23, les mêmes conseillers qui persistaient à demander la continuation de la délibération des 7 et 15 décembre se rendirent de nouveau à la grand'-chambre, et là ils décidèrent que « les chambres » ayant toujours été assemblées, il n'y avait eu » dans l'intérieur de la compagnie aucun autre tri- » bunal que celui desdites chambres; qu'on n'avait » dû prendre aucun arrêté ni faire aucune procé- » dure sans blesser l'autorité du parlement, qu'en » conséquence tous les arrêts, arrêtés ou précédures » étaient frappés de nullité. »

La situation s'aggravait ; non-seulement les intérêts des justiciables s'accommodaient peu de ces divisions, mais cette lutte entre parlementaires préoccupait l'opinion. Les ministres voulurent essayer des moyens d'intimidation. Le 28 décembre 1758, les aides-majors de la place signifièrent à MM. de Rans, Alviset, Petitcuenot, Boudret, de Bouligney, Renard, d'Olivet et Bourgon, l'ordre de se rendre sans délai auprès du roi. Le 6 janvier, le chancelier de Lamoignon écrivit au président Chifflet la lettre suivante : « Désirant terminer les divisions

qui règnent dans le parlement de Besançon, le roi a résolu de vous consulter sur les moyens de parvenir à une conciliation qui sera infiniment avantageuse pour le bien de la justice et l'honneur de la magistrature ; à cet effet, Sa Majesté souhaite que vous vous rendiez incessamment auprès de sa personne pour profiter de vos lumières ; Sa Majesté ne pouvait faire un meilleur choix, et je serai fort aise d'en profiter pour connaître par moi-même un magistrat dont la réputation m'invite depuis longtemps à faire avec lui une connaissance particulière. »

La conciliation n'était point facile ; ce que voulaient en réalité les magistrats, c'était le renvoi de M. de Boynes. Puis, l'esprit de résistance s'était emparé du parlement. Du 8 au 19 janvier, les vingt-deux conseillers se réunirent chaque jour à la grand'-chambre pour demander la continuation de la délibération des 7 et 15 décembre, inébranlables dans leur volonté. Les huit autres conseillers mandés à Versailles ne paraissaient point se soucier de céder devant les exigences du premier président. Le roi s'irrita à son tour, et résolut de procéder sans ménagement. Le 21 janvier 1759, vingt-deux conseillers furent envoyés en exil ; le 24, les huit qui étaient à Versailles eurent le même sort. Tous acceptèrent leur disgrâce avec un noble courage et une stoïque résignation, et l'Alsace et la Lorraine, ces provinces alors françaises qui, nous ne pouvons le rappeler sans émotion, n'appartiennent plus à la France que

par le cœur, recueillirent la plupart de ces magistrats (1).

Ce coup d'autorité eut un retentissement immense non-seulement en Franche-Comté, mais dans tout le royaume : tous les parlements de France prirent spontanément parti pour les exilés. On pouvait, en effet, trouver étrange que l'usage du droit reconnu de remontrances eût été frappé d'une peine, et que la défense des priviléges de la province, la proclamation de ses besoins ou de ses vœux fût transformée

---

(1) Les lettres de cachet des 21 et 24 janvier déterminaient les lieux d'exil de la manière suivante ;

Talbert de Nancray, à Rodemarker,
Frère de Villefrancon, à Lauterbourg.
Hugon, à Bouchain.
Arnoux, à Sarrelouis.
Petitbenoit de Chaffois, à Sirck.
Marrelier de Verchamps, à Philippeville.
Demongenet de Jasney, à Montmédy.
Domet, à Landau.
Caboud de Saint-Marc, à Falsbourg.
Pusel de Servigney, à Maubeuge.
Richard de Prantigny, à Bitche.
Maudinet de Chevroz, à Avesne.
Matherot de Preigney, à Marsal.
Quegain de Falletans, à Huningue.
Willeret, à Neuf-Brisach.
Coquelin de Morey, à Wissembourg.
Mareschal de Longeville, à Schlestadt.
Faure, à Marienbourg.
Varin, à Givet.
Oiselet de Legnia, à Barcelonette.
Maire, à Haguenau.
Riboux, à Longwy.

Les huit autres magistrats qui étaient à Versailles quittèrent Besançon, mais restèrent en Franche-Comté.

en crime et réprimée. Enfin les agissements du premier président, qui avait levé la séance pour empêcher un vote, quand la majorité prétendait continuer à siéger, souleva partout de vives réclamations.

On peut placer à cette date la première explosion violente de l'opinion contre un acte du pouvoir souverain à l'égard du parlement. La passion saisit toutes les classes, et, chose singulière, le clergé régulier lui-même s'y laissa entraîner. Des carmes, des jésuites, de nombreux bénédictins, furent frappés pour avoir pris part à la guerre engagée contre ceux qu'on nommait par dérision les filleuls de M. de Boynes. Un chanoine du chapitre de Saint-Jean, et dont le père, conseiller au parlement, avait été exilé, Talbert, prit sa plume de pamphlétaire et, dans des vers qui rappellent l'*Enéide* travesti et la manière de Scarron, déversa le ridicule sur le président de Boynes et ceux qui le soutenaient.

De leur côté, les parlements de Paris, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Toulouse, etc., manifestaient leur mécontentement et formulaient leurs réclamations dans de nombreuses remontrances; ils déclaraient nettement que de tels actes d'autorité compromettaient l'honneur de la magistrature, lui enlevaient son indépendance en détruisant la liberté de ses appréciations et de ses votes et ne pouvaient que porter atteinte à l'ordre public. La plupart insistaient sur la situation malheureuse

faite aux exilés, sur l'impossibilité de rendre la justice dans une compagnie dont la majorité ne pouvait participer à ses délibérations; néanmoins ils ne protestaient point contre l'attitude du premier président. Mais les parlements de Paris et de Rouen ne craignirent point de le frapper de leur blâme et formulèrent avec la plus grande énergie leurs protestations. « Les magistrats de Besançon, écrivait ce » dernier parlement, n'ont fait autre chose que de » maintenir l'exécution des délibérations formées, » qu'exiger la consommation de celles qui étaient » commencées, que faire respecter la discipline uni- » verselle de toutes les compagnies sur la liberté » des suffrages, sur le droit d'opiner, sur la loi qui » ne permet au chef d'une compagnie ni d'inter- » rompre à son gré les délibérations et les assem- » blées, ni de se rendre le seul arbitre du cours des » opinions. C'était un devoir pour eux d'être iné- » branlable sur la conservation de ces règles et de » maintenir ainsi le fond même des lois. Et le par- » lement de Rouen ajoutait : Voilà, Sire, ce qu'on » s'est bien gardé d'exposer à vos yeux. »

Ces premières remontrances restant sans résultat, les parlements n'hésitèrent pas à les reproduire dans tout le cours de l'année 1760. Le 4 juillet, le parlement de Rouen allait jusqu'à prétendre « que » si on avait sollicité la disgrâce des trente exilés, » c'est que l'erreur ne les avait point séduits et » n'avait point usurpé à leurs yeux les droits de la » vérité, c'est qu'ils avaient montré assez de cou-

» rage pour briser l'iniquité, etc. » Des remontrances se présentant sous une forme aussi acerbe indiquaient à quel degré l'irritation était arrivée. De son côté, la partie du parlement ralliée à M. de Boynes et siégeant à Besançon, s'émut d'attaques aussi vives et aussi directes. Tous ses membres jugèrent leur honneur compromis. A la lecture des remontrances de Rouen, M. de Boynes dit que s'il était coupable des imputations personnelles qui lui étaient faites, la compagnie était coupable elle-même de le souffrir dans son sein (séance du 28 juillet 1760). A ces mots, il changea de couleur, d'après le témoignage d'un de ses collègues, et ne put retenir ses larmes. Il fut décidé que l'on demanderait au roi justice des calomnies contenues dans les remontrances de Rouen. Puis, comme l'opinion se prononçait de plus en plus en faveur des exilés, et que leur retour pouvait seul calmer l'irritation des esprits, on résolut, à l'instigation du premier président lui-même, de solliciter le retour des trente conseillers. Le président Michotey fut chargé de cette double mission et, le 10 août 1760, se fit à Versailles l'interprète de ses collègues.

Malgré cette tentative de conciliation, l'exil des parlementaires n'en devait pas moins se continuer. Le roi fit une réponse polie mais évasive; il blâma les déclarations de la magistrature de Rouen et ne rappela point les exilés. Le cours de la justice continua à être suspendu, et il y eut là pour la province comme le prélude du parlement Maupeou.

L'année 1761 vit seulement le retour des magistrats. Le 19 octobre, après avoir réuni à Belfort les trente exilés, le roi leur enjoignit de se rendre à Besançon pour se trouver à l'assemblée des chambres de son parlement.

Toutefois, la véritable cause des troubles avait été antérieurement écartée. M. de Boynes avait reconnu que sa présence dans cette ville était un obstacle à la conciliation, qu'il ne pouvait lutter contre les préventions de ses collègues, et il avait jugé à propos de donner sa démission (1).

Le retour des exilés à Besançon fut pour eux un triomphe ; ce n'était pas de la joie, mais du délire. Toutes les misères furent oubliées, comme si la main du parlement reconstitué eût pu répandre sur la province des prospérités sans nombre et y ramener l'âge d'or. La réception fut magnifique ; toutes les classes de la population prirent part à des fêtes

(1) Le 24 avril 1761, il écrivait de Paris aux magistrats de Besançon, « qu'il avait eu le malheur d'être méconnu par certains » membres de sa compagnie, qui n'avaient voulu rendre justice » ni à la droiture de ses vues ni à la pureté de ses intentions. Il » ajoutait qu'il ne voulait pas servir de prétexte à une division » contraire au bien public comme à l'honneur de la compagnie, », et qu'il remettait au roi sa démission. » Les parlementaires de Besançon insistèrent auprès du roi pour que M. de Boynes, qu'ils dépeignaient comme le modèle des magistrats, leur fût rendu ; mais M. de Boynes ne pouvait que persister dans sa détermination. M. de Neuilly fut en conséquence désigné pour le remplacer : son état de santé ne lui permettant pas d'accepter, M. Perreney de Grosbois fut nommé à la première présidence. Il se rendit à Belfort, porteur des ordres royaux du 19 octobre, y passa une journée, et fut installé dans ses nouvelles fonctions le 16 novembre.

qui se prolongèrent longtemps et auxquelles la religion ajouta ses pompes : enthousiasme singulier et qui montre combien était troublée déjà cette société tranquille à la surface, et quelle part les masses commençaient à prendre aux choses qui, dans le passé, n'eussent point appelé leur attention.

Mais si la population tout entière prit parti pour les exilés, il est une classe de citoyens qui eut une part active dans cette lutte et qui fut elle-même victime des procédés de M. de Boynes, ce fut l'ordre des avocats. Pour eux, le premier président n'avait pu dissoudre l'assemblée des chambres, et les quelques magistrats qui avaient fait cause commune avec lui ne constituaient point le vrai parlement. Aussi lorsque, le 18 décembre 1758, le premier président tint l'audience habituelle, un seul avocat parut, non point pour plaider, mais pour demander acte d'un désistement. Le lendemain et les jours suivants, ni avocat ni procureur ne se présentèrent; c'est vainement que le premier président voulut user de rigueur et frapper de condamnations à l'amende plusieurs d'entre eux. Les 2 et 3 janvier 1759, les membres du barreau, à juste titre blessés de ce que l'on essayait de porter atteinte à la dignité de leur profession, déposèrent au greffe leurs démissions, en protestant contre les condamnations dont quelques-uns étaient l'objet.

En même temps, le doyen, M. Guye, adressait au chancelier une lettre dans laquelle il montrait que, « flétris dans leur honneur par plusieurs arrêts,

» persécutés au moment présent, effrayés pour l'a-
» venir, les avocats avaient préféré perdre leur état
» à la honte de l'exercer sans honneur et sans
» liberté, » et le doyen d'âge ajoutait : « Ce n'est pas
» aux avocats à décider entre le parlement et le par-
» lement. »

Pendant deux années, les avocats se résignèrent au silence, donnant ainsi un témoignage éclatant de fidélité et de dévouement à la vraie magistrature; aussi le parlement ne fut pas plus tôt réuni qu'il rendit, toutes chambres réunies, un arrêt frappant de nullité tous les réquisitoires et condamnations qui leur avaient été infligés (1).

---

(1) Cet arrêt, en date du 12 décembre 1761, est ainsi conçu :

« La cour, toutes les chambres assemblées, informée des déclarations faites en son greffe par les avocats, le 2 janvier 1759 et jours suivants, portant renonciation à leur ministère dans le ressort de la cour, en ce que les référés, réquisitoires et jugements des 18, 19, 20, 22, 29 décembre 1758, 2 et 18 janvier 1759, consignés dans les registres d'audiences, d'instructions, de relevés et des délibérations intérieures de la grand'chambre, leur auraient paru blesser l'honneur et la liberté de leur état, ce qui les aurait mis dans la nécessité indispensable de cesser leurs fonctions. A quoi étant important de pourvoir, après avoir ouï le rapport de M. Nicolas Tinseau de Gennes, conseiller, commissaire rapporteur, et tout considéré,

« La cour, désirant donner de plus en plus au roi des témoignages de son empressement et de son zèle, en rendant au cours de la justice toute son activité et aux parties tous les secours dont elles ont besoin pour l'éclaircissement de leurs droits, et qu'elles puisent toujours abondamment dans les lumières et la sagesse des avocats, a déclaré et déclare lesdits référés, réquisitoires et jugements nuls et comme non avenus, sans qu'ils puissent en aucun temps être opposés soit à l'ordre en général, soit aux particuliers y dénommés; déclare, en outre, que les avocats pourront

Telle fut, en résumé, l'histoire de cette lutte, qui s'est terminée par ce que l'on a appelé le grand exil, en raison de la peine qui atteignit trente magistrats, lutte malheureuse surtout pour le pouvoir qui l'avait imprudemment provoquée. Pour avoir voulu soutenir un acte regrettable, l'autorité royale se trouva en hostilité, non avec un seul parlement, mais avec tous ceux du royaume, leur donnant l'occasion de constituer un faisceau redoutable et d'invoquer une solidarité qu'elle fut plus tard impuissante à combattre. Les parlements apprirent en cette occasion à connaître leurs forces ; ils virent que, dans leur opposition au pouvoir, la victoire était assurée à leur persévérance ; ils s'habituèrent à chercher un appui, non plus dans l'autorité du souverain, mais dans la faveur populaire qui les enivra, et sur laquelle ils crurent pouvoir compter, erreur fatale à la royauté comme à eux-mêmes. Peut-être auraient-ils dû ne pas oublier que, pour les assemblées souveraines comme pour les individus, la popularité ne s'acquiert que par le sacrifice de l'indépendance et par la soumission aux entraînements de la multitude, et que celle-ci brise elle-même rapidement les idoles élevées par son caprice ;

---

retirer ou faire retirer du greffe les déclarations qu'ils y ont remises, pour être ensuite par eux procédé, dans une assemblée générale, convoquée à la manière accoutumée, à l'élection de leurs officiers et à la formation du tableau, dont le double sera remis au greffe ; ordonne qu'expédition, etc.

» Fait en parlement à Besançon, toutes les chambres assemblées, le 12 décembre 1761. Signé : POURCHERESSE. »

mais cette sagesse était difficile à pratiquer devant les démonstrations d'affection et de dévouement de toute une population, qui croyait idolâtrer l'institution, quand elle n'aimait en réalité que sa résistance à la royauté absolue.

Et maintenant, Messieurs, veuillez me pardonner cette trop longue lecture. Mon excuse est dans le désir de consigner des incidents et des faits dont la main du temps effacera de plus en plus le souvenir en faisant disparaître des documents originaux déjà si rares : je n'ai pu résister à l'attrait qui m'entraîne vers l'histoire de notre province. C'est à ce double titre que je me permets de solliciter votre indulgence habituelle.

LES PEINTURES

DE LA

CHAPELLE DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

A BESANÇON,

Par M. le Vte CHIFLET.

MESSIEURS,

Dans un temps où l'on parle beaucoup de prophéties et où nombre de prophètes n'ont point vu se justifier leur inspiration, c'est quelque chose que d'avoir prophétisé juste et surtout d'être bon prophète dans son pays; or, c'est ce qui m'est arrivé à moi-même, vous allez pouvoir en juger.

Dès 1866, je prophétisai et publiai dans un recueil trop vite disparu, les *Annales franc-comtoises,* qu'un jour viendrait où un musée historique comtois serait fondé dans notre ville, et que tous les grands faits de notre histoire provinciale y seraient retracés par des artistes du pays, pour y parler aux yeux de nos populations trop malheureusement *déprovincialisées* (que l'Académie veuille bien me passer cette expression) et leur donner, permanente, la meilleure de toutes les leçons d'histoire.

Eh bien, Messieurs, un artiste est venu qui s'est choisi sa part dans cette grande œuvre et, retraçant quelques faits de nos annales religieuses sur les murs de deux de nos églises, a commencé l'accomplissement de mes prophétiques prévisions. D'autres

viendront qui retraceront sur les murs de notre Granvelle restauré, dans les salles de notre vieil hôtel de ville, les faits de notre histoire civile et guerrière; aujourd'hui c'est la Séquanie chrétienne qui va passer sous nos yeux.

L'auteur de cette œuvre, Messieurs, a son siége parmi vous; mais, je le vois, cette excessive modestie que vous lui connaissez l'a retenu à l'écart, il a craint l'éloge comme d'autres redoutent la critique, il a fui l'applaudissement comme d'ordinaire l'on cherche à se soustraire au blâme. S'il est caché dans cette foule, que ma voix, que vos bravos aillent l'y chercher; s'il s'est réfugié au dehors, que ce soit encore en vain; il faut ici que le laurier se pose sur celui qui l'a mérité.

Disons-le donc, les grandes pages que notre artiste vient d'écrire avec son pinceau et, plus encore avec son âme et sa foi, sont vraiment belles, vraiment dignes du but élevé qu'il avait à atteindre.

Mais avant de visiter la chapelle de Saint-François-Xavier, entrons un instant dans la curieuse église des Capucins, hors des murs; car, là aussi, une toile historique du même maître doit attirer notre attention.

Ne fait pas qui veut, Messieurs (vérité banale), ne fait pas qui veut de la peinture religieuse. Pour faire de la peinture religieuse, il faut mettre de la foi sur sa toile, et, pour l'y mettre, il faut l'avoir. Or, disons-le et disons-le à grand regret, ils sont, hélas! bien clairsemés de nos jours les artistes croyants.

L'auteur des pages que j'entreprends d'étudier, Messieurs, est l'un de ces rares élus ; aussi voyez ce qu'il a su déposer de céleste extase sur cette tête charmante de sainte Colette que nous admirons à la chapelle des Capucins. Elle rappelle, mais en la dépassant, celle de sa sainte Philomène déjà si pure. Cette tête ravissante de sainte Colette, cette défaillance extatique qui envahit tout son être, fixent invinciblement les yeux et l'âme du spectateur ; à la voir, l'incroyant se sent devenir chrétien, le libre penseur se surprend à croire qu'il y a un ciel et que cette femme le voit.

L'entourage de la sainte est groupé avec talent, le coloris en est doux et harmonieux ; mais tout disparaît devant l'extatique ; on ne voit qu'elle, on ne pense qu'à elle, et cela devait être ainsi, et si nous eussions été de ces bonnes gens, de ces braves vignerons de Neublans ou de Poligny qui, le hoyau sur l'épaule, rencontrèrent en un jour béni la sainte nonne cheminant sur son humble monture, tout à l'instant n'eut-il pas disparu pour nous ? Voilà précisément ce que l'artiste (et c'est son triomphe) a su nous faire ressentir ici.

Venons maintenant au collége Saint-François-Xavier.

Sa riche chapelle devait, en toute justice, trouver son jour d'éloge parmi vous, car elle semble vraiment, Messieurs, appartenir à votre Compagnie : due au remarquable talent de l'un d'entre vous, M. l'architecte Ducat, c'est sous l'habile direction

de trois de vos membres les plus éminents, MM. Besson, Suchet et Pioche, qu'elle s'est complétée et que nous l'avons vue se remplir de nombreux et studieux jeunes gens; elle appartient aujourd'hui à de savants religieux, qui retrouveront un jour parmi nous, j'imagine, la place qu'au siècle dernier y occupait maint docte bénédictin; c'est l'un d'entre nous qui la couvre des richesses de son pinceau; c'est encore de vos rangs que part l'éloge de ce monument.

Cette chapelle qui, vous le voyez, a tant de droits à nous occuper, outre la grande œuvre que nous avons à analyser, contient trois petites toiles dont notre artiste avait précédemment orné l'autel de Sainte-Anne; je n'en parlerai pas, un juge d'art des plus compétents et l'un de vos collègues encore, M. de Jankovitz, leur a accordé déjà ces éloges qui ont tant de prix dans sa bouche. Mais ces peintures de petite dimension, aussi bien que la sainte Colette, n'étaient pour ainsi dire que des essais. La scène s'est agrandie; nous avons aujourd'hui quatre toiles de huit mètres de hauteur, collées au mur et qui, peintes à la cire, présentent ce mat si beau que donne la fresque. Cette grande œuvre complète admirablement l'ornementation déjà si riche de la chapelle.

L'ordre chronologique n'y a point été gardé : en le prenant pour règle, saint Lin appelant la foudre sur les faux dieux de *Vesontio*, vers l'an 50 du Christ, eût été le premier. Après lui fût venue la

translation des corps de nos protomartyrs Ferréol et Ferjeux; les reliques de saint Etienne retirées du *Dubis*, et enfin le miracle de Faverney eussent conservé leurs places actuelles. Ceci ne veut pas être une critique bien sérieuse; à mon point de vue historique cependant, elle n'est pas dépourvue d'une certaine importance. Cela dit, abordons l'œuvre.

Quand le rideau qui la recouvrait fut enlevé, la première toile nous causa la plus heureuse impression. Il nous sembla voir une splendide tapisserie, effet produit surtout par la partie supérieure du tableau, remplie avec un art et un bonheur parfaits d'un décor de rochers et de branchages au travers desquels filtrent les rayons d'une vraie lumière. Dans cette lumière, deux anges charmants, deux amours d'anges descendent, et leurs petites mains pleines de fleurs cueillies aux parterres célestes, les laissent tomber sur les saints.

La plupart des visiteurs dont j'ai interrogé les impressions m'ont paru accorder leur meilleur éloge à cette partie de l'œuvre. Je ne suis point de cet avis, et, tout charmé que je suis de ce rocher et de ces feuillages si beaux et si vrais, j'attache surtout mes yeux et ma prédilection sur les deux corps saints couchés sur leur lit de parade. Ces corps à la teinte livide, ces visages couverts de majesté et de paix, ces têtes projetant leur nymbe miraculeux, me semblent le chef-d'œuvre de cette toile. Et, comme dans le tableau de sainte Colette, la figure de la sainte est tout; ici, ces deux têtes lumineuses sont

tout et doivent être tout. Le cortége, la foule, ne sont point, selon nous, à la même hauteur, non qu'il ne s'y trouve de vraies beautés; la tête de l'évêque, par exemple, est fort belle; le drapé des vêtements dénonce une main rompue à cette sorte d'étude. Mais nous eussions préféré une grande ombre courageusement jetée sur la scène et en éteignant les effets partiels : les chefs des deux saints en fussent ressortis plus beaux, plus lumineux, plus importants encore.

Les artistes, le public attendaient avec avidité et peut-être avec une sorte de défi muet l'apparition des autres toiles. La première est bien belle, disait-on ; mais un premier vers, quelque sublime qu'il soit, ne constitue point un poème; il lui faut la rime et les vers qui suivront pour devenir un chef-d'œuvre : attendons la rime.

La rime est venue, Messieurs; elle se trouve, selon moi, au dernier vers de ce quatrain colossal. Ce quatrain se compose, à mon sens, de deux vers féminins et de deux vers masculins. Je ne sais si je me fais bien comprendre.... Les premier et quatrième sont plus gracieux que ceux du centre : l'un avec ses verts feuillages et ses anges charmants, l'autre avec la pourpre de ses vitraux et ses brillants costumes du XVII[e] siècle, me semblent comme rimer ensemble; les deuxième et troisième, au contraire, sont frères par leur mâle sévérité et plus dépourvus de charme pour es yeux; mais le charme pour

l'âme, hâtons-nous de le dire, est loin de manquer à leur nudité antique.

Voici saint Lin, notre premier évêque qui succéda à Pierre, qui succéda au Christ. Lin est monté au Cœlius au moment où l'encens fumait au pied des colonnes des dieux ; cette foule aveuglée, ces victimaires, ces prêtres, ces augures, l'évêque implore un prodige pour dessiller leurs yeux ; soudain la foudre lui répond, l'idole brisée roule aux pieds de l'apôtre; les prêtres, le peuple affolés, frappés de terreur, s'écartent et fuient. L'effet est bien rendu : au passage de la foudre, sous le vent de l'orage divin, un vieil arbre frissonne; sur un ciel blafard, les colonnes de marbre rouge avec leurs dieux sombres se détachent magistralement; les constructions romaines, sobres et massives, forment un fond vraiment antique; la foule est bien vivante, bien houleuse; saint Lin est beau de jeunesse, de puissance et de foi; il dispose de la force d'en haut; c'est le monde nouveau qui triomphe du vieux monde : les miracles ne manquent jamais à Dieu quand il veut guérir et sauver les nations.

Sur la troisième toile, l'artiste a représenté l'épisode miraculeux du bras de saint Etienne retrouvé dans les eaux du *Dubis*. Cette insigne relique avait, vous le savez, Messieurs, été donnée à notre Eglise par l'empereur Théodose. Or, une nuit, des voleurs l'avaient enlevée et, l'ayant dépouillée des pierreries qui la recouvraient, l'avaient jetée dans le fleuve. Mais des bateliers ont aperçu comme une lueur au

fond des eaux; l'évêque averti vient avec ses prêtres recueillir les saints ossements. La lueur indicatrice, désormais inutile, remonte aux cieux, portée par les anges. Tout cela est bien rendu; il y a là un groupe de bruns bateliers qui atteste chez le peintre une profonde science du nud; au fond, nous reconnaissons nos grandes roches de Malpas aux arêtes bizarrement échancrées : tout cet ensemble, comme couleur, comme composition, comme style, correspond bien au précédent tableau.

Enfin, dans le quatrième, les hosties miraculeuses de Faverney fournissent l'occasion de détails plus remarquables peut-être encore.

Dans la nuit du 26 mai 1608, en l'abbaye des Bénédictins de Faverney, le feu prit à un autel de bois sur lequel étaient exposées les saintes espèces; le tabernacle, à pinacle élevé au sommet duquel était placé l'ostensoir, s'est effondré dans le feu; le dais de damas rouge qui le couronnait est en partie dévoré par les flammes, ses lambeaux pendent déchiquetés; mais les hosties sont demeurées suspendues dans le vide..... Ici, une heureuse inspiration a été rendue par l'artiste, nous allions dire par le poète et nous ne nous serions pas trompés; si ces deux arts divins se rapprochent et se confondent, c'est à coup sûr, c'est surtout quand ils sont inspirés par la foi : deux esprits célestes sont entrevus sous les voûtes soutenant de leurs mains presque invisibles l'ostensoir préservé. Vrai rêve, vraie vision, apparition diaphane et charmante, idée rendue sans

matière et sans corps. Le groupe des moines qui adorent Dieu dans son miracle forme, par ses robes sombres, noires et brunes, un puissant repoussoir en même temps qu'un heureux contraste avec le flot brillant des dames et des jeunes seigneurs vêtus de velours et de soie, accouru au bruit du prodige. Il y a là quelques figures très remarquables, un moine entre autres, les mains levées, semble nous dire et des yeux et du geste : Mais voyez donc là-haut, ces hosties ! Miracle ! miracle !

Le feu, la fumée, sont d'une grande vérité et d'une grande beauté ; ces voûtes, ces ogives sorties de la palette de l'artiste semblent, tant elles sont vraies, faire partie de la chapelle elle-même et ouvrir un vide devant vous.

Quelques traits généraux pour finir. J'eusse désiré plus de sévérité de couleur, un choix de tons plus sérieux dans ces foules qui remplissent la moitié inférieure de ces quatre grandes compositions ; mais le temps, cet ami véritable, si souvent méconnu, viendra et y passera cette patine merveilleuse dont seul il a le secret. Croyez-vous que les voûtes et les parois des palais de Venise et de Gênes, que les fresques de Milan, de Florence et de Rome, fussent aussi belles toutes fraîches sorties du pinceau des grands maîtres qu'elles le sont devenues sous les glacis du temps ?...... J'ai entendu souhaiter aussi plus de réalisme dans les détails des premiers plans ; mais le grand artiste doit-il chercher de vulgaires trompe-l'œil dans ses œuvres ? Nous ne le croyons

pas. La grande peinture dédaigne ces triomphes inférieurs; comme une reine ou comme un ange qui ne posent point leurs pieds sur nos fanges terrestres, elle craint de descendre à la matière et, tout en respectant le vrai, elle se maintient chaste dans les hautes et pures régions du style et de la pensée. Enfin, Messieurs, malgré quelques ombres résultant de la prodigieuse rapidité d'exécution, tous s'accordent à dire que ces quatre toiles sont une grande œuvre, que de grandes difficultés y ont été vaincues, de grandes surfaces heureusement et savamment couvertes, de grands effets obtenus, et, à l'étranger s'informant de ce qu'il y a à voir en fait d'art dans notre ville, il sera certainement répondu : Il vous faut voir les Bronzins, le Titien, les Moro et les Gigoux du musée, la *Pietà* de Breton à Saint-Pierre, le Fra Bartolomeo et le Van Loo de Saint-Jean, les Chazerand de Sainte-Madeleine et des Sœurs de la Charité; mais vous n'aurez garde d'oublier les peintures de Baille aux Capucins et au collége Saint-François-Xavier.

Ai-je fini, Messieurs? Non. Il me reste à considérer cette belle et grande œuvre sous un autre aspect encore.

Ici, je touche à un point d'une délicatesse extrême; je mets le pied sur un terrain où je ne m'aventure qu'en tremblant. Ici bien plus que par les critiques que je me suis permises, je risque de blesser notre digne et cher collègue. Et je dois pourtant parler.

L'artiste, Messieurs, qui vient d'enrichir l'un de

nos sanctuaires d'une œuvre sans précédent et sans égale parmi nous, qui y a imprimé le cachet de son talent, de son âme et de sa foi, y a déposé autre chose encore, la preuve ineffaçable de la rare générosité d'un grand cœur...... Je crois l'entendre me supplier de me taire ; non, je ne me tairai point ; il faut tout dire, il faut pour l'honneur de notre temps apporter ici la preuve que de grandes actions, exhumées, semblerait-il, des anciens âges, peuvent encore se produire parmi nous. Eh bien ! cette œuvre qui, payée à son prix, vaudrait une fortune, grand et magnifique comme un prince, l'artiste, l'artiste membre de notre Compagnie, l'artiste comtois, l'artiste bisontin, l'a DONNÉE !.... l'a donnée non pour de l'or, non pour la gloire, pas même pour la gloire ! ce prix, cette ambition des grandes âmes pourtant était encore au-dessous de son cœur ; il l'a donnée, cette œuvre, pour l'amour seul du Dieu dont il était heureux d'orner la demeure.

Aussi les pures figures de ces saints qui, dans les âges écoulés, comme lui peignaient pour le ciel, j'ai cru les sentir descendre près de moi tandis que j'écrivais ces lignes, et il me semblait entrevoir la douce silhouette de Fra Angelico se penchant vers notre artiste et lui souriant comme à un frère.

ÉLOGE DE M. PÉRENNÈS

Par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

L'éloge des gens de bien est pour ceux qui leur survivent un besoin, une leçon, un honneur. Ce besoin, la reconnaissance l'impose aux cœurs bien nés; cette leçon est plus nécessaire que jamais au siècle qui s'achève, pour lui faire voir sous quels auspices et avec quels hommes il avait commencé sa brillante carrière; enfin, comme votre Compagnie met son honneur à se recruter dans l'élite d'une grande province, elle le retrouve encore tout entier après chaque décès en saluant ses morts avec les accents émus de l'estime publique. Payons hautement ce noble tribut à la mémoire de M. Pérennès. Je ne saurais dire à qui cet homme de bien a été le plus utile, ni qui de nous lui doit plus de larmes, tant nous avons de noms, de témoignages, d'autorités à invoquer ici : l'Académie, dont il a été à deux reprises le secrétaire perpétuel, l'Université qu'il a fidèlement servie pendant cinquante ans, la ville de Besançon qui l'a placé parmi les administrateurs de sa fortune et les gardiens de ses intérêts, toute notre province où ses élèves se comptent par milliers, l'Eglise enfin qui l'a toujours compté lui-même parmi ses enfants et ses serviteurs. M. Péren-

nès exerça les charges les plus diverses, mais il eut la même manière de les remplir. Il fit partout son devoir. Ici ce devoir était de bien penser et de bien dire, en parlant des ouvrages de ses confrères avec cette bienveillance qui sied à l'éloge académique sans blesser la justice ni taire la vérité. Essayons de le louer comme il a tant de fois loué les autres et comme il a si bien mérité de l'être.

Jean-Baptiste Pérennès était né à Pleubian, en Bretagne, le 1er février 1800. Il vit commencer, croître et fleurir son siècle, et sa vie s'acheva dans ce déclin des grandes choses qui marque, ce semble, la dernière période de ce siècle tourmenté. La Bretagne, sa terre natale, qui était demeurée si fidèle à son Dieu et à ses rois, lui donna, avec toutes les traditions et toutes les joies d'une famille patriarcale, un père d'un esprit cultivé, une mère que l'Ecriture eût appelée la femme forte, des sœurs et des frères à aimer et, dans cette maison nombreuse, un frère qu'il éleva lui-même pour l'honneur de la religion et des belles-lettres. Son enfance fut bercée au récit des exploits de Moreau, son compatriote et son parent; mais la vie des champs, les charmes de la nature, l'aspect de nos côtes si découpées et si pittoresques, l'immensité des mers, firent presque autant que les conversations et les livres pour développer en lui le goût du vrai, du beau et du grand. Quand l'âge de l'étude fut arrivé, son père venait d'être mis à la tête du collége de Lannion. Cette ville est assise au fond du délicieux vallon du Leguer,

tapissé de prairies, de jardins et de vergers ; ses faubourgs s'étendent en amphithéâtre sur des coteaux boisés qui encadrent le paysage; et la mer que l'on devine au loin plutôt qu'on ne la découvre, ajoute encore aux agréments de ce charmant séjour en l'enveloppant d'une atmosphère favorable à la santé publique et à la longévité des familles. Ce fut là que M. Pérennès acheva de fortifier son corps et d'élever son âme. A seize ans il avait fini sa rhétorique, et son père lui avait confié la direction d'une classe. Mais le jeune Breton rêvait de plus hautes destinées. Il se prépare à l'école normale, y entre du premier coup, conquiert d'emblée les palmes de la licence, et après trois ans passés au pied des chaires les plus illustres, l'élève souvent remarqué de Cousin, de Guizot et de Villemain, l'émule souvent heureux d'Hachette et de Quicherat, fut envoyé, à l'âge de vingt-deux ans, au collége royal de Besançon en qualité de professeur de rhétorique. Ce brillant début fixa sa carrière et sa vie. Il trouva en Franche-Comté une autre Bretagne. Besançon l'adopta, et comme il mit autant d'ambition à y rester que d'autres en déploient pour en sortir, sa modestie y trouva comme récompense tout ce que l'homme public et l'homme privé peuvent souhaiter de plus heureux : au dedans les douceurs du foyer domestique, au dehors la considération, l'éclat et l'influence d'une grande chaire.

Le collége royal fut son premier théâtre, il y professa huit ans la rhétorique, mais presque au début

la Faculté des lettres réclama son concours pour remplacer M. l'abbé de Laboissière. Il lui fallut, dès 1824, joindre aux labeurs du collége les méditations de l'enseignement supérieur. Sa merveilleuse facilité suffisait à toutes les leçons, son zèle conciliait tous les devoirs. Après avoir passé les épreuves de l'agrégation et soutenu les thèses de docteur avec autant de solidité que d'éclat (1), il devint en 1830 titulaire de la chaire de littérature française, et se donna tout entier à ce jeune et brillant auditoire qui se pressait deux fois la semaine autour de lui. Deux fois la semaine, ce n'était pas trop pour notre empressement, et l'on peut regretter d'avoir vu le nombre des leçons réduit à une seule. Plus l'élève est libre, plus son assiduité fait l'éloge du maître. Ce n'étaient plus des écoliers à gouverner moitié par la raison, moitié par la crainte, mais des disciples bénévoles à attirer, à retenir, à garder trois ou quatre ans, à force de les instruire et de leur plaire. L'auditoire de nos Facultés veut une parole claire qui l'attache, une parole émue et colorée qui l'élève. L'autorité que le maître y exerce ne tient plus de la règle, mais de la confiance. Comment s'y perpétuer avec un égal ascendant sur toutes ces générations qui s'y succèdent ? Comment se concilier pendant cinquante ans les sympathies et les suffrages d'une jeunesse qui se renouvelle

(1) Sa thèse latine a pour objet la *Spiritualité de l'âme* ; sa thèse française, l'*Exposition des principes du sublime et du beau*.

chaque année, et qui apporte dans la même salle les passions de son âge, avec les idées en vogue et les préjugés dominants du jour ? Le professeur aura la tentation de faire un peu de politique. Lui défendrez-vous de donner à son cours l'intérêt, la variété et l'agrément par de fines allusions ? L'analyse passionnée d'un roman lui vaudrait un redoublement d'attention et de popularité. Faut-il se l'interdire, surtout quand ce roman est d'un grand maître ? Ce fut le mérite de M. Pérennès d'avoir résisté à ces tentations, malgré l'exemple que lui donnaient les chaires les plus fameuses. Il s'était dit, avec le sentiment profond de son devoir, que la politique a plus de dangers que d'attraits, et que les romans des grands maîtres ne sont pas toujours des modèles de morale. Scrupuleusement enfermé dans les limites de son programme, il eut l'art de se faire écouter, en appréciant les hommes et les livres des trois derniers siècles avec les règles de la vieille critique. Un goût sûr, une mémoire heureuse, un style correct, abondant, plein d'harmonie, des jugements pleins d'équité et de mesure, n'auraient pas suffi à assurer son succès. Il savait donner à son cours une physionomie particulière, et marquer d'un accent personnel l'expression de sa pensée. Souvenirs, citations, anecdotes, tout s'enchâssait à merveille dans son texte. Il excellait à abréger, à résumer, à éclaircir. Le vers heureusement amené s'encadrait dans sa prose ; le jugement final se gravait facilement dans l'esprit. Poètes, philosophes,

historiens, orateurs, tous les hommes illustres de notre littérature, dans quelque genre qu'ils se soient exercés, ont été présentés dans ses tableaux sous leur véritable jour, mis à leur place, signalés avec leurs mérites, leurs torts, leur influence sur leur siècle. En les étudiant plus tard, on se rappelait comment M. Pérennès les avait caractérisés, et les premières impressions que ce cours de littérature nous avait laissées n'ont cessé d'être renouvelées et confirmées par la réflexion. Les livres les plus légers étaient déjà notés dans notre mémoire avec un mot sévère, les plus graves avec un mot technique, les plus émouvants et les plus sublimes avec le souvenir d'une larme. Nous relisons, en pensant au maître, ces fables, ces scènes dramatiques, ces morceaux oratoires dont il nous a donné le premier le sens, le ton et l'accent. Nous retrouvons dans les textes la note savante dont il s'est servi pour les expliquer. Mais sa physionomie aussi bien que son style n'était qu'à lui. Parlée ou écrite, sa pensée empruntait au jeu de ses traits ou au tour de sa phrase quelque chose d'agréable, de fin ou d'émouvant qui la faisait valoir. Il demeurait original, même avec l'érudition des autres. Prenons-y garde, de telles qualités commencent à devenir rares. C'est le vieil esprit français avec la promptitude qui saisit, la pénétration qui devine, la mémoire qui rappelle. Ajoutez-y cette exquise politesse de la langue, du ton et des manières, encore plus oubliée que tout le reste, vous saurez à quel

prix on peut, pendant cinquante ans, occuper la même chaire, faire le même cours, répéter les mêmes choses, sans cesser d'être agréable et utile.

Pourquoi ne le dirais-je pas ? M. Pérennès semblait fait, par son caractère, ses allures, son enseignement, pour demeurer le même et pour se perpétuer. Il n'y avait pas jusqu'à son nom qui ne fût pour l'écolier comme une image de sa chaire. On l'abordait à dix-huit ans pour la première fois avec un respect mêlé de crainte, en venant lui demander un diplôme de bachelier. Sa chevelure blanche et sa tête majestueuse imposaient par avance, mais le candidat se rassurait dès la première question, tant elle était simple, facile et presque prévenante. Le bon doyen excellait à tirer d'un jeune homme ce qu'il savait, à lui faire deviner ce qu'il ne savait pas, à lui offrir la réponse jusque dans l'interrogation. Socrate en fit autant, et l'antiquité l'a célébré pour cet art merveilleux qu'il avait de faire accoucher les esprits. Aurait-on eu sans lui Gorgias, Platon, Alcibiade, Thémistocle et toute l'élite de la Grèce ? Nous ne sommes pas à Athènes, et j'imagine qu'avec des esprits solides, mais peu précoces, des caractères timides, des langues embarrassées tels que notre Comté les produit, Socrate eût montré plus de patience encore et déployé plus d'art et de souplesse. Ce n'est pas là, dit-on, la tradition de Paris. Nous ne cesserons de dire que celle d'Athènes valait mieux, et que M. Pérennès a bien mérité de toute la province pour l'avoir obstinément suivie.

Le jeune bachelier qui avait fait connaissance avec M. Pérennès, dans les épreuves d'un premier examen, revenait volontiers l'année suivante s'asseoir parmi ses auditeurs. Heureux attrait qui lui donnait le vrai maître et les bonnes leçons à cet âge critique où le regard hésite entre les deux chemins, et où le pied glisse si facilement sur la pente du mal ! Je n'ai guère vu que des figures honnêtes dans ce cours de morale chrétienne autant que de littérature. Là, on s'initiait à la connaissance et à l'application du bien autant que du beau, en écoutant les leçons, consciencieusement préparées, qui servaient d'introduction à l'histoire de nos grands siècles. On apprenait à distinguer le vrai modèle de ce qui n'est que le bel esprit, la grâce de l'afféterie, l'élégance naturelle de la recherche, et surtout à ne jamais pardonner à l'erreur ni au vice par égard pour le génie qui les patronne. N'était-ce pas pour cette province un vrai privilége que d'avoir une école où les bienséances littéraires furent toujours étroitement gardées, et où la foi n'a reçu que de sincères et fervents hommages ? Jamais M. Pérennès n'a transigé avec les principes, ni en littérature, ni en morale, ni en politique, ni en religion. Jamais le crime heureux n'a obtenu de lui ni une amnistie, ni même une trêve. Sous le nom de crime il entendait le théâtre qui amollit, le livre qui déprave, toutes les débauches de l'esprit pervers. Son excellent jugement nous découvrait l'intime correspondance qui associe la décadence des lettres à l'altération des mœurs. Il

nous communiquait sa vieille admiration pour Corneille, Racine et Bossuet, ses défiances contre Fontenelle, sa répugnance pour le mauvais esprit de Voltaire, son dégoût invincible pour les sophismes de Rousseau, cette source empoisonnée de l'incrédulité moderne. Il élevait ainsi dans l'esprit de la jeunesse une digue contre les préjugés du siècle et les entraînements de la mode. On sortait de ses cours meilleur qu'on y était venu, et le cœur se sentait doucement remué par cette voix qui nous disait un jour : « Soyez sages, vous doublerez par là les forces de votre esprit. La gloire de bien penser et de bien faire donne seul un véritable prix à l'art de bien dire. »

Voilà l'école où se formèrent quatre générations d'honnêtes gens qui saluent encore M. Pérennès du titre de maître et qui garderont pour sa mémoire le culte d'honneur dont ils entouraient sa personne. Ses élèves sont partout. L'université, le clergé, la magistrature, le barreau, les grandes maisons du commerce et de l'industrie, n'ont guère dans notre province d'hommes distingués qui ne lui doivent quelque chose, les uns un grade, les autres une recommandation ou un conseil, presque tous le souvenir d'une salutaire leçon. Il n'était pas rare qu'un de ses anciens élèves vînt se mêler aux nouveaux à l'heure du cours public. Rien n'était changé dans cette salle connue de toute la province. Le mobilier en est simple et on n'en rafraîchit guère les couleurs; mais les lettres sont modestes et ne

demandent que le nécessaire. On retrouvait aisément sa place et jusqu'à la chaise où l'on s'était assis il y a trente ans. Cette salle était toujours pleine, et l'auditoire conservait le même aspect. Des dames à l'air sérieux, des étudiants à l'air timide, un certain nombre d'ecclésiastiques le crayon à la main, quelques vétérans de la presse, de l'enseignement et de l'armée, voilà le mélange invariable dont l'assemblée se compose. M. Pérennès variait encore moins que son auditoire. On le revoyait tel qu'on l'avait vu et entendu, avec son invincible respect pour les maximes du bon goût et son aptitude à reproduire les procédés, les tournures, le style de nos grands écrivains. Sa voix se cassait un peu, mais le jeu de sa physionomie était aussi animé qu'au début de son enseignement; son regard s'allumait encore, et l'émotion dont il était possédé à la lecture d'un morceau sublime, se communiquait, en dépit de l'âge, à cette assemblée qu'un demi-siècle séparait de lui.

Le doyen de la Faculté des lettres a chaque année un rapport à faire dans la séance de rentrée, et cette tâche rappelle un peu le travail de Pénélope, avec cette différence qu'il faut broder un autre ouvrage sur le même canevas. Mais les ouvrages de nos doyens ne sauraient périr, on les rapproche, on les compare et on les juge. M. Pérennès fit pendant trente-cinq ans ce compte-rendu des travaux et des examens. Ses rapports se succédèrent sans se ressembler et sans se nuire. On venait les entendre avec

l'assurance que le goût, l'oreille, l'esprit, le cœur, en seraient flattés. Jamais l'attente publique ne fut déçue. Plus le sujet était ingrat, plus l'auditoire était satisfait. On ne pouvait encourager en de meilleurs termes les candidats ajournés aux épreuves du baccalauréat. Une année que les échecs avaient été plus nombreux que de coutume, il en parla avec la plus gracieuse figure, déclarant aux candidats malheureux qu'il leur restait à cultiver l'espérance, cette vertu dont les anciens avaient fait une dixième muse.

Ne vous semble-t-il pas l'entendre encore dans les séances publiques de cette Compagnie? Il était ici, comme à la Faculté des lettres, le modèle des rapporteurs. La première fois que son nom fut prononcé dans cette enceinte, ce fut pour lui adjuger le prix d'éloquence. Après avoir obtenu vos couronnes, il brigua vos suffrages et se félicita d'avoir été admis dans vos rangs à l'unanimité. Deux fois élu secrétaire perpétuel, le vide qu'il laissa en quittant cette charge en 1842 ne put être comblé que par lui-même, et vos voix unanimes le reportèrent, en 1852, à la place qui lui convenait si bien. L'année que je vous cite l'avait vu au fauteuil de la présidence. Il y suppléa M. Weiss avec autant d'autorité que de talent, et présida aux fêtes séculaires de l'Académie. C'était notre gloire d'être représenté, à défaut du patriarche de la littérature franc-comtoise, par ce professeur d'un goût si sûr, d'une correction si soutenue, d'une politesse si parfaite, d'un

commerce si agréable, en qui l'homme de lettres et l'homme du monde se retrouvaient à la fois, sans jamais rien ôter à l'homme du devoir. Le secrétaire perpétuel d'une Académie en est la règle vivante. C'est au nom de la Compagnie qu'il parle, qu'il écrit, qu'il administre. On dirait qu'il a charge d'âmes, et l'opinion en fait, bon gré malgré, l'éditeur responsable de nos fautes. M. Pérennès ne s'effraya pas trop de cette responsabilité, et il en porta dignement le fardeau. Lisez ses rapports sur les concours ou ses comptes-rendus des travaux de la Compagnie : quelque divers que soit le sujet, il en parle toujours avec compétence; quelque aride que soit la matière, il la traite avec intérêt. Sa critique porte, mais elle ne blesse jamais. Ses conseils touchent, bien loin d'irriter. Il était plus mesuré encore dans l'éloge que dans le blâme, mais l'éloge était sincère ; et le blâme lui-même n'était qu'une forme de sa bienveillance inépuisable, car l'espoir d'un meilleur succès y tempérait toujours les regrets et les réserves.

Tel fut M. Pérennès à l'Académie, tel on le vit au conseil municipal. Là encore on en fit un secrétaire et un rapporteur, tant il était né pour ce rôle difficile. C'était le temps où les lettres et les arts, la magistrature et le barreau, le commerce et l'industrie, la bourgeoisie et la noblesse, toutes les classes en un mot, aussi bien que tous les intérêts, étaient représentés et réunis dans les conseils des cités. On choisissait alors les plus instruits parmi les plus

dignes. M. Pérennès brigua cette charge, la remplit près de vingt ans et y joignit par surcroît les fonctions d'adjoint au maire de la ville de Besançon. Ses talents, son zèle, son obligeance, furent mis à l'épreuve des affaires les plus obscures. Il s'acquitta du rôle utile avec autant de dévouement qu'il remplissait ailleurs le rôle brillant et envié, donnant son temps aux petites choses, étudiant les questions de détail, éclairant une discussion vulgaire par sa parole, mettant au service des plus minces sujets une plume encore toute trempée des pleurs que Racine lui faisait verser et toute frémissante d'enthousiasme et de gloire pour avoir tant écrit sur le merveilleux et le sublime. Mais rien n'est petit pour celui qui aime sa patrie et qui la sert. Souhaitons à la ville de Besançon d'avoir toujours de tels hommes dans ses conseils.

J'ai dit ce qu'avait été le professeur, l'académicien, l'administrateur municipal; il me reste à dire ce qu'était l'homme du monde, l'écrivain, le père de famille, le catholique.

Le monde auquel il avait appartenu par ses traditions et ses habitudes semble séparé du nôtre par un abîme. Il avait appris à causer, c'est-à-dire à écouter, à répondre, à se rendre ou à jouir modestement de sa victoire. Aujourd'hui on discute, on éclate, on se condamne les uns les autres, mais l'art de la conversation semble à jamais perdu. M. Pérennès le regrettait plus que personne, et il en avait le droit, car il était fait pour en goûter les

charmes et pour les faire goûter aux autres. Sa parole publique avait quelque chose de solennel et d'apprêté, mais il s'en dépouillait, comme de sa robe, dans l'intimité des relations sociales. Causeur brillant, on se plaisait à le recevoir et on se souvenait longtemps de l'avoir reçu. Il avait des mots heureux, des railleries douces, de fines plaisanteries, de charmants souvenirs, une foule d'anecdotes heureusement retenues et discrètement contées. Avec de telles ressources, on peut se créer d'agréables loisirs et devenir cher aux salons d'une grande ville. Mais les plus grandes villes ont-elles encore des salons ? Les causeurs d'un autre âge, s'il en reste, n'auront bientôt plus d'autres ressources que de s'enfermer dans leur cabinet pour s'entretenir avec les anciens.

M. Pérennès avait, non loin de la salle où il faisait ses leçons, un cabinet d'étude singulièrement agréable à sa vieillesse. Là on trouvait l'écrivain parmi des volumes entassés et des papiers épars. Ne lui demandez ni un livre ni une note, cette note est justement celle qu'il vient de perdre, ce livre ne se retrouve pas précisément parce qu'on en a besoin. Vous l'avez troublé peut-être au milieu d'un vers qu'il retourne pour la dixième fois ou d'une page de critique destinée à ses portraits littéraires. Il aime les vers; il s'est exercé dans tous les genres. Lisez l'*Epître à ses sœurs,* dans laquelle il raconte les souvenirs de sa chère Bretagne : les larmes semblent couler de sa plume aussi facile-

ment que les vers, et une douce chaleur anime tout l'ouvrage. Son *Ode sur la vapeur* est encore la meilleure que ce grand sujet ait inspiré. Son élégie sur *Abélard* respire une mélancolie profonde. Il varie ses couleurs avec un art infini et il demeure toujours clair, noble, harmonieux. Un des exercices les plus chers à sa plume fut la traduction de l'*Art poétique d'Horace*. Rousseau avait désespéré de traduire Tacite, le déclarant un trop rude joûteur. Mais Horace est bien plus désespérant encore, surtout quand on entreprend de rendre, presque vers pour vers, l'énergique concision de cet inimitable original. M. Pérennès mit vingt fois sa traduction sur le métier, et ne lui laissa voir le jour que longtemps après les neuf ans de silence que le poète latin demande aux amants des muses. Que de vers heureusement traduits ! Quelquefois il serre le latin si près qu'on peut compter les mots et les syllabes, comme dans ce passage :

Denique sit quodvis simplex duntaxat unum.
Que toute œuvre soit simple, en un mot, et soit une.

Il ajoute quelquefois, mais sans trop affaiblir. Il dit que le poète maître de son sujet

.... à la facilité
D'un ordre harmonieux unira la clarté.

Vous reconnaissez le vers fameux :

Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Ainsi, on peut mettre en regard les deux textes, le traducteur est digne de l'original. C'est une excellente gravure qui reproduit un tableau de maître. Il

n'y manque guère que le coloris. M. Pérennès n'a pas désespéré de traduire Horace, il désespérera longtemps ceux qui tenteront la même entreprise.

Ce que l'on gagne de précision, de souplesse, d'élégance à un tel exercice est incroyable. Quand le démon de la poésie nous quitte, il nous laisse entre les mains un outil précieux. Nous possédons notre langue et nous la manions avec dextérité. Si notre confrère fut si habile, si brillant, si prêt à parler, si prompt à écrire, il devait ces dons heureux à son commerce assidu et discret avec les muses. Sa prose élevée, noble, sonore, est un écho de ces entretiens mystérieux. Le collége royal de Besançon en entendit les premiers essais. Dans une de nos solennités scolaires, passant en revue les ouvrages dont on se sert pour enseigner la jeunesse, il disait de Lhomond, ce livre presque mis au rebut : « Le premier livre confié aux mains de l'enfance, c'est l'histoire sainte. Elle seule peut nous expliquer le mystère de notre destinée et donner à toutes nos connaissances un fondement certain, car sans les lumières religieuses l'homme est pour lui-même une impénétrable énigme, et l'histoire de peuples, séparée de la Bible, n'est plus qu'un obscur labyrinthe. Les facultés naissantes du jeune élève trouvent dans ce livre des aliments salutaires qui les fortifient. Son esprit y puise la vérité, son cœur y apprend à aimer le bien, son imagination charmée s'y repose sur les plus riches tableaux. Avec quel plaisir ne contemple-t-il pas ce riant Eden, séjour

d'innocence et de bonheur, délicieux berceau de nos premiers pères! Que de scènes imposantes ou gracieuses lui présentent tour à tour ces augustes annales de l'antiquité sacrée ! Les brillantes destinées promises au pasteur de Jéthro, le sublime caractère du législateur hébreu recevant les lois de la main même du Très-Haut sur la montagne fumante du Sinaï, les chants prophétiques de ce monarque inspiré, qui devait compter un Dieu parmi ses descendants, excitent en lui une religieuse admiration, et son jeune cœur s'attendrit aux touchantes histoires du fils de Sara, du jeune berger de Sichem et du vertueux Tobie (1). »

Cette prose, où la pureté du style le dispute à l'élévation des sentiments, se trouve, avec un accent plus ferme encore, dans les *Principes de littérature mis en harmonie avec la morale chrétienne*. L'ouvrage fut publié en 1837, et le congrès scientifique tenu à Besançon en 1840 lui décerna la première médaille du concours. Irai-je trop loin en le comparant aux livres des grands maîtres? Tout ce que je dois dire, c'est que je ne connais rien de plus complet ni de plus sûr pour former le goût, régler l'imagination, élever et soutenir l'âme d'un jeune homme au début de ses lectures et de ses études. Tout ce que je souhaite, c'est que ce livre reprenne faveur et qu'on lui donne une place dans toutes les

(1) Discours prononcé le 31 août 1825 à la distribution des prix du collége royal de Besançon.

bibliothèques sérieuses. Peut-on trop répéter qu'il faut des lois à la littérature aussi bien qu'à la société, qu'on ne parvient à édifier et à bâtir qu'à force de conserver, et que l'expérience seule fait le progrès? De là les principes immuables qui s'élèvent dans la littérature au-dessus de tous les systêmes. C'est au critique de les reconnaître, à l'orateur et au poète de les suivre. N'accusez pas M. Pérennès de s'immobiliser dans une tradition étroite, personne plus que lui n'a contribué dans cette province au mouvement qui nous a entraînés, avec tout le reste de la France, loin de la philosophie incrédule et de la littérature mythologique. Il signale, il accélère cet heureux mouvement, saluant la poésie qui était rentrée en France en 1814 avec les Bourbons, la liberté, la religion et les lois, citant parmi ses auteurs favoris Lamartine, Villemain, Chateaubriand, louant Lacordaire pour avoir parlé du haut de la chaire de Notre-Dame la langue de ses contemporains, et venant s'asseoir assidûment, dans notre église métropolitaine, au pied de cette autre chaire où le P. de Ravignan a prêché, avec tant de grandeur, d'austérité et d'éclat, un Avent cher encore à tous ceux qui se souviennent de quelque chose. L'étranger qui venait à Besançon recherchait notre cher doyen presqu'à l'égal de M. Weiss, son vieil ami. On voyait en lui le maître chéri de la province et l'interprète de l'Académie accrédité auprès de toute la France. M. Guizot lui témoigna son estime, M. de Montalembert son amitié, M. Berryer

ses sympathies, M. Patin ses sentiments de touchante confraternité littéraire. Je cite des noms un peu passés de mode auprès de la génération nouvelle. Rassurons-nous, la génération nouvelle passera, mais les œuvres auxquelles ces grands noms se rattachent ne passeront jamais.

Dans le littérateur dont j'achève le portrait, l'homme privé valait encore mieux que l'écrivain, tant il y avait de sûreté dans son commerce et de charme dans sa conversation. On ne pouvait se défendre de l'aimer, de lui ouvrir son cœur, de lui confier ses secrets. Il a eu ses épreuves, quel est l'homme de bien qui n'en a pas ? Mais il les a supportées avec cette douceur, cette discrétion, cette charité, qui n'appartiennent qu'aux vrais chrétiens. On les devinait à peine, il n'en parlait jamais, et il en gardait devant Dieu tout le mérite et tout l'honneur. Nous l'avons vu dans cette famille qu'il avait fondée, et où le deuil avait succédé à la joie des premières années. Son fils le quitta d'abord pour fournir au loin une périlleuse carrière ; sa femme le suivit de près, mais sa carrière mortelle était achevée, elle sortit de la maison pour entrer dans son éternelle demeure. De ses trois filles, il n'en restait plus qu'une auprès de lui. La plus jeune était tombée sous les coups du sort, à cet âge où elle donnait tout ce qu'avait promis sa généreuse enfance. L'autre, devenue épouse, devenue mère, a dû s'éloigner du foyer, pour accomplir tous les devoirs qu'elle a appris à connaître et à aimer dans

l'école domestique. Il avait un frère dont il fut le guide, et qui avait passé à Besançon une partie de sa vie ; c'était pour nous un des lauréats les plus distingués de vos concours, l'auteur de l'*éloge* couronné *de Suard* et *de Nodier;* ce fut pour l'Eglise l'auteur de la *Vie de saint François de Sales* et d'une belle étude sur l'*Observation du dimanche,* qui l'a fait classer parmi les apologistes modernes. Eh bien ! François Pérennès précéda son frère dans la tombe, et après la peine de l'avoir élevé il lui laissa celle de pleurer sur sa mort. La consolation de cet homme de bien, tant de fois éprouvé, fut de s'occuper de son petit-fils, et de l'appeler auprès de lui pour réparer l'irréparable vide que la destinée y avait fait. Le grand-père recommença, à soixante et dix ans, l'œuvre d'une éducation. Il avait cité bien souvent Bossuet faisant le catéchisme, et Gerson enseignant dans sa vieillesse les enfants de son village. C'était sa propre destinée qu'il peignait par avance. Les cruelles exigences de sa retraite l'avaient séparé, mais non détaché, de ses fonctions, de son cabinet, de ses livres, de ses habitudes. Sa vie était d'enseigner comme celle du magistrat est de juger. Plus heureux que le magistrat, le vieux professeur peut enseigner toujours, même après qu'il est descendu d'une chaire entourée de disciples. M. Pérennès mit son petit-fils sur ses genoux, et lui parla de Dieu et de la famille comme il nous en avait parlé pendant un demi-siècle. Puis, le prenant par la main, il le menait à travers les rues de

la ville, et le faisait jouer dans le square Saint-Amour, non sans attacher sur lui des regards satisfaits et attendris. De retour à la maison, il reprenait l'alphabet, donnait encore une leçon de lecture, et jouissait des progrès d'un enfant de quatre ans, mieux qu'il n'avait joui de ses triomphes oratoires et de tous ses succès littéraires.

Mais ce n'étaient là que ses récréations et ses loisirs, sa pensée principale était ailleurs. Avec cette foi profonde qu'il avait apportée de la Bretagne et que les révolutions, les épreuves, les peines de tout genre n'avaient cessé d'éclairer encore, il se donna à Dieu chaque jour davantage à mesure que le monde se détachait de lui. On eût dit un homme sortant peu à peu des ombres du temps et s'élevant par la méditation et par la prière à ces hauteurs sereines où règne la lumière d'en haut, pendant que les tempêtes se déchaînent au pied de la montagne. On l'avait vu toute sa vie fidèle aux devoirs essentiels de sa religion. Malgré la timidité naturelle à son caractère, il n'avait pas laissé un seul doute ni sur ses convictions ni sur ses pratiques. Dans les temps où l'Eglise était le moins populaire, il lui donna des gages éclatants de sa fidélité, observant ses lois, fréquentant ses temples, suivant ses offices un livre à la main. Il craignait les hommes parce qu'il connaissait leur méchanceté, mais l'amour est plus fort que la crainte; il aima Dieu et le servit avec une générosité constante. Longtemps avant de quitter ses fonctions, il re-

doubla d'assiduité auprès des autels. Les jours de sa retraite furent des jours de ferveur. La dernière fois qu'il revêtit la toque et l'hermine, ce fut pour venir, du fond de sa campagne, reprendre son rang dans la procession générale et faire hommage de ses cheveux blancs, de ses services, de ses honneurs, au Dieu de l'Eucharistie. Un avis inattendu le rappela à Besançon deux mois après. Il fallait sortir de son appartement. N'était-ce pas lui ordonner de sortir de la vie ? Encore une épreuve ! encore un trait de l'ingratitude humaine ! Il se hâta, et sans récrimination, sans plainte, il quitta cette ville où il ne devait plus revenir, pour aller se coucher à Paris dans un lit d'où il ne devait plus se relever. Là, du moins, deux filles pieuses entourèrent ses derniers jours de leurs soins délicats et affectueux. Son déclin était visible, mais l'esprit demeurait debout sur un corps en ruine. Tant qu'il put lire, ses yeux se reposèrent sur la *Vie de saint François de Sales*, écrite par son frère, et dont il préparait une édition nouvelle. Un jour la nature épuisée s'affaissa sur elle-même dans une légère cholérine. Est-ce la mort qui s'annonce ? Le médecin n'en doute plus. Non, c'est la vie nouvelle qui commence, notre brave chrétien en doute moins encore. Le curé des Quinze-Vingt, qui lui administre les derniers sacrements de l'Eglise, est profondément ému de sa résignation et de sa piété. Il sort en déclarant qu'il vient de voir un modèle de foi comme on n'en trouve guère à Paris, et qu'il a ap-

pris lui-même à mourir comme on meurt en Bretagne et en Franche-Comté. Cette mort arriva le 15 octobre 1873. Deux jours après, une modeste voiture suivie de quelques personnes conduisait le défunt à sa dernière demeure. Parmi ses vieux amis, un seul avait pu être averti à temps, mais cet ami valait une foule. Il représentait l'école normale, l'université, les lettres, notre Académie elle-même. M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mena le deuil de M. Pérennès, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. Ce fut, sur cette terre étrangère, le dernier honneur et le dernier adieu.

Un de nos confrères, qui fut longtemps le collègue de M. Pérennès à la Faculté des lettres, et qui en est devenu le doyen (1), termine ainsi, à la louange de son prédécesseur, son rapport annuel dans la séance de rentrée des Facultés : « M. Pérennès poursuivait depuis de longues années un ouvrage de critique littéraire, qu'il ne cessait de revoir et de perfectionner. Il allait consacrer les loisirs de la retraite à y mettre la dernière main, quand la mort vint l'interrompre au milieu de ses projets et de ses travaux. Si nous déplorons qu'il n'ait pas été permis à l'auteur d'achever une œuvre déjà avancée, n'oublions pas qu'il n'est pas donné à l'homme de rien achever, et que les ouvrages même que nous croyons avoir terminés ne sont

(1) M. Weil.

qu'essais et fragments. Heureux celui qui a cherché, travaillé, espéré toute sa vie, et qui jusqu'au dernier jour s'est proposé un noble but à atteindre, une belle tâche à remplir ! »

On ne saurait mieux dire que M. Weil. C'est là en effet l'unique bonheur de la vie présente, et M. Pérennès est heureux de l'avoir compris. Il faut donc une seconde vie pour expliquer la première. Là l'homme ne cherche pas, il a trouvé ; il ne travaille plus, il se repose ; il cesse d'espérer, car il a obtenu. L'animal termine sa tâche ici-bas, et c'est pourquoi il meurt content de son sort, après avoir suivi les lois de l'instinct qui le guide. L'homme au contraire n'achève rien, parce qu'il a devant lui les siècles qui ne finissent plus. Ce qu'il appelle des chefs-d'œuvre ne sont que les essais du poème divin et les fragments du temple éternel. M. Pérennès le croyait fermement. Il me semble que du seuil de ce monde où il vient d'entrer, il s'est retourné encore une fois vers cette salle de l'académie, pour écouter ce qu'un autre avait dit à sa place, et qu'il a terminé la séance en disant à ses collègues, à ses amis, à ses élèves, avec le regard et le geste du chrétien :

La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

SUR LA MORT DE M. VIANCIN.

ÉLÉGIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

Il faut jeter encor des fleurs sur un cercueil,
Il faut encor pleurer et par un chant de deuil
Rendre votre joie imparfaite ;
Celui qui dans vos rangs a siégé tant de fois,
Le poète si cher à tous les cœurs comtois
Aujourd'hui manque à votre fête !

Il n'est point parmi vous et chacun l'attendra ;
Mais c'est attendre en vain ! personne ne viendra
Remplir sa place accoutumée.
Le poète a subi la rigueur du destin :
Hier, la mort l'a touché ; la tombe, ce matin
Sur lui pour jamais s'est fermée !

Il avait préludé pour embellir ce jour
A des accords pieux qu'inspirait son amour
Et qui semblent vibrer encore ;
C'était le chant du Cygne : eh ! qui donc eût pensé
Qu'il n'achèverait pas le rhythme commencé
Et que sa bouche allait se clore ?

Il aima votre gloire ; à tous vos intérêts
Fidèle, il s'attacha, comme dans les forêts
Le lierre aux chênes se marie ;
Depuis un demi-siècle il mêle à vos travaux
Son printemps toujours vert, ses chants toujours nouveaux
Comme une guirlande fleurie.

Oui, vos recueils sont pleins des jeux de son esprit ;
Tantôt il est railleur et le vrai qu'il décrit
Passe par cent métamorphoses,
Des fables aux chansons qui voltigent en chœurs,
Essaim de farfadets et de sylphes moqueurs
Qui vous piquent avec des roses.

Tantôt il fait sonner la harpe d'Israël :
Il en tire des chants dignes des chœurs du ciel
Qu'il offre au pontife de Rome ;
Emule de Corneille, il en a les transports :
Ses doigts mélodieux ont prêté des accords
Au plus beau livre qu'ait fait l'homme.

Père et guide éclairé du poète nouveau,
Il l'excite et le force à contempler le beau
Dans le vrai, sa source première ;
Toujours vers l'idéal il redresse son vol
Pour le faire planer loin des fanges du sol
Et des ombres de la matière.

Isaure, dont Toulouse a le brillant trésor,
Viens suspendre à ce luth la gerbe de fleurs d'or
Que notre poète a cueillie !
Il est pour le chrétien de plus riches festons,
Nulle rouille n'en peut dévorer les boutons ;
Leur beauté n'est jamais vieillie.

Sa lyre est encor là, pendue à son chevet ;
Les chants interrompus que sa muse rêvait
Sont près de sa couche déserte ;
Ah ! qu'il me soit permis d'exhaler mes regrets
Et d'orner des rameaux de l'if et du cyprès
Sa fosse à peine recouverte.

Hier, il s'est endormi dans la paix du Seigneur ;
Le vieux barde est allé vers un séjour meilleur
Dont celui-ci n'est que l'emblème ;

Il voit, loin des vapeurs de ce monde malsain,
Le Christ dont il pressait l'image sur son sein,
Le Christ, Vie et Beauté suprême !

Vous le voyez ce Christ, ô poète chrétien,
Ce type non créé du Vrai, du Beau, du Bien,
Dans une splendeur immortelle !
Et l'énigme du monde où brillent ses reflets,
Le miroir décevant où nous cherchons ses traits
Ne peut plus égarer votre aile.

Oh ! que sont les beautés de la création,
Que sont les vains objets de notre illusion
Auprès de cet Hôte céleste ?
Roi des siècles, le Christ est la seule Beauté,
Tout s'efface aux rayons de son Humanité,
Par qui Dieu nous est manifeste.

Vous le voyez sans voile et vous en jouissez !
Souvenez-vous de ceux que vous avez laissés
Dans ce lieu sombre et solitaire !
Quel Roi plus magnifique ? il comble de faveurs
Tous ceux qui n'ont point fui sa croix et ses labeurs
Et qui l'ont aimé sur la terre.

ÉLECTIONS DU 27 JANVIER 1874.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder aux élections, a nommé :

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Cardon de Sandrans (le baron), préfet de la Loire, à Saint-Etienne.

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Besançon.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE LA PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM. Beaune, Henri, avocat général à la Cour d'appel de Dijon.

Pigeotte, Léon, avocat à Troyes (Aube).

Cochet (l'abbé), directeur du musée des antiquités, à Rouen.

De Meaux (le vicomte), député de la Loire, à Versailles.

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

M. Quetelet, Jacques, directeur de l'Observatoire à Bruxelles (Belgique).

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 27 janvier 1874.

Discours de M. Vernis, Président.................... 1
Discours de M. l'abbé Suchet, sur les événements de Pontarlier en 1639.......................... 21
Discours de M. le conseiller Estignard, sur l'exil du Parlement de Franche-Comté en 1759............ 45
Rapport de M. le vicomte Chiflet, sur les peintures de M. Baille au collége Saint-François-Xavier......... 61
Eloge de M. Pérennès, par M. l'abbé Besson......... 73
Elégie de M. l'abbé Pioche, sur la mort de M. Viancin. 97
Elections.. 101

Besançon, imp. Dodivers et Ce, Grande-Rue, 87.

